



HAL
open science

ANALYSE DES RÉCENTES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES EN FRANCE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. ANALYSE DES RÉCENTES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES EN FRANCE. 2004, pp.1-74. 10.13140/2.1.1819.7443 . halshs-01079300

HAL Id: halshs-01079300

<https://shs.hal.science/halshs-01079300>

Submitted on 31 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOSSIERS D'ETUDES

n° 59
Août 2004

Gérard-François Dumont

Avec la collaboration de
Jean-Édouard Rochas, Jean-Paul Sardon et Jean-Marc Zaninetti

ANALYSE DES RÉCENTES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES EN FRANCE

Population & Avenir

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| REMARQUE PREALABLE : LE DOUBLE CHAMP GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE | 4 |
| INTRODUCTION | 5 |
| CHAPITRE 1. LA SITUATION ET LE CLASSEMENT DE LA FRANCE DANS LA NATALITE ET LA NUPTIALITE DES QUINZE | 6 |
| 1.1 <i>Le rang de la France dans la natalité et la fécondité</i> | 6 |
| La France au premier rang des naissances..... | 6 |
| La France au deuxième rang des taux de natalité | 7 |
| La France au second rang pour la fécondité..... | 8 |
| 1.2 <i>À la recherche de facteurs explicatifs</i> | 10 |
| La fécondité indépendante du peuplement | 10 |
| Le mariage n'est pas un " passeport " de la fécondité..... | 11 |
| Une forte proportion de naissances hors mariage..... | 14 |
| Les Françaises n'enfantent pas plus jeunes..... | 17 |
| Les Françaises n'enfantent pas plus tard..... | 19 |
| Une propension moyenne de la France à constituer des familles nombreuses | 23 |
| La propension favorable de la France à avoir au moins un enfant..... | 24 |
| Une propension moyenne à l'enfant unique | 25 |
| La propension assez élevée à avoir au moins deux enfants | 27 |
| 1.3 <i>La nuptialité</i> | 28 |
| Les mariages nettement moins nombreux en France qu'en Allemagne | 28 |
| La France moyenne pour le taux de nuptialité | 28 |
| Une propension relativement élevée au mariage | 30 |
| CHAPITRE 2. LES SINGULARITES DU RYTHME DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE | 34 |
| 2.1 <i>Le rythme de la natalité et la fécondité</i> | 34 |
| L'évolution spécifique des naissances en France..... | 34 |
| Un taux de natalité toujours au-dessus de la moyenne des Quinze..... | 35 |
| Un important effet 2000 sur la fécondité..... | 36 |
| 2.2 <i>A la recherche d'explications du rythme de la fécondité de la France</i> | 37 |
| L'absence de points de rupture dans l'évolution de trois indicateurs..... | 37 |
| L'évolution de la proportion de naissances hors mariage, discriminant de la fécondité..... | 39 |
| Les comportements éclatés d'âge à la maternité..... | 41 |
| Une baisse quasi-générale du taux de natalité des enfants de rang trois ou plus | 42 |
| L'évolution inverse de la France dans le taux de natalité des enfants de rang un | 43 |
| 2.3 <i>Le rythme de la nuptialité</i> | 45 |
| La hausse singulière des mariages en France..... | 45 |
| Un taux de nuptialité généralement inférieur à la moyenne des Quinze..... | 45 |
| Le retournement dans la propension à un premier mariage..... | 46 |
| Une corrélation fécondité-nuptialité ? | 48 |
| CHAPITRE 3. LA RECHERCHE DES DETERMINANTS DE LA SITUATION ET DU RYTHME DEMOGRAPHIQUES DE LA FRANCE..... | 50 |
| 3.1 <i>La recherche de déterminants par l'examen de l'Hexagone</i> | 50 |
| Les limites des analyses conjoncturelles..... | 50 |
| Les apports des théories de la fécondité | 52 |

| | |
|---|-----------|
| Les modèles et les effets des politiques familiales..... | 54 |
| L'inventaire des difficultés et le scepticisme devant la recherche | 55 |
| Un rapport " passant à côté " | 57 |
| Le désir d'enfant toujours prêt à se concrétiser ? | 58 |
| Du désir à la réalité : les raisons de sa faible réalisation..... | 60 |
| 3.2. La recherche de déterminants à la lumière de l'analyse comparative..... | 61 |
| Les écarts démographiques, reflets de politiques familiales disparates..... | 61 |
| ... et toujours divergentes..... | 63 |
| Une " troublante corrélation " | 64 |
| | |
| CHAPITRE 4. ÉTAT DES LIEUX CRITIQUE DES OUTILS DE MESURE ET D'INVESTIGATION | 66 |
| <i>4.1 Les outils de mesure.....</i> | <i>66</i> |
| La qualité des données..... | 66 |
| Les délais d'obtention | 67 |
| <i>4.2 Les outils d'investigation</i> | <i>68</i> |
| La mise en place de tableaux de bord..... | 68 |
| La mise en place d'un suivi méthodologique semblable et plus approfondi..... | 68 |
| La complétude de l'analyse des indicateurs proches..... | 68 |
| | |
| CONCLUSION | 69 |
| GLOSSAIRE..... | 70 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 71 |
| RESUME | 72 |
| LISTE DES CARTES, EN CART ET FIGURES..... | 73 |

REMARQUE PRELABLE : LE DOUBLE CHAMP GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE

Le travail de recherche appelait une comparaison de la France avec les autres pays " occidentaux ". Il nous a donc fallu d'abord réfléchir au champ géographique à retenir car cette formulation se devait d'être éclaircie sur deux points : quelle France considérer ? Quels " pays occidentaux " prendre en compte ?

Une première solution consiste à penser aux pays occidentaux d'Europe, autrement dit à l'Europe occidentale comprenant, selon la norme géographique générale, neuf pays, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, les Pays-Bas et la Suisse. Mais un tel champ géographique exclut des voisins immédiats de la France membres de l'Union européenne comme le Royaume-Uni, classé en Europe septentrionale, ou l'Espagne, classée en Europe méridionale.

Le second sens possible des pays " occidentaux " s'applique à la définition historique qui prévalait regroupant des pays à l'ouest de l'Urss et pratiquant l'économie de marché. Les territoires concernés excluaient, bien entendu, l'ex-RDA, mais aussi la Finlande. Le fait d'y mettre l'Espagne, au moins jusqu'en 1975, était discutable car l'Espagne pratiquait davantage une économie corporatiste qu'une économie de marché. Parfois le terme occidental incluait les Etats-Unis d'Amérique, bien que ce pays soit plutôt à l'Est de l'Urss vue du Pacifique. Dans la mesure où l'Est européen n'existe plus comme système économique, l'adjectif " occidental " a perdu sa claire signification politico-géographique, au moins pour ses frontières de l'Est. Par exemple, on ne peut pas dire que la Pologne qui était à l'Est soit devenue un pays " occidental " puisqu'elle est toujours classée dans l'Europe orientale.

Finalement, il nous est apparu que l'esprit de l'étude demandée est de situer la France par rapport à des pays comparables en raison du contexte économique, social et culturel dans lequel leurs populations vivent. En outre, la comparaison dans le cours laps de temps sollicité pour l'étude suppose de recourir à des données dont la cohérence a déjà fait l'objet d'un travail permettant un examen comparatif.

C'est pourquoi nous avons retenu les quinze pays membres de l'Union européenne à la veille de l'élargissement de 2004 car ce champ géographique répond aux critères de comparabilité et de cohérence des données.

D'une part, l'ensemble des Quinze étant tous membres de l'Union européenne, certains depuis 1957, pour les plus récents depuis 1995, leurs populations vivent dans un contexte politique, économique et sanitaire général relativement proche.

D'autre part, les statistiques des Quinze font l'objet d'un traitement en partie commun, visant à unifier les concepts démographiques utilisés par les différents institutions statistiques nationales, ce qui donne aux comparaisons une fiabilité satisfaisante.

Le champ géographique de l'étude soulève une seconde interrogation concernant la France qui comprend la métropole et l'outre-mer. Comme la plupart des données démographiques disponibles et comparatives concernent la métropole, à l'exclusion des départements, collectivités et territoires d'outre-mer qui comportent chacun des spécificités démographiques¹. Compte tenu à la fois de la disponibilité des données et du souci de fiabilité des comparaisons, le terme France utilisé dans le rapport signifie donc la France métropolitaine, soit les vingt et une régions continentales plus la Corse.

¹ Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

INTRODUCTION

Parce que la dynamique des populations fait partie des fondamentaux dans l'évolution des sociétés, l'analyse des évolutions démographiques dans un pays comme la France est un travail essentiel. Il permet de situer la France dans le concert des nations formant l'Union européenne², de mesurer les éventuels changements, et donc de réfléchir à l'explication des différences existantes au sein de pays se trouvant dans une situation géographique, politique, économique, culturelle et sociale relativement semblable.

Il est vrai que la caractéristique majeure de l'Union européenne (à quinze et plus encore à vingt-cinq), tant dans une perspective historique que selon une analyse géographique est qu'elle est très loin d'assurer le simple remplacement des générations et que ceci a et aura des conséquences sur le devenir de la France et de l'Europe. Cette situation concerne avec des intensités différentes pratiquement tous les pays d'Europe.

Dans ce contexte, la fécondité de la France, bien qu'inférieure au seuil de remplacement, est moins abaissée que la moyenne européenne. Et la singularité de la France, dans les récentes évolutions démographiques est incontestable. Par exemple, bien que l'Hexagone compte 22 millions d'habitants de moins que l'Allemagne, son nombre annuel de naissances dépasse celui de notre voisin d'outre-Rhin pour les trois dernières années connues (2000, 2001, 2002). En outre, même si la population de la France (métropole) est à peine supérieure à celle du Royaume-Uni, les naissances annuelles de la France dépassent avec un écart accru celle de nos voisins d'outre-Manche depuis 1996 et donc, en 2002, pour la septième année consécutive.

Cette seule donnée chiffrée comparative justifie un examen exhaustif, attentif et explicatif de la natalité de la France par rapport aux pays de l'Union européenne. En outre, il convient de s'interroger sur la nuptialité. Dans ce dessein, il faut d'abord prendre un appareil photographique pour connaître le classement de la France au sein des Quinze dans la natalité et la nuptialité et analyser, grâce à des photos de l'arrière-plan, les raisons de ce classement. Mais la situation démographique de la France en 2002 résulte des évolutions des années précédentes. Aussi, dans un deuxième point, une analyse cinétique permettra de préciser les rythmes démographiques de la France et ses éventuelles spécificités par rapport à ceux des autres pays membres de l'Union européenne à quinze.

En troisième lieu, après l'analyse des indicateurs démographiques proches des questions de natalité et de nuptialité, il faudra se pencher sur les explications causales sociétales proposées pour comprendre la singularité de la France. Enfin, en fonction des éléments rencontrés précédemment, il sera nécessaire de porter un regard critique.

² A quinze, car les héritages économiques, sociaux, culturels et démographiques des nouveaux membres au 1^{er} mai 2004 rendent les comparaisons plus discutables. Sur les aspects démographiques, cf. Dumont, Gérard-François, " L'élargissement démographique de l'Union européenne ", *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.

Chapitre 1. Situation et classement de la France dans la natalité et la nuptialité des Quinze

Trois analyses doivent être conduites. La première permet de connaître la situation et le classement de la France dans la natalité et la fécondité. Puis il faut examiner des indicateurs démographiques proches capables d'éclairer la compréhension du classement de la fécondité. Enfin, une méthode semblable doit permettre d'examiner la question de la nuptialité.

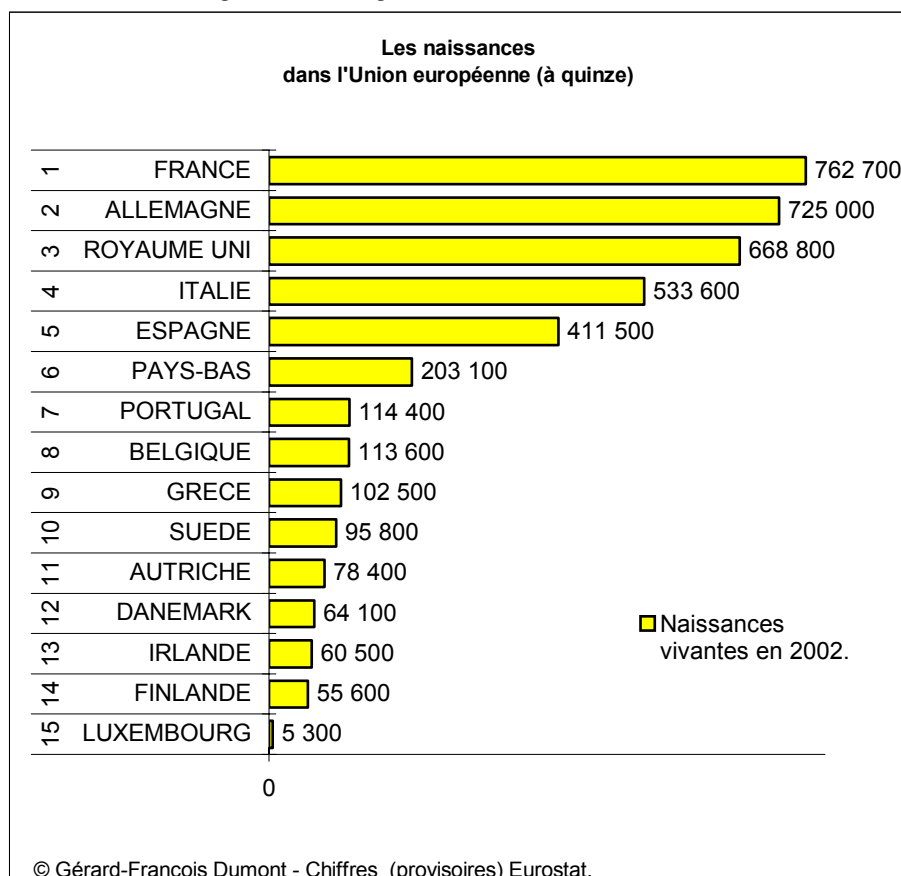
11. Le rang de la France dans la natalité et la fécondité

La natalité porte d'abord sur le nombre des naissances, mais, comme le nombre des naissances des pays dépend en partie de leur poids démographique, il est nécessaire ensuite de comparer les taux de natalité et l'attitude des populations face à la fécondité.

La France au premier rang des naissances

Le premier constat évoqué en introduction qui se dégage d'une photographie de la natalité dans l'Union européenne à quinze concerne la prépondérance de la France pour la dernière année disponible (2002³). En effet, l'Hexagone (il s'agit ici de la France métropolitaine) compte 763 000 naissances, soit le nombre de naissances le plus élevé des Quinze. La France devance même l'Allemagne, dont la population est pourtant supérieure de 22 millions d'habitants. Elle excède nettement le Royaume-Uni, pays dont la population est presque équivalente à celle de l'Hexagone. La France enregistre donc 19 % des naissances des Quinze alors qu'elle ne compte que 15,7 % de la population. Par comparaison, le Royaume-Uni compte 16,7 % des naissances des Quinze pour 15,6 % de la population.

Figure 1. L'histogramme des naissances



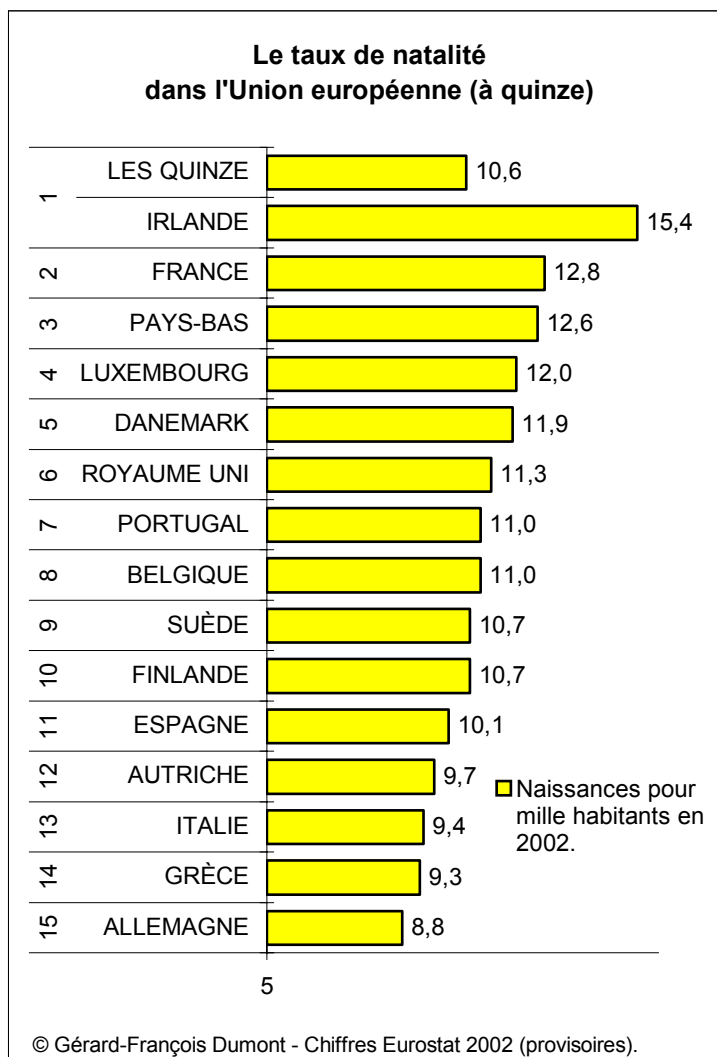
³ Pour l'ensemble de cette étude, nous avons donc toujours considéré les données disponibles et comparatives les plus récentes. Ainsi les chiffres 2002 proviennent-ils de *Statistiques en Bref*, Eurostat, thème 3, 20/2003. Comme cela sera expliqué plus loin pour la France, les chiffres provisoires ne sont évidemment pas les chiffres définitifs. Mais pour ce premier point du rapport, l'analyse des précédentes années montre que les classements des pays selon les chiffres provisoires sont tout à fait admissibles.

En nombre de naissances, la France se trouve donc trois points au-dessus de son poids démographique relatif et donc du nombre des naissances qu'elle aurait si la natalité était de même niveau dans tous les pays des Quinze. Néanmoins, pour comparer la natalité entre des pays comptant des populations différentes, il convient d'examiner les taux de natalité.

La France au deuxième rang des taux de natalité

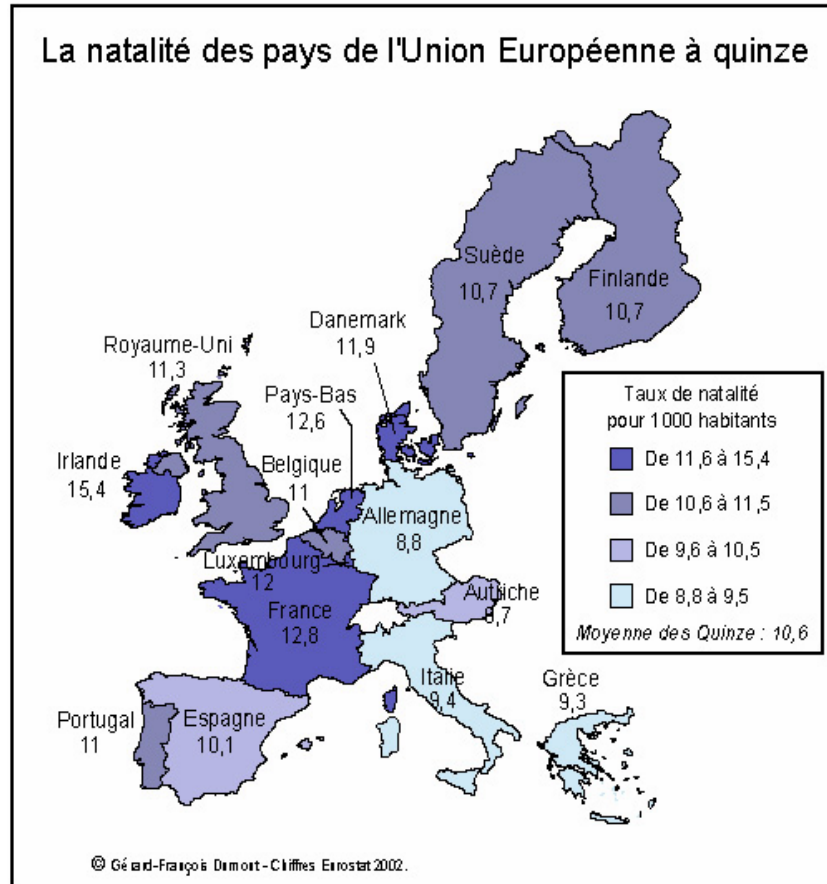
Le taux de natalité confirme le bon placement de la France puisque l'Hexagone se classe deuxième des Quinze avec un taux de natalité (12,6 pour mille habitants en 2002) largement au-dessus de la moyenne communautaire. Mais la France est nettement devancée par l'Irlande qui compte, en 2002, 15,4 naissances pour mille habitants. Dans le classement communautaire, la France est suivie par les Pays-Bas, le Luxembourg et le Danemark. Le pays le plus peuplé des Quinze, l'Allemagne compte le taux de natalité le plus bas.

Figure 2 L'histogramme des taux de natalité



Ces différences de natalité entrent-elles dans des logiques géographiques ? Les deux pays les plus septentrionaux de l'Union européenne (Suède et Finlande) ont pratiquement le même taux de natalité que la moyenne communautaire. En revanche, les trois pays les plus peuplés de l'Europe méridionale (Espagne, Italie et Grèce) ont tous un taux de natalité inférieur à la moyenne. S'il apparaît ainsi une logique géographique particulière, on ne peut néanmoins parler d'une logique géographique générale dans les taux de natalité.

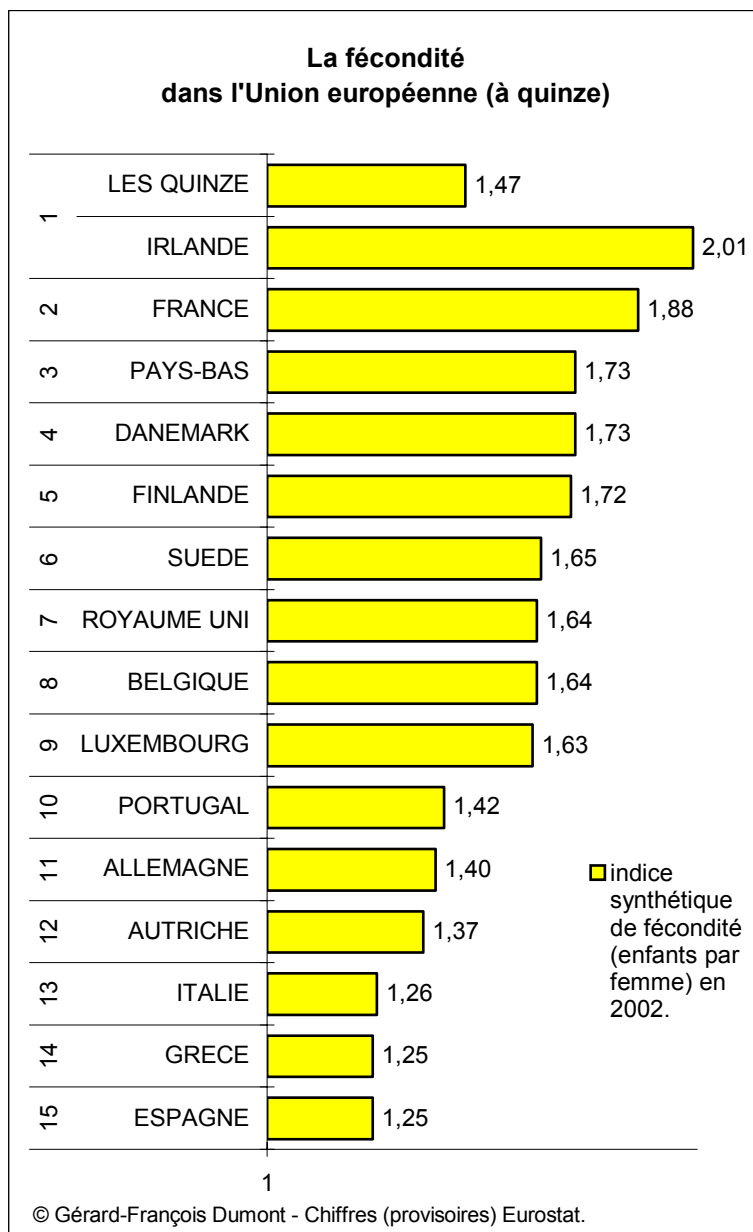
Carte 1



La France au second rang pour la fécondité

Mais le taux de natalité reste une mesure grossière car son niveau dépend de la composition par âge de la population. Par exemple, il est logique que le taux de natalité de l'Italie soit inférieur à celui de l'Irlande puisque la péninsule Italienne compte une population plus vieillie et une proportion de femmes en âge de fécondité dans la population plus faible que celle de l'Irlande. Il convient donc de recourir à l'examen d'un indicateur permettant de comparer les attitudes de fécondité des populations en excluant les effets liés aux différences de structures par âge et par sexe : c'est l'indice synthétique de fécondité. Comme le taux de natalité, son premier enseignement est de souligner l'importance des écarts au sein des pays de l'Union européenne entre les deux pays les moins féconds, l'Espagne et la Grèce, avec 1,25 enfant par femme et le plus fécond, l'Irlande, avec 2,01 enfants par femme en 2002.

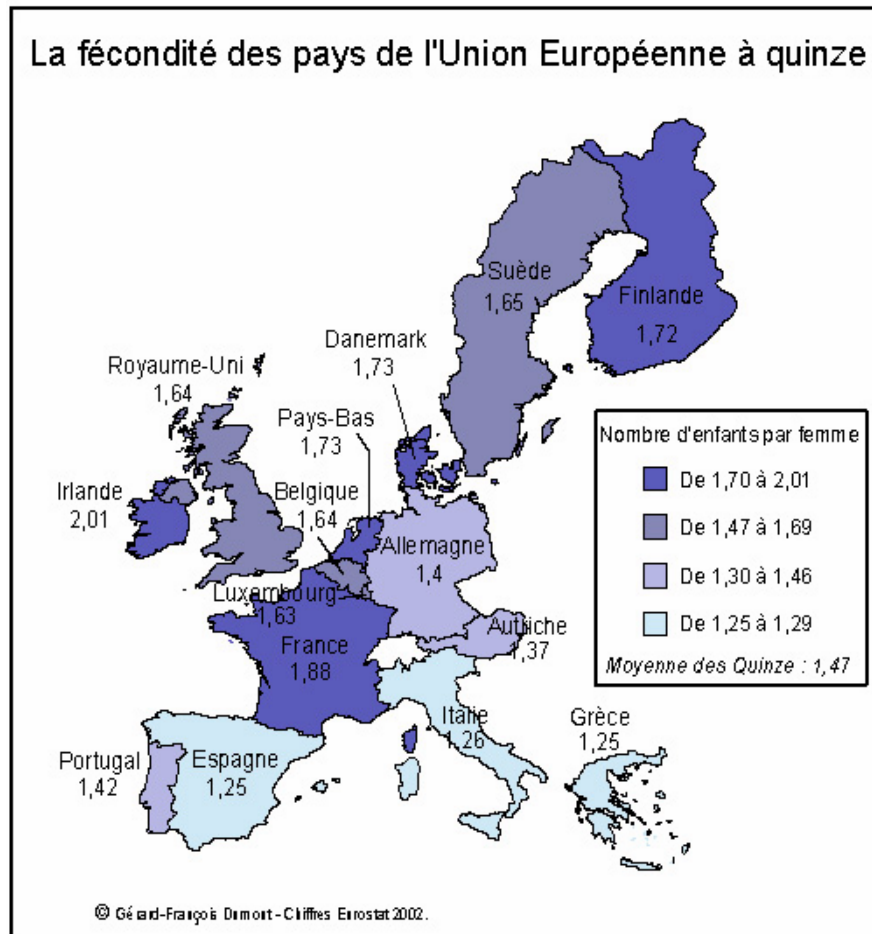
Figure 3. L'histogramme de la fécondité



Avec 1,88 enfant par femme en 2002, la France se place en deuxième position, derrière l'Irlande, 19 % au-dessus de la moyenne des Quinze (1,47 enfant par femme), et devance nettement un groupe de trois pays, comprenant les Pays-Bas, le Danemark, et la Finlande, dont la fécondité est au niveau inférieur à celui de la France, mais supérieur à 1,7 enfant par femme. La Suède se trouve au sixième rang. À un niveau moindre, légèrement au-dessus de la moyenne des Quinze, figurent trois autres pays, le Royaume-Uni, la Belgique et le Luxembourg. Puis les écarts se creusent avec les six derniers pays restants qui se partagent en deux groupes. Le premier, entre 1,35 et 1,42 enfant par femme, associe le Portugal, l'Allemagne et l'Autriche. Enfin le second, la queue du peloton, compte trois pays de l'Europe méridionale, l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

La carte de la fécondité diverge parfois de celle du taux de natalité dans la mesure où la fécondité neutralise les différences de composition par âge et par sexe. Ainsi l'Allemagne a le plus faible taux de natalité bien que n'ayant pas la plus faible fécondité car sa population est la plus vieillie des trois pays situés aux derniers rangs des indices de fécondité.

Carte 2



Le rang de la France dans la fécondité ayant été mis en évidence, il convient désormais de chercher les facteurs conduisant à un tel classement

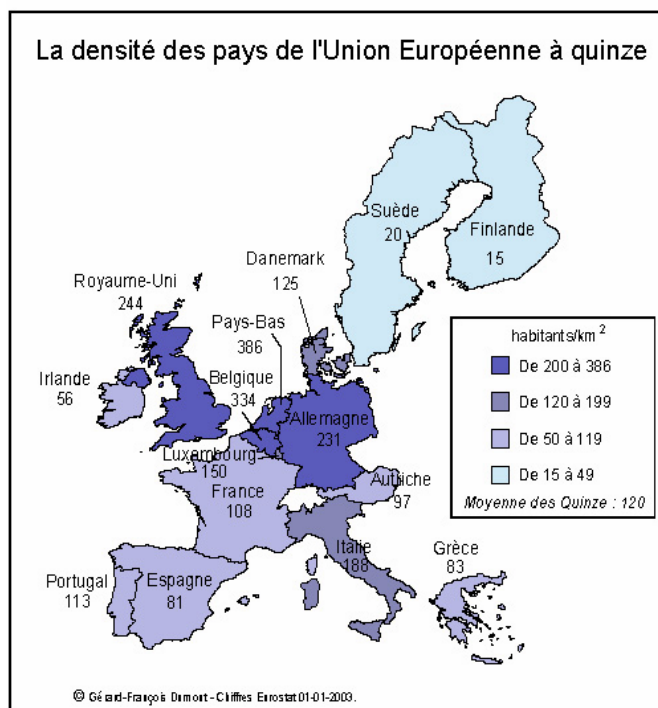
12. À la recherche de facteurs explicatifs

Pour expliquer le niveau relatif de la fécondité en France, plusieurs hypothèses peuvent être émises et doivent être testées. Elles concernent la question du peuplement, l'effet du mariage sur la fécondité, les liens éventuels entre proportion des naissances hors mariage et fécondité, l'âge moyen des femmes à la naissance du 1^{er} enfant, l'âge moyen à la maternité et la propension à avoir au moins un enfant, plus d'un enfant ou une famille nombreuses.

La fécondité indépendante du peuplement

Une première hypothèse à vérifier consiste à se demander si les pays les plus denses ont une moindre fécondité et les moins denses le contraire. Autrement dit, les populations des pays les moins denses, ressentant leur faible peuplement, pourraient avoir tendance à vouloir davantage d'enfants, et celles des pays plus denses avoir l'attitude inverse. Cette hypothèse peut être écartée, la carte des densités ne se recoupant pas avec celle de la fécondité. Le pays le plus dense des Quinze, les Pays-Bas, appartient au groupe des pays dont la fécondité est supérieure à la moyenne communautaire. L'Espagne, peu dense, se classe dans les fécondités les plus basses. Si on examinait les indices de fécondité à l'échelon des régions des différents pays, la conclusion serait la même : une absence de corrélation entre fécondité et densité.

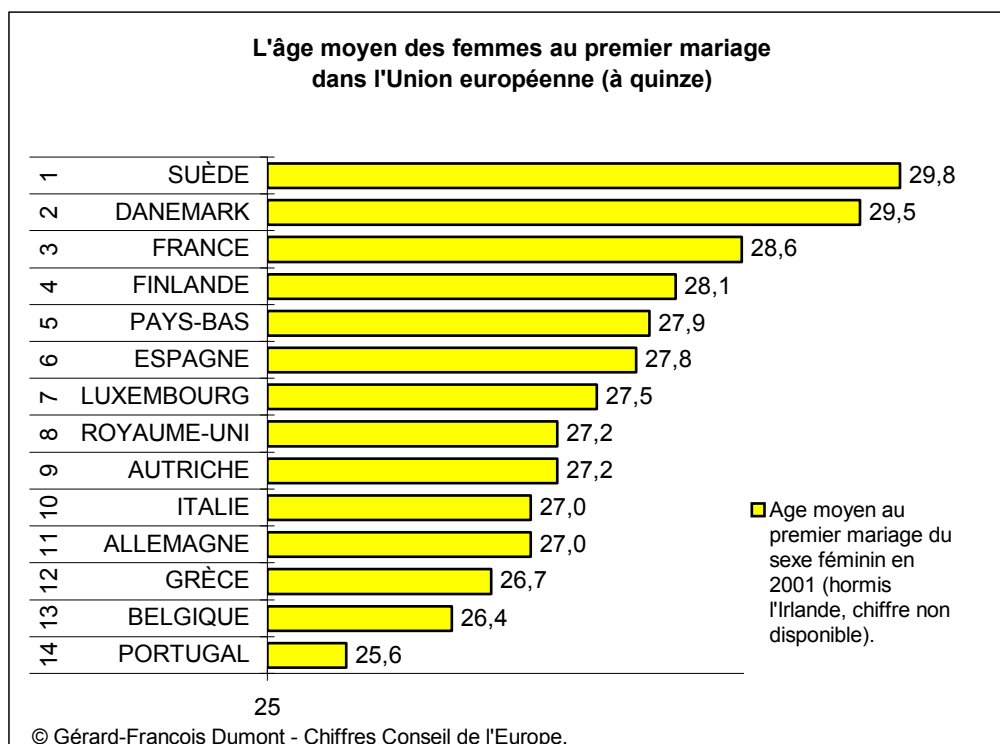
Carte 3



Le mariage n'est pas un " passeport " de la fécondité

Deuxième explication possible, les différences de fécondité selon les pays pourraient s'expliquer par l'âge moyen au premier mariage. Dans les pays où les femmes se marieraient plus jeunes, elles auraient des enfants plus tôt et une durée de vie féconde plus longue, ce qui pourrait expliquer une fécondité plus élevée.

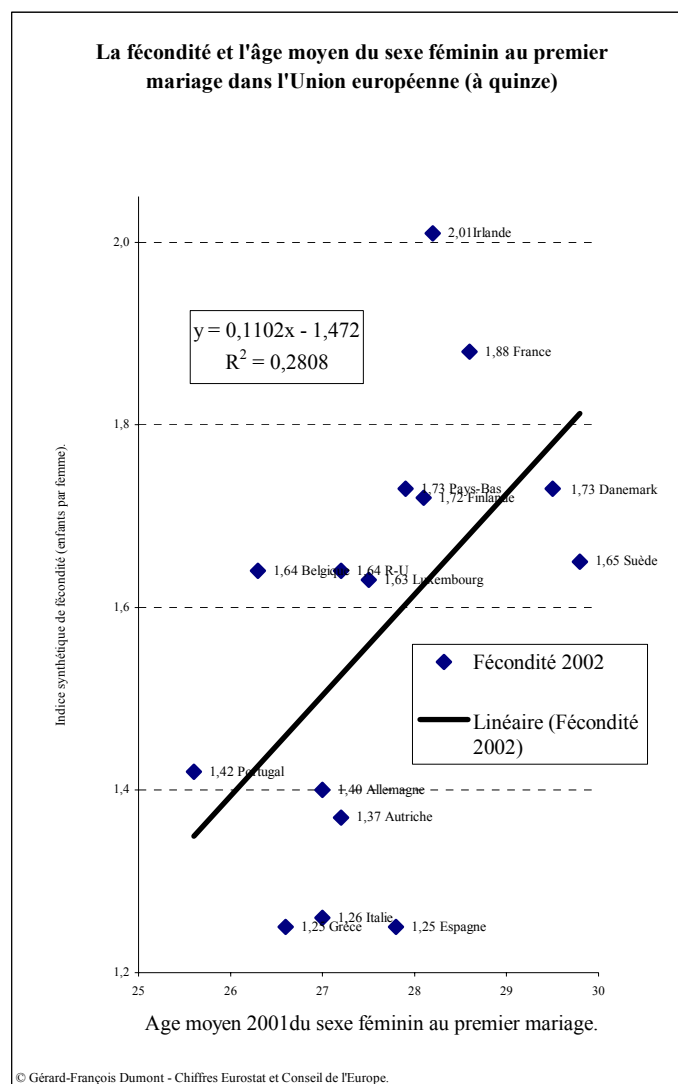
Figure 4. L'histogramme de l'âge moyen des femmes au premier mariage



L'étude des données conduit à écarter cette hypothèse. Avec 28,6 ans d'âge moyen au premier mariage des femmes, la France se classe en troisième position des Quinze, derrière la Suède et le Danemark, pays dont les fécondités sont inférieures à celles de la France. Parmi les Quinze, Les Portugaises se marient les plus jeunes, à 25,6 ans, ce qui n'empêche pas ce pays d'avoir une fécondité assez faible. A priori, aucune relation ne semble apparaître entre la fécondité et l'âge moyen au premier mariage.

Pour en être certain, il est possible d'établir la figure de corrélation entre ces deux indicateurs démographiques. La figure fait apparaître une proximité logique entre la Suède et le Danemark, mais ensuite les enseignements de cette figure ne sont nullement convaincants. L'Irlande, la France, les Pays-Bas et la Finlande ont des fécondités supérieures à la moyenne des Quinze et se situent dans une fourchette d'âge moyen au premier mariage semblable, mais l'Espagne est presque au même niveau pour l'âge au mariage avec une fécondité beaucoup plus faible. Finalement, le coefficient de corrélation est de 0,28, ce qui est trop faible pour justifier une véritable corrélation⁴.

Figure 5. La fécondité et l'âge moyen des femmes au premier mariage.



⁴ Rappelons qu'une corrélation est considérée comme presque parfaite lorsque que le coefficient égale ou dépasse 0,9.

En revanche, la carte souligne une logique Nord-Sud qui, sans être totalement régulière, est assez nette. L'âge au premier mariage des femmes est généralement plus élevé en Europe septentrionale qu'en Europe méridionale. Ces écarts d'attitudes proviennent d'une conception culturelle différente donnée au mariage. Mais, puisque l'âge au mariage n'explique pas les différences de fécondité selon les pays, cela signifie qu'il n'est pas un "passeport" pour la fécondité ou que l'importance donnée à ce "passeport" est variable selon les pays. En conséquence, le niveau de la fécondité dépend non seulement du nombre des naissances légitimes, mais également de celui des naissances hors mariage dont l'importance doit être examinée.

Carte 4

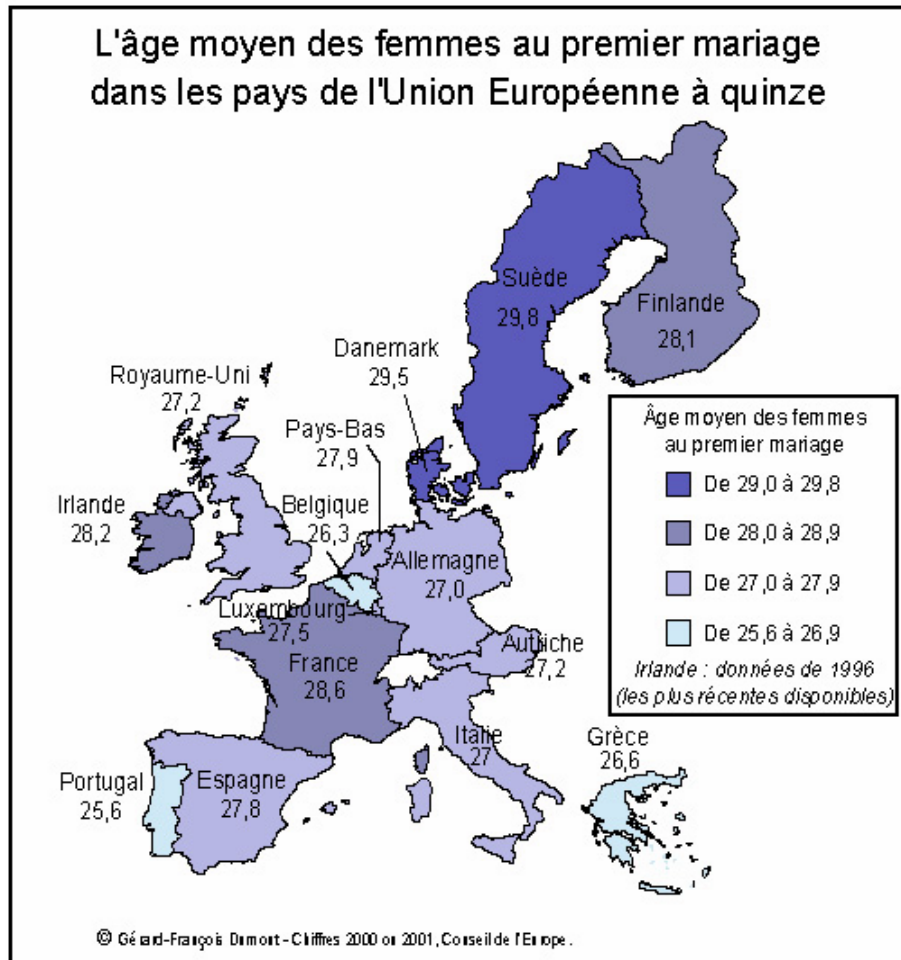
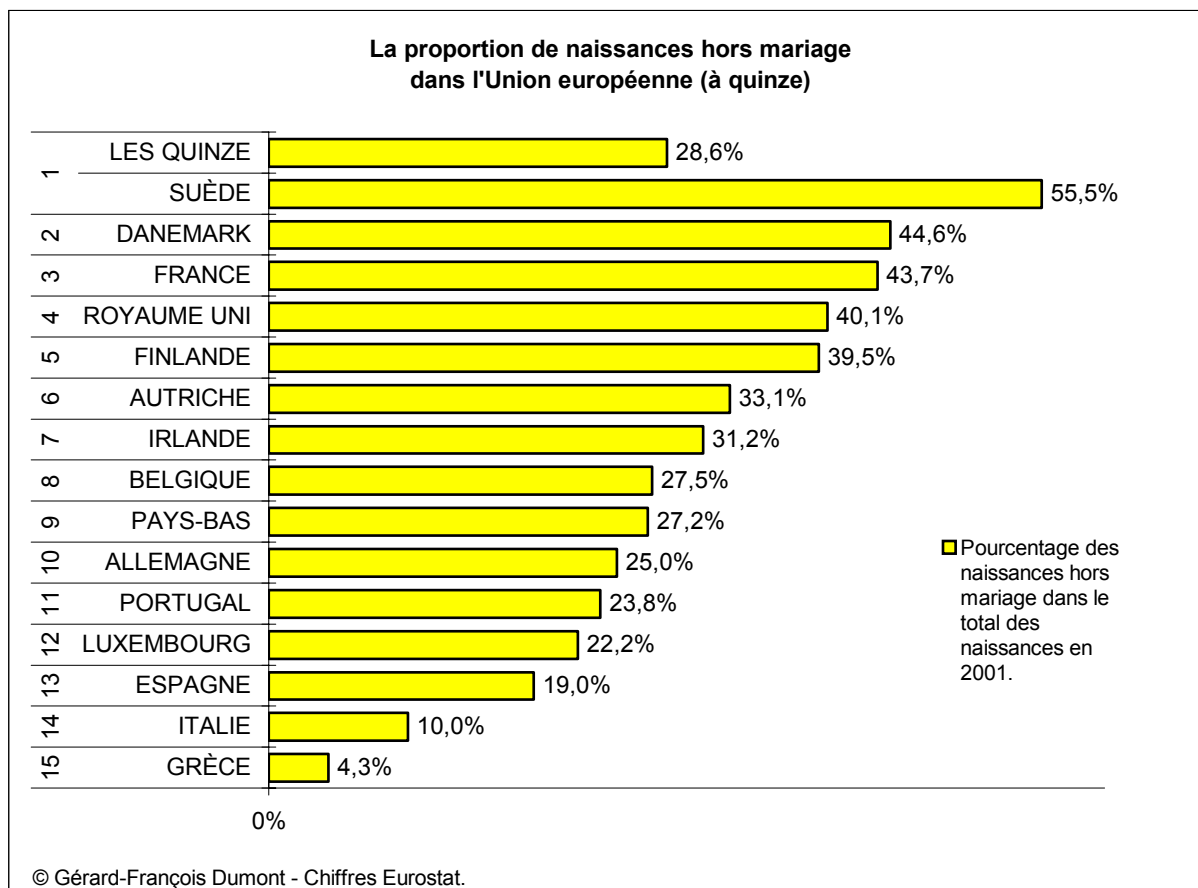
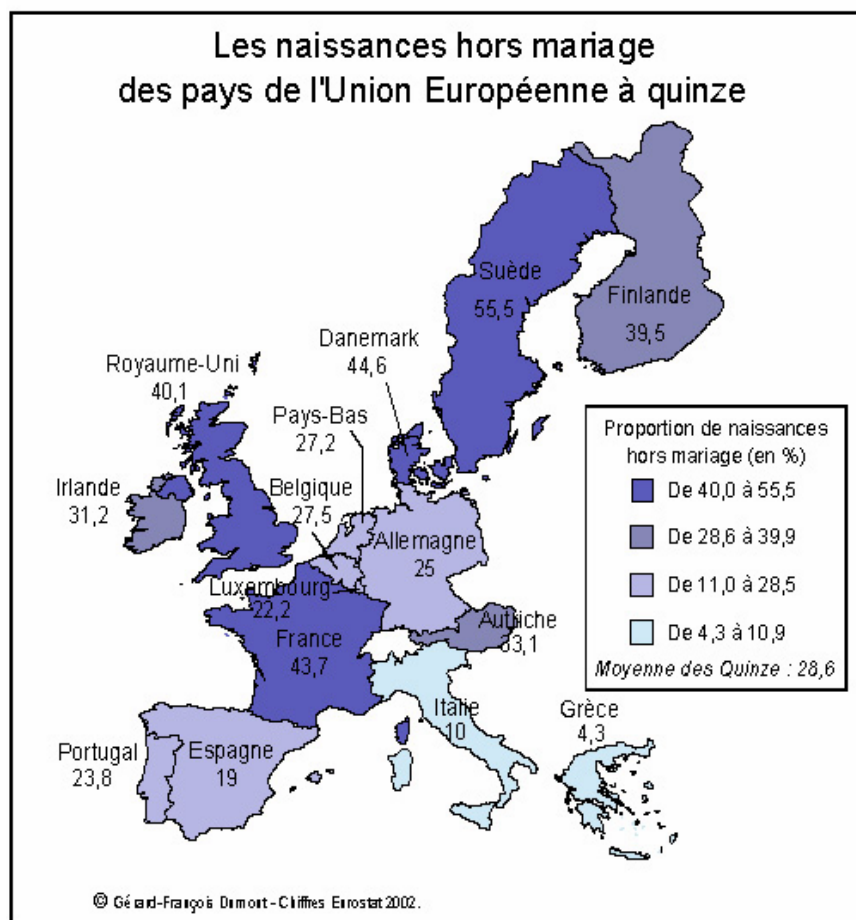


Figure 6 L'histogramme de la proportion des naissances hors mariage



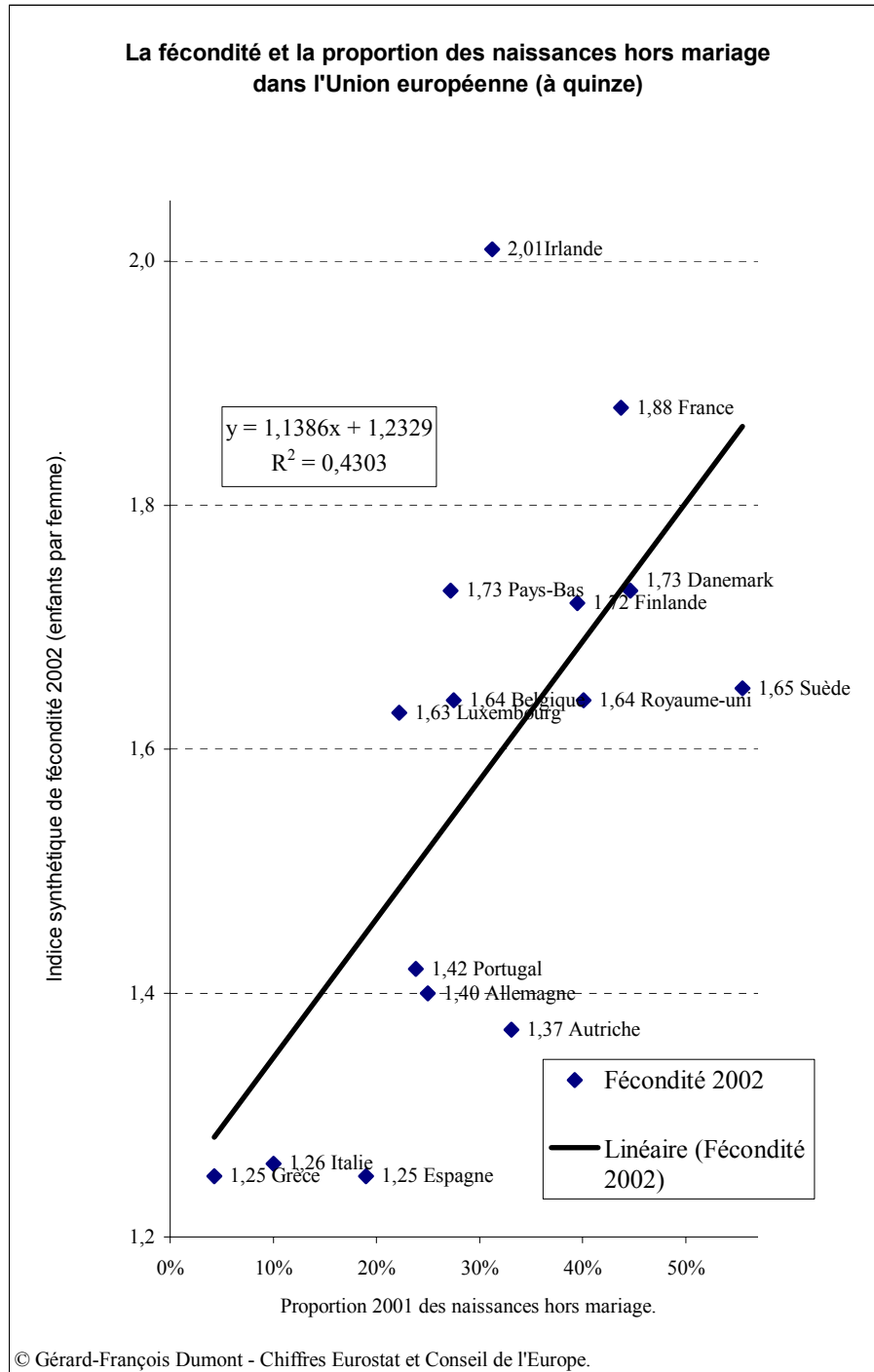
Effectivement, l'Union européenne à quinze compte une proportion élevée de naissances hors mariage. Mais la situation est très contrastée avec un écart considérable entre le pourcentage le plus élevé, celui de la Suède (56 %), et le plus faible, celui de la Grèce, 4,3 % seulement. De tels écarts confirment des profondes différences culturelles dans la conception du mariage institutionnel selon les pays. La carte fait apparaître une Europe méditerranéenne, Grèce, Italie, Espagne, qui se distingue par une proportion faible de naissances hors mariage. Puis la proportion, bien que plus élevée, est relativement faible, inférieure à la moyenne des Quinze, en Allemagne, au Portugal et dans les trois pays du Benelux. Un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne européenne réunit des pays géographiquement dispersés, l'Irlande, l'Autriche et la Finlande. Enfin, parmi les pays comptant les plus fortes proportions de naissances hors mariage, plus de 40 %, la France figure avec la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et la Finlande. Le record établi par la Suède, avec 56 % de naissances hors mariage, relègue le Danemark et la France en deuxième et troisième rang.

Carte 5



En comparant les cartes de fécondité et de proportion des naissances hors mariage, les pays à la plus faible fécondité (Italie, Espagne, Grèce) comptent également les proportions les plus basses de naissances hors mariage. Cela conduit à se demander s'il y a une corrélation entre le comportement vis-à-vis du mariage institutionnel et les niveaux de fécondité en Europe, si la proportion des naissances hors mariage est un discriminant du niveau de fécondité.

Figure 7. La fécondité et la proportion des naissances hors mariage



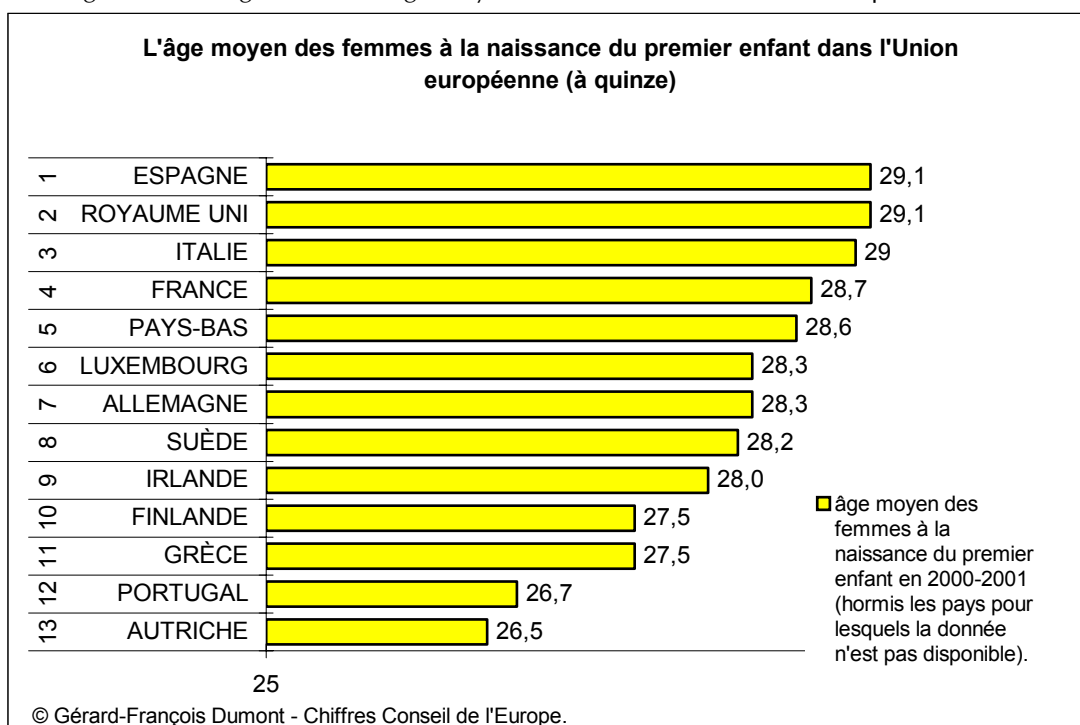
L'analyse confirme la position originale des trois pays méditerranéens. Le fait d'avoir une faible proportion de naissances hors mariage semble relié avec une très basse fécondité. Mais, pour les autres pays, aucune corrélation systématique n'apparaît. L'Autriche et l'Irlande, bien qu'ayant des proportions semblables de naissances hors mariage, comptent des fécondités fort différentes. Le cas de l'Allemagne est complexe car la proportion des naissances hors mariage est très différenciée, fort basse dans les Länder de l'Ouest où les naissances hors mariage sont mal acceptées et assez élevée dans les Länder de l'Est. La France et le Danemark, avec des pourcentages

semblables de naissances hors mariage, ont néanmoins un écart de fécondité. Pour l'ensemble des Quinze, le coefficient de corrélation donne comme résultat 0,43, ce qui, sans être véritablement probant, n'est pas totalement négligeable. Il ne faut pas donc écarter totalement cette troisième hypothèse, l'effet de l'attitude des sociétés européennes face aux naissances hors mariage sur les comportements de fécondité, mais il est nécessaire de chercher d'autres explications.

Les Françaises n'enfantent pas plus jeunes

Quatrième hypothèse, la surfécondité relative de la France pourrait provenir du fait que les Françaises auraient leur premier enfant plus jeunes et donc un temps de vie féconde plus long. Cette hypothèse est d'ailleurs couramment vérifiée a contrario dans de nombreux pays, notamment lors de la seconde étape de la transition démographique⁵. L'âge à la première naissance a des effets sur le niveau de fécondité, ce qui se constate par exemple au Maghreb depuis les années 1985. Ainsi dans de nombreux pays, le recul de la fécondité s'explique-t-il en partie mécaniquement par la hausse de l'âge à la première naissance qui diminue la durée biologique effective de la fécondité⁶.

Figure 8. L'histogramme de l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant

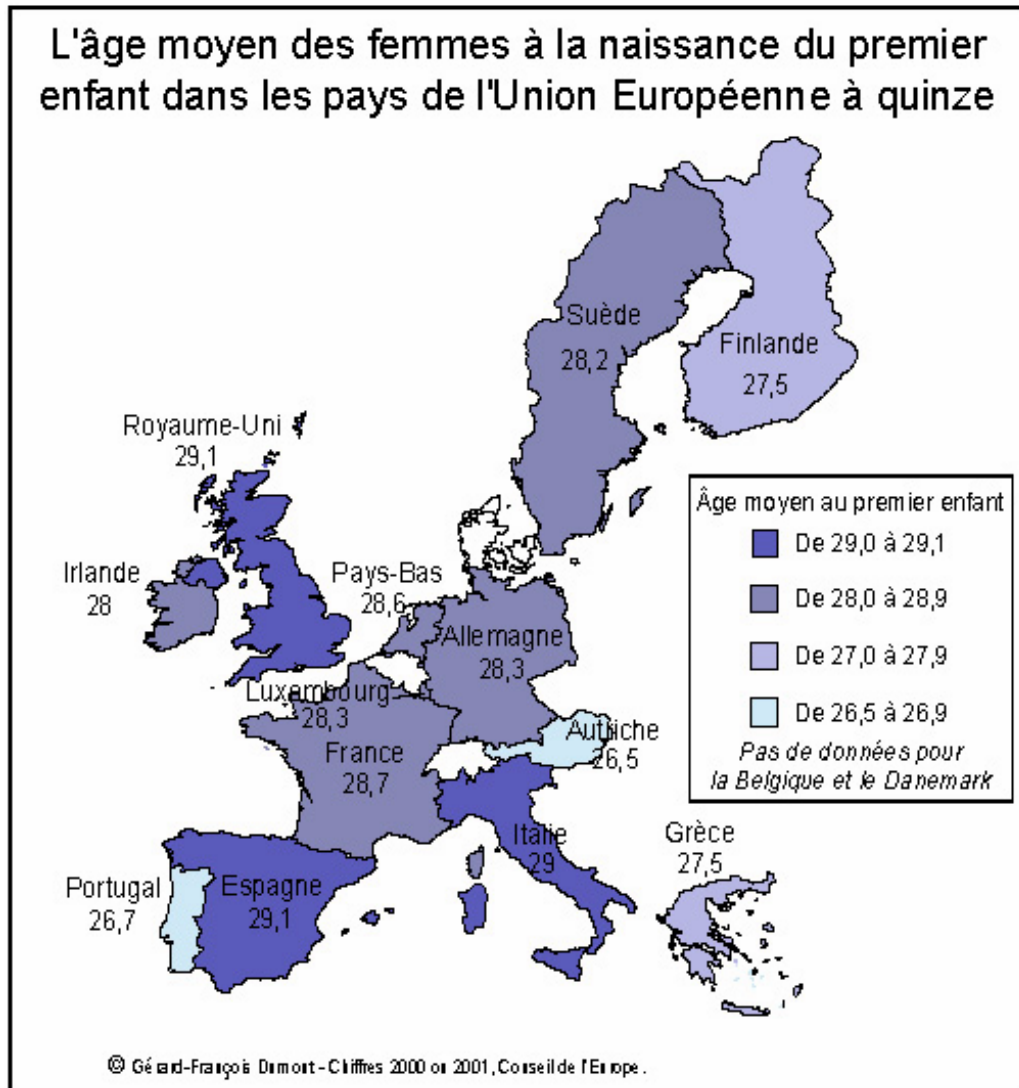


Si cette hypothèse s'appliquait à la réalité démographique des Quinze au début du troisième millénaire, l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant devrait être plus faible dans les pays européens à fécondité élevée et vice-versa. Ainsi, l'Irlande et la France devraient avoir des âges des femmes à la naissance du premier enfant les plus faibles des Quinze. Or ce n'est pas le cas. La France se situe parmi les pays dont l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant est relativement élevé, après l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie et devant les Pays-Bas. Les âges moyens des femmes à la naissance du premier enfant les plus faibles se constatent au Portugal et en Autriche. En outre, la carte ne présente pas de logique géographique puisque les âges sont relativement bas au Portugal et en Autriche et relativement haut au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. Même si l'Espagne et l'Italie ont bien à la fois un âge élevé à la première naissance et une basse fécondité, l'hypothèse formulée ne peut être retenue.

⁵ Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Editions Armand Colin, 2001.

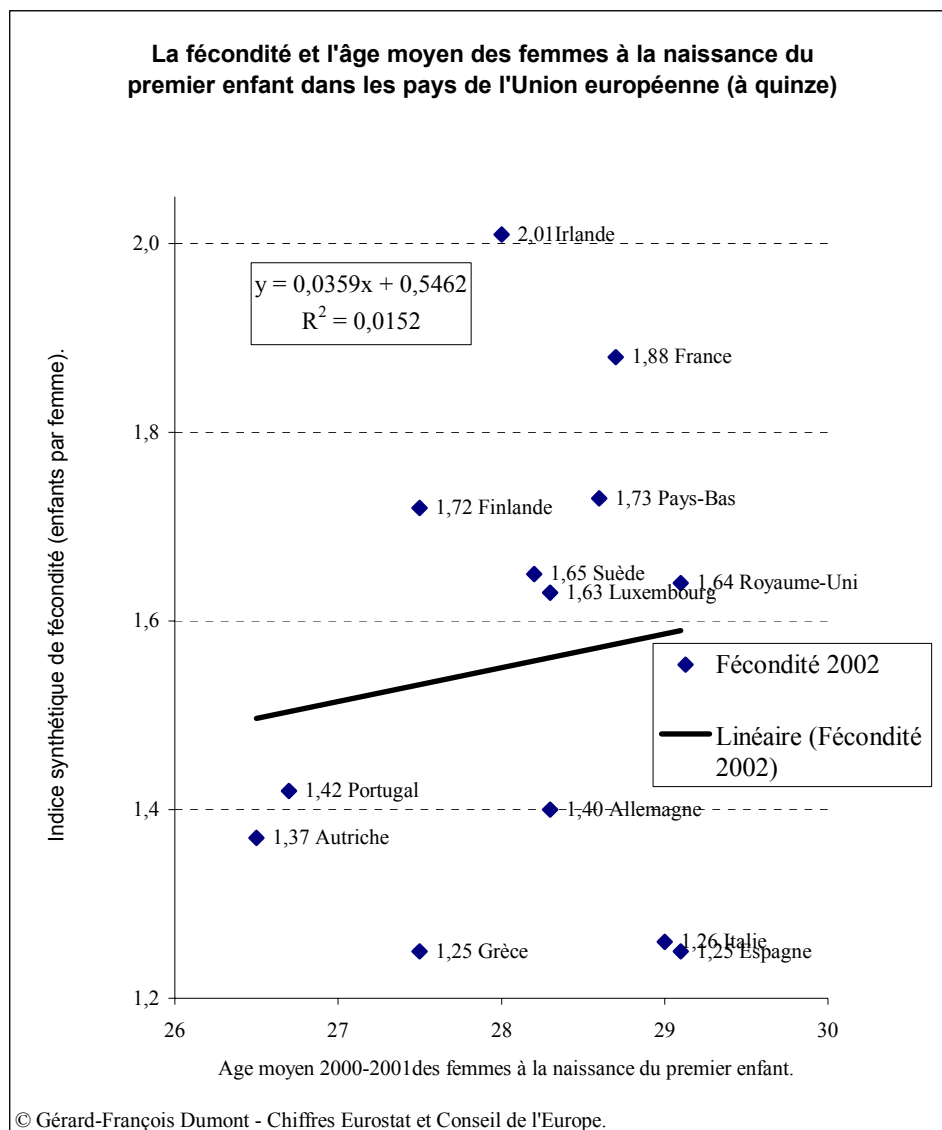
⁶ Il faut, bien entendu, distinguer la période de vie féconde, pendant laquelle les femmes ont effectivement des enfants de la période de vie fertile qui dure de l'âge nubile à la ménopause

Carte 6



Le niveau relativement élevé de la fécondité de la France ne s'explique donc pas par des générations féminines qui auraient des enfants plus tôt que dans les autres pays des Quinze. Le rejet de cette quatrième hypothèse est d'ailleurs confirmé par la recherche de corrélation qui donne un coefficient extrêmement bas, soit 0,0152. Les pays forment donc des points dispersés sans aucune logique.

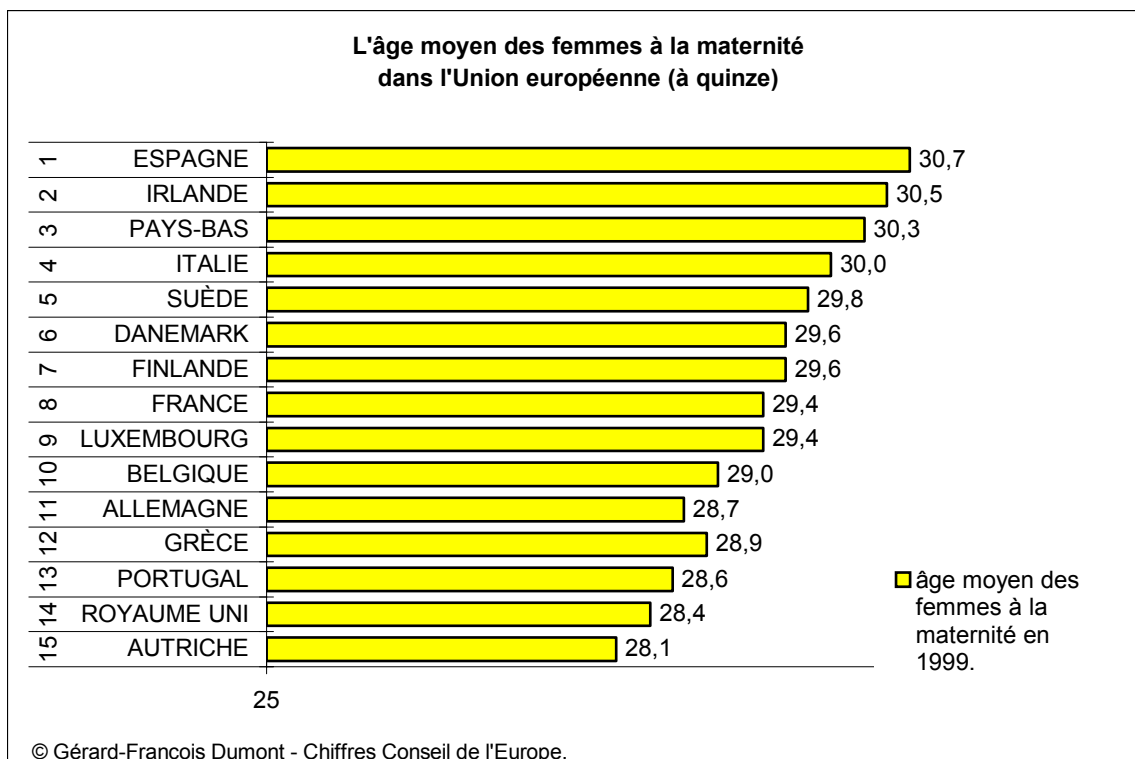
Figure 9 La fécondité et l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant



Les Françaises n'enfantent pas plus tard

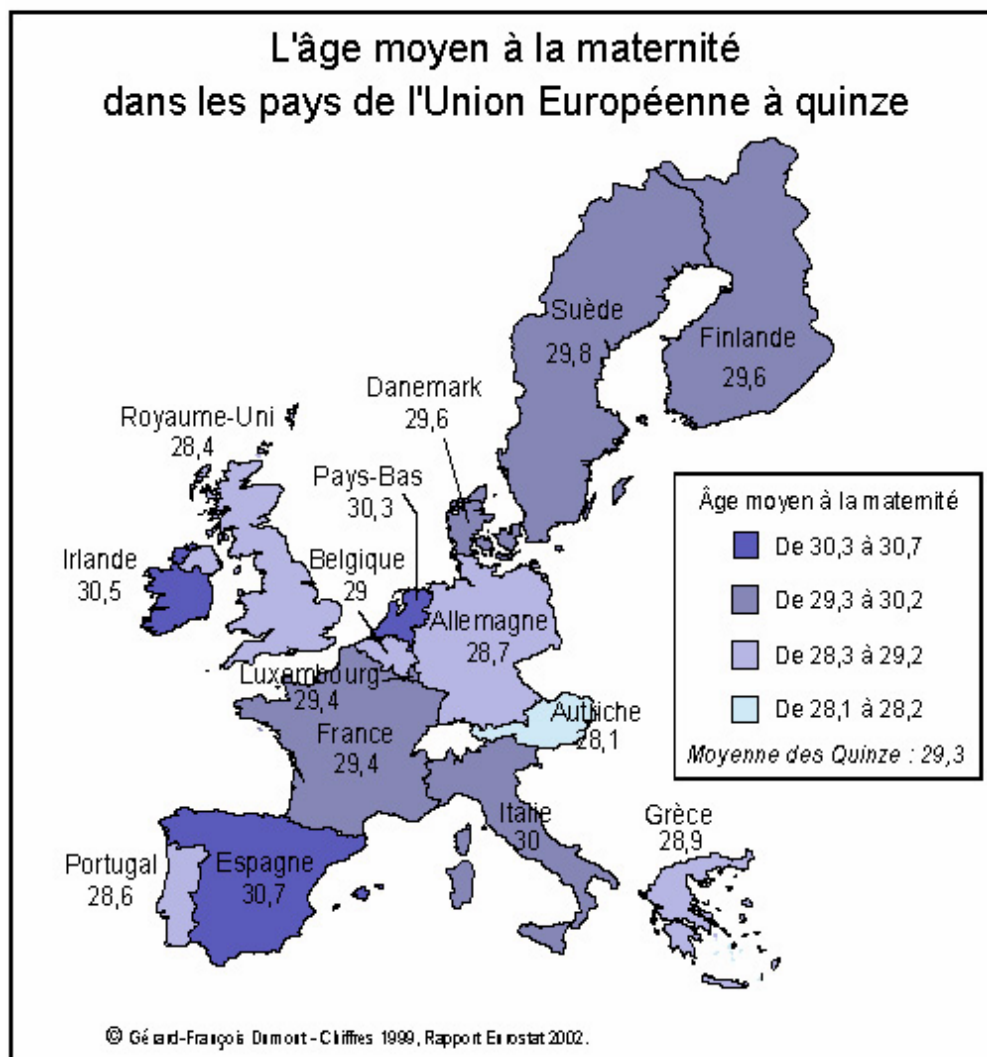
Puisque la France compte une fécondité assez élevée alors que l'âge à la première naissance y est également élevé, une autre hypothèse se substituant à la précédente est que la période de vie féconde des femmes est peut-être plus longue en France. Pour pouvoir avoir dans l'Hexagone une fécondité nettement supérieure par exemple à celle du Portugal, alors que l'âge des mères à la première naissance y est plus élevé, il faut par exemple que les femmes aient en France des enfants plus tard et donc un âge moyen à la maternité plus élevé.

Figure 10 L'histogramme de l'âge moyen à la maternité



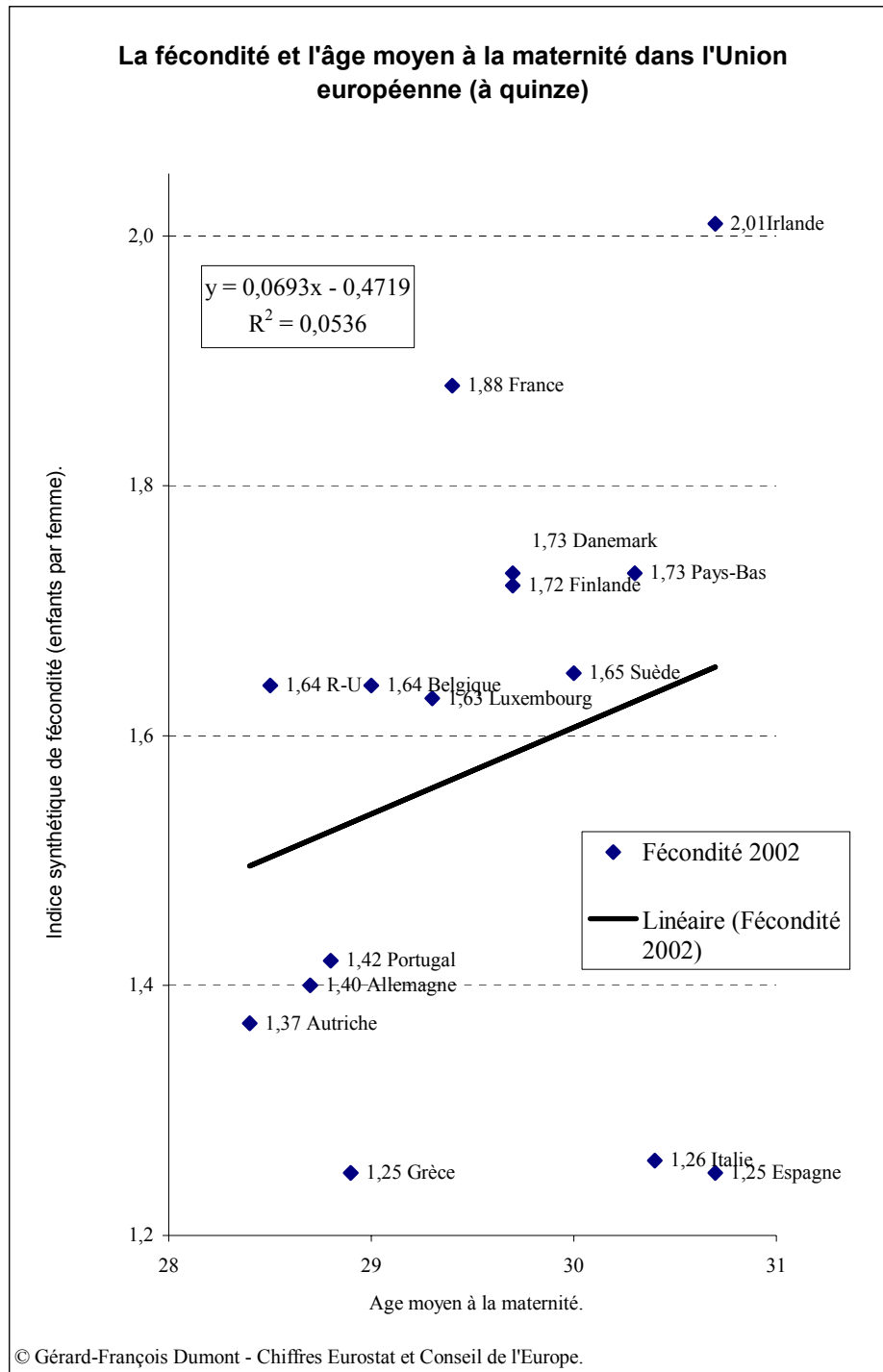
Les résultats ne démentent totalement pas cette cinquième hypothèse puisque l'âge moyen à la maternité en France est effectivement supérieur à celui du Portugal. Mais la France ne se classe que septième, c'est-à-dire grosso modo dans la moyenne, parmi les treize pays ayant une statistique disponible en la matière. D'autres pays européens, comme l'Espagne, l'Irlande ou les Pays-Bas comptent un âge moyen à la maternité plus élevé, dépassant les 30 ans.

Carte 7



Cela signifie que les femmes concentrent en France leurs maternités sur un nombre restreint d'année. En supposant, ce qui est courant en démographie, de faibles variations annuelles permettant de comparer des données d'années proches, la recherche d'une corrélation entre fécondité et âge moyen à la maternité est possible. Elle donne pour les Quinze un coefficient sans intérêt de 0,05, laissant entendre l'absence de relation entre le niveau de fécondité et l'âge moyen à la maternité. Ainsi l'Espagne et l'Irlande ont le même âge moyen à la maternité, alors que leurs fécondités se situent aux deux extrêmes des Quinze.

Figure 1.1. La fécondité et l'âge moyen à la maternité



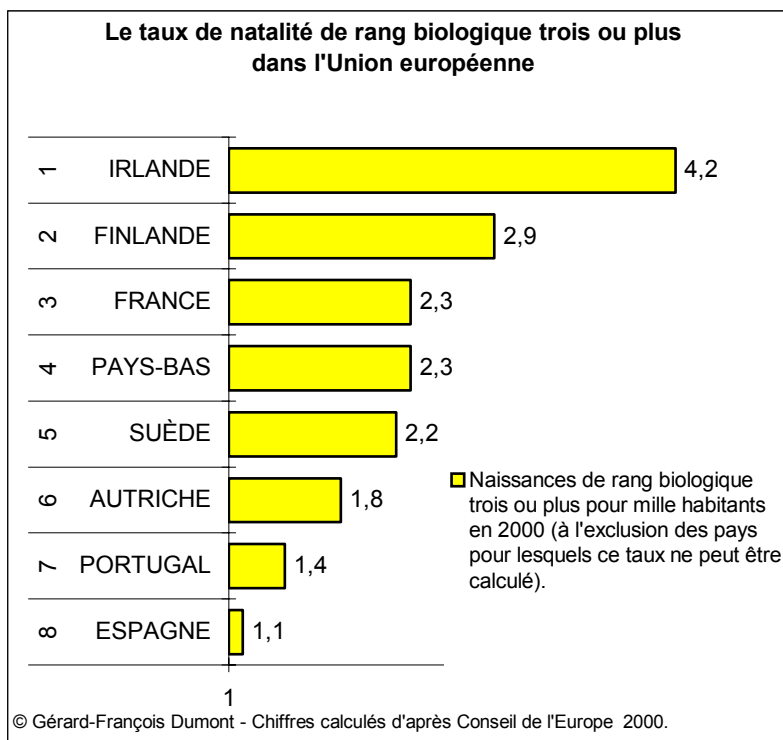
La recherche des facteurs de la surfécondité relative de la France permet d'approfondir les spécificités de son rang démographique parmi les Quinze, mais l'analyse ne dégage aucune cause explicative claire du classement de l'Hexagone. En effet, la surfécondité relative de la France s'explique ni par un peuplement assez faible, ni par des mariages plus précoces, ni par la proportion des naissances hors mariage, ni par des âges plus faibles des mères au premier enfant susceptible d'expliquer une période effective de fécondité plus longue, ni par une proportion importante de naissances survenant chez des mères relativement âgées.

Une propension moyenne de la France à constituer des familles nombreuses

Les cinq premières hypothèses étant écartées, il convient de s'interroger sur d'autres caractéristiques comme la propension à avoir des familles nombreuses ou celle à avoir un premier enfant. Dans ce dessein, nous avons décidé de calculer des taux de natalité spécifiques, appliqués les uns aux familles nombreuses, les autres au premier enfant. Dans chaque pays, le taux de natalité des familles nombreuses rapporte le nombre de naissances de rang trois ou plus à la population moyenne de l'année considérée. Le taux de natalité des premiers enfants rapporte les naissances de rang biologique un également à la population moyenne de l'année considérée.

Mais la comparaison des pays de l'Union européenne sur cette question ne peut être exhaustive. En effet, quatre pays, l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni et le Luxembourg ne disposent d'aucune statistique donnant le rang biologique des enfants, mais indiquent seulement le rang de naissance du nouveau-né dans le mariage du moment, et donc uniquement le rang juridique des naissances légitimes⁷. Ainsi, un premier enfant dans le mariage du moment peut être un troisième rang biologique. Ce type de statistique convenait lorsque les naissances hors mariage ne représentaient qu'une faible proportion de naissances, qu'était faible le taux de divortialité et surtout le taux de remariage des divorcées. Mais elles ne sont plus adaptées aujourd'hui ni pour la plupart des pays considérés, ni pour un regard comparatif, puisque les pourcentages des naissances hors mariage varient selon les pays.

Figure.12 Les taux de natalité de rang trois ou plus



Parmi les pays considérés, l'Irlande compte le taux de natalité de rang trois ou plus le plus élevé, ce qui est cohérent avec le plus haut indice synthétique de fécondité des Quinze. Il est en effet impossible d'atteindre une fécondité de 2,0 enfants par femme sans un nombre suffisant de familles nombreuses, ne serait-ce que pour compenser la situation des femmes subissant une stérilité biologique ou s'étant engagées dans une vocation excluant toute maternité. À l'opposé de l'Irlande, l'Espagne, la plus basse fécondité des Quinze, compte le plus faible taux de natalité des rangs trois ou plus. Effectivement, lorsqu'un pays a peu de naissances de rang trois ou plus, il ne peut avoir qu'une fécondité inférieure au seuil de remplacement. L'Italie et la Grèce ont également des taux de natalité de rang trois ou plus fort bas. Quant à la France, son taux est presque moitié moindre que celui de l'Irlande, inférieur à celui de la Finlande, mais équivalent à celui des Pays-Bas. Autrement dit, la surfécondité relative de la France ne peut s'expliquer par une propension particulière des femmes à avoir trois enfants ou plus

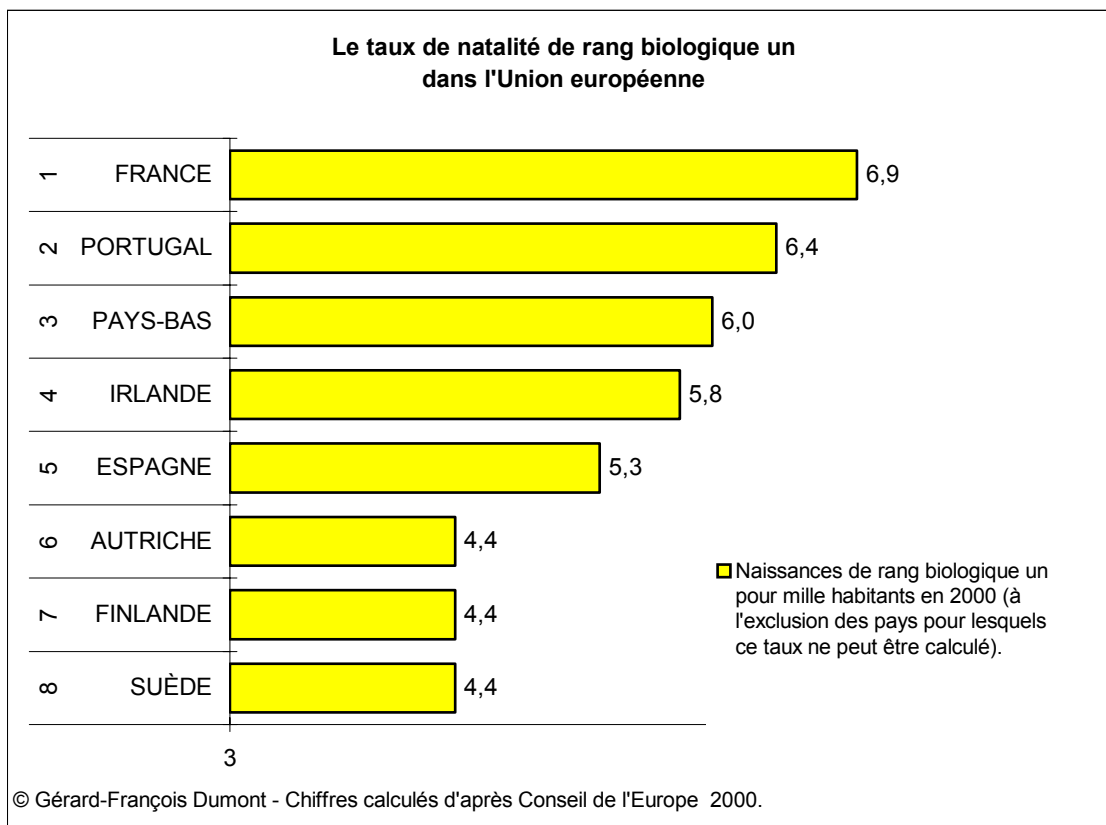
⁷ Lorsque nous utiliserons l'analyse longitudinale, nous introduirons les estimations publiées par Eurostat.

puisque deux pays ayant une propension semblable ou supérieure à celle de la France ont une fécondité inférieure à celle de l'Hexagone.

La propension favorable de la France à avoir au moins un enfant

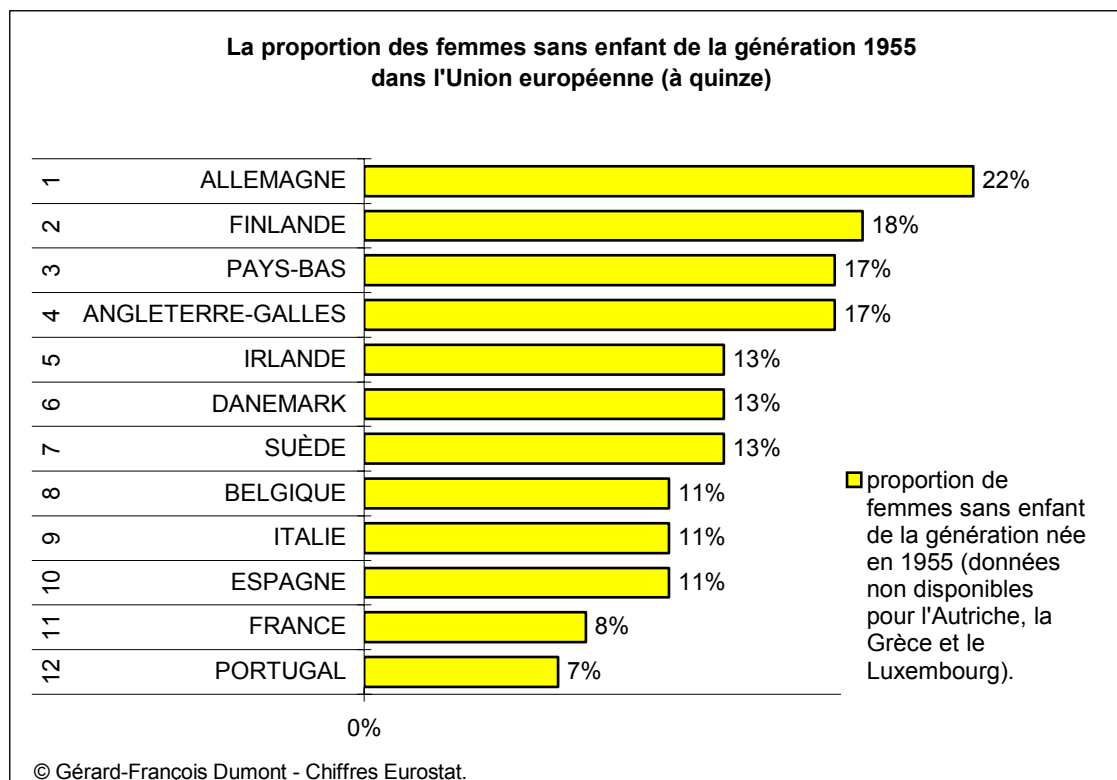
Une septième hypothèse serait que le deuxième rang de la fécondité de la France tiendrait à une forte propension à avoir au moins un enfant. Effectivement, l'examen du taux de natalité de rang biologique un est un indicateur qui fait apparaître une véritable différence française.

Figure 13. L'histogramme du taux de natalité de rang biologique un



En effet, parmi les pays considérés, la France compte le taux de natalité de rang biologique un le plus élevé, devançant le Portugal, les Pays-Bas et même l'Irlande. La deuxième place du Portugal peut surprendre compte tenu de sa faible fécondité, mais elle est cohérente avec l'avant-dernière place du Portugal dans le classement des taux de natalité de rang biologique trois ou plus. À l'opposé, la Finlande est dans la situation inverse conduisant à un résultat semblable : un bon classement dans le taux de natalité des rang trois ou plus, le deuxième, marié avec un mauvais classement dans le taux de natalité de rang un, ne peut entraîner une fécondité élevée. Ces résultats conduisent à retenir la sixième hypothèse, donc à penser que l'une des raisons de la surfécondité relative de la France tient au nombre important de femmes qui ont au moins un enfant, contrairement à des pays comme la Finlande ou la Suède, en association avec une propension relativement élevée à avoir trois enfants ou plus.

Figure 14 L'histogramme de la proportion de femmes sans enfant de la génération 1955



Cette spécificité française peut être vérifiée par l'analyse longitudinale⁸ en considérant la proportion de femmes sans enfant dans l'Union européenne, au moins en retenant les pays ayant des données disponibles. On obtient alors la proportion de femmes sans enfant par génération. La dernière série annuelle la plus complète concerne la génération 1955. Il s'agit d'un indice longitudinal non définitif puisque que la génération féminine 1955 ne termine sa vie féconde qu'une 2005, mais son nombre d'enfants encore susceptible de naître est extrêmement faible, insuffisant pour pouvoir modifier le classement. Le pourcentage le plus élevé de femmes sans enfant se constate en Allemagne et en Finlande. La France est avant-dernière avec seulement 8 %, devant le Portugal, 7 %

En combinant les résultats des sixième et septième hypothèses, la propension des pays à avoir des familles nombreuses et à avoir au moins un enfant, on retrouve ainsi certaines logiques démographiques. Les basses fécondités européennes se retrouvent dans des pays qui additionnent une forte proportion de femmes sans enfants et une faible propension à avoir des familles nombreuses, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne. Une deuxième catégorie de pays combinent une assez forte proportion de femmes sans enfant avec, parmi celles qui ont des enfants, une proportion relativement élevée de femmes accueillant des familles nombreuses (Finlande, Pays-Bas, Angleterre Galles, Suède). Le niveau de fécondité français entre dans une troisième catégorie avec peu de femmes sans enfants et une propension moyenne à avoir des rangs trois ou plus. C'est l'explication première du deuxième rang de la France pour la fécondité. Mais cela n'exclut pas d'examiner la situation de la France pour la propension moyenne à avoir plus d'un enfant ou au moins deux enfants.

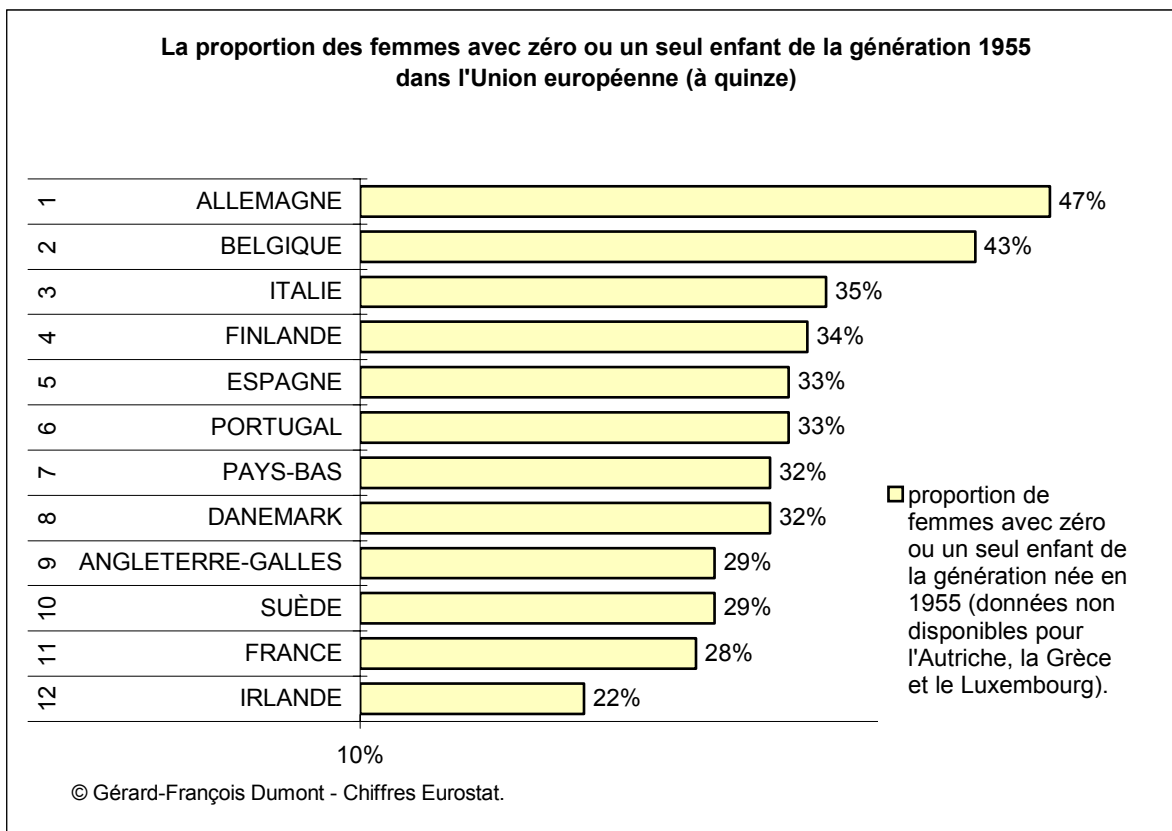
Une propension moyenne à l'enfant unique

Avec seulement 11 % de femmes sans enfant pour la génération 1955, la Belgique, l'Italie ou l'Espagne se trouvent a priori proches de la France. Au regard de ce seul indicateur, elles pourraient donc avoir une fécondité pas trop éloignée de celle de la France. L'analyse doit désormais porter sur la possibilité pour les femmes ayant déjà un enfant d'en avoir d'autres. Les Belges, les Italiennes, et les Espagnoles de la génération 1955 ont certes été

⁸ *Idem.*

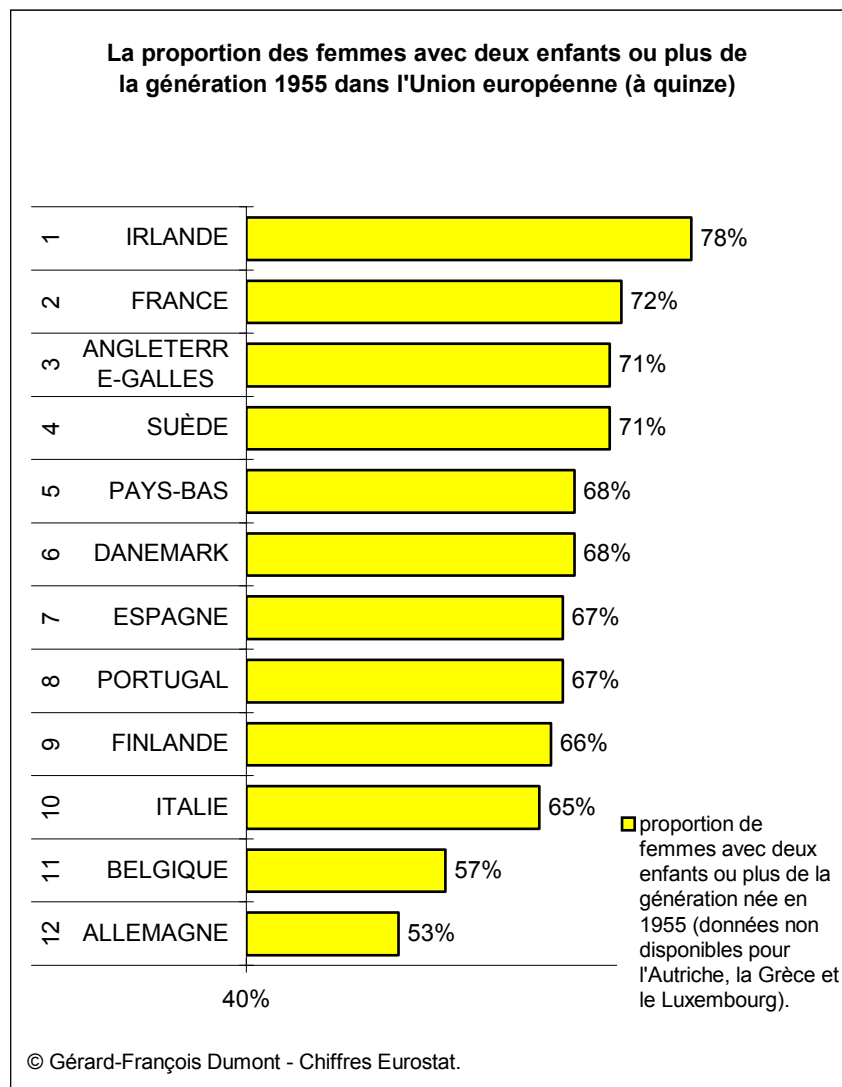
peu nombreuses à ne pas avoir d'enfants. Mais, parmi celles qui ont eu au moins un enfant, beaucoup en sont restées à l'enfant unique, tout particulièrement en Belgique. La proportion est de 24 % en Italie et de 22 % en Espagne, soit davantage que le pourcentage français, 20 %.

Figure 15 Histogramme de la proportion de femmes de la génération 1955 avec un seul enfant



Une deuxième cause associée de la surfécondité relative de la France est ainsi mise en évidence : non seulement le nombre de femmes sans enfant y est faible, mais parmi celles qui ont des enfants, la proportion d'enfant unique se situe dans la moyenne européenne et donc à un niveau pas trop élevé. Une propension moyenne à avoir plus d'un enfant fondée sur une propension forte à avoir au moins un enfant permet en conséquence de majorer la fécondité par rapport à des pays voisins dont la combinaison est moins favorable. Par exemple, le Portugal compte une plus faible proportion que la France de femmes sans enfant dans la génération 1955 (7 %) mais une proportion importante de femmes avec un seul enfant, la deuxième des pays considérés, avec 26 %. En revanche, l'Irlande compte une plus forte proportion de femmes sans enfants (13 %) que la France, mais parmi celles qui ont des enfants, la propension à avoir plus d'un enfant est très élevée, puisque seul 9 % de la génération n'a qu'un enfant.

Fig. 16. Histogramme de la proportion des femmes de la génération 1955 avec 2 enfants ou plus



Une autre mesure de la propension à avoir plusieurs enfants consiste à considérer la proportion de femmes ayant eu au moins deux enfants. Comme précédemment, prenons le cas de la génération 1955, qui permet une comparaison entre les douze pays des Quinze pour lesquels les données sont disponibles. Le résultat met en évidence deux comportements fort dissemblables. La propension à avoir au moins deux enfants est particulièrement faible en Allemagne et en Belgique. Seules 53 % des Allemandes et 57 % des Belges nées en 1955 ont eu plus d'un enfant. À l'opposé, les pourcentages les plus élevés se constatent en Irlande (78 %) et en France (72 %). Même s'il est délicat de corréler un indicateur longitudinal, comme la proportion d'une génération ayant tel ou tel nombre d'enfants, et un indicateur transversal, comme l'indice synthétique de fécondité, combinons les deux. Dans ce dessein, faisons l'hypothèse que les données de la génération 1955 sont assez représentatives des écarts de comportement de fécondité au sein de l'Union européenne. L'analyse des chiffres permet d'affiner certaines conclusions précédentes.

Dans le cas de l'Allemagne, l'abaissement de sa fécondité et son maintien à un bas niveau s'expliquent à la fois par une proportion de femmes sans enfant fort élevée et par une proportion élevée de femmes n'ayant qu'un enfant parmi celles qui ont des enfants. L'Irlande se situe dans une logique opposée avec la plus faible proportion

des douze pays considérés de femmes n'ayant eu qu'un enfant. C'est la raison démographique du premier rang irlandais parmi les Quinze. L'élaboration de diverses hypothèses explicatives donnant lieu les unes après les autres à des vérifications expérimentales, les causalités du premier rang de la France pour le nombre de naissances et de son second rang pour le taux de natalité et l'indice de fécondité dans l'Union européenne à quinze peuvent être précisées. Elles tiennent essentiellement à la combinaison d'une faible proportion de femmes restant sans enfant, avec une proportion moyenne à avoir plus d'un enfant et une proportion relativement élevée à avoir deux enfants ou plus. Après la natalité, examinons désormais la situation de la France en matière de nuptialité même si, par respect de la progression logique de l'analyse, nous avons préalablement abordé certains aspects liés à la nuptialité, comme la question des naissances hors mariage ou l'âge moyen des femmes au premier mariage.

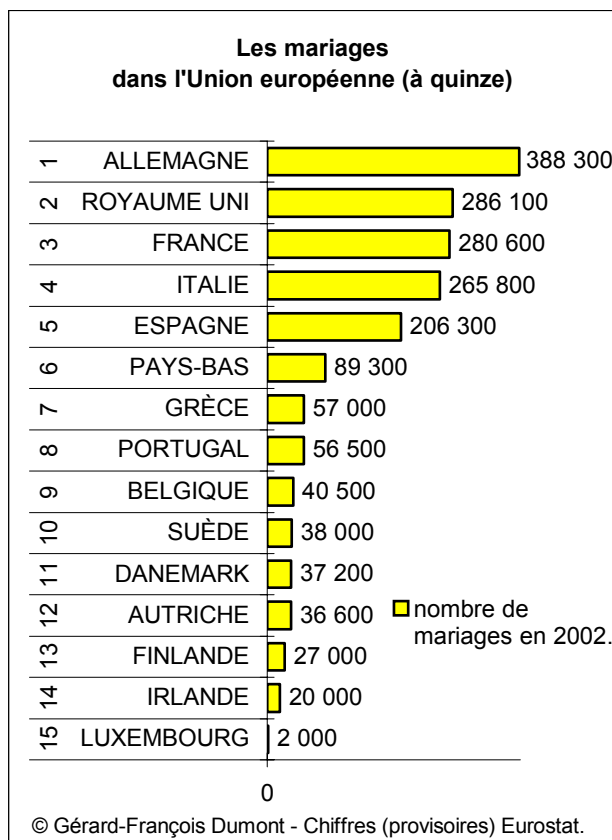
13 La nuptialité

L'examen de la nuptialité nécessite de comparer le nombre des mariages, le taux de nuptialité et l'indicateur synthétique de primo-nuptialité féminine.

Les mariages nettement moins nombreux en France qu'en Allemagne

La singularité de la France dans le nombre des naissances ne se retrouve pas dans le nombre des mariages. L'Allemagne, plus peuplée, compte logiquement davantage de mariages que la France, et le Royaume-Uni dépasse également la France.

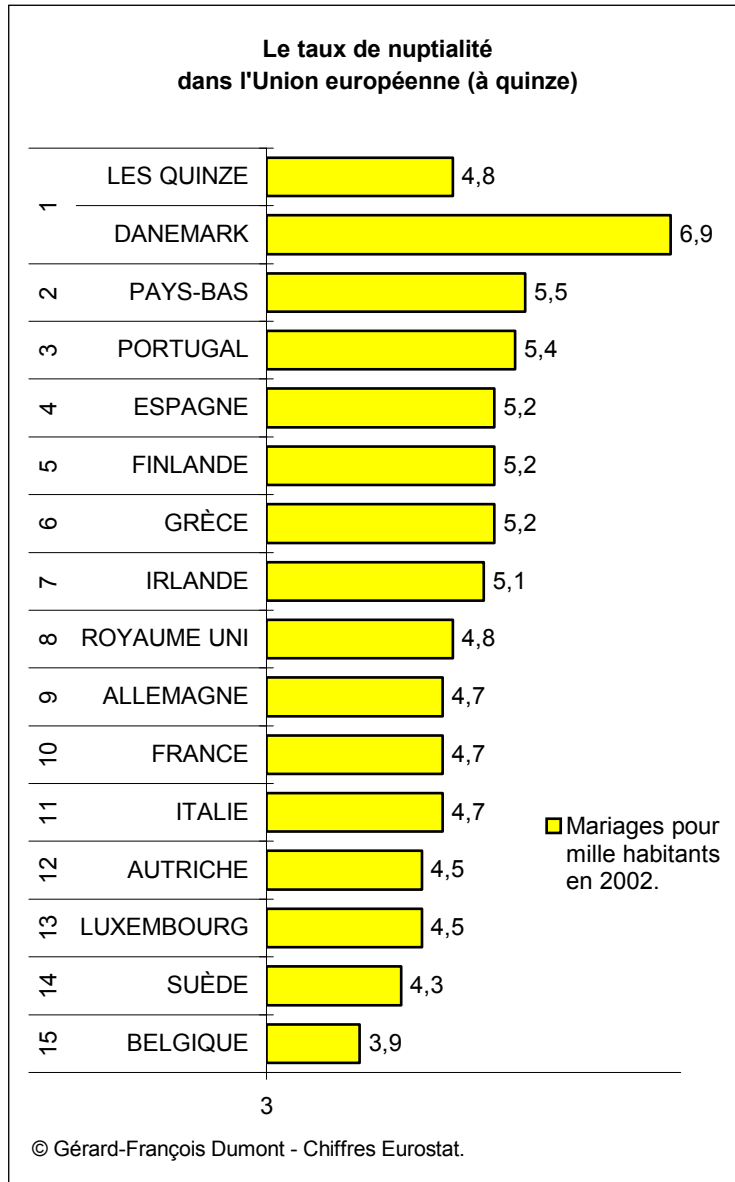
Figure 17 L'histogramme des mariages



La France moyenne pour le taux de nuptialité

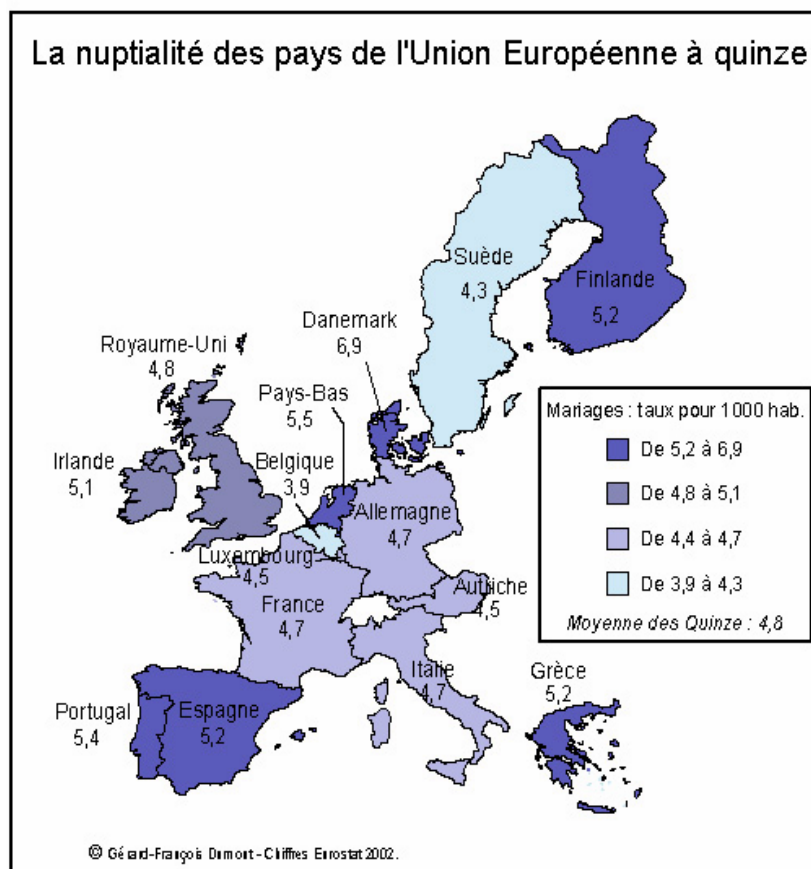
Comme le nombre de mariages dans un pays dépend notamment de l'effectif des populations, il convient de comparer les taux de nuptialité. Celui du Danemark est non seulement le plus élevé des Quinze, mais il apparaît particulièrement élevé. Ceci peut en partie s'expliquer par la prise en compte dans le chiffre des unions homosexuelles, dont celles de couples étrangers au Danemark. Ce pays a d'ailleurs décidé désormais de n'organiser l'enregistrement des unions homosexuelles que si l'un des partenaires est de nationalité danoise.

Figure 18. L'histogramme du taux de nuptialité



La France, avec 4,7 mariages pour mille habitants se situe sensiblement au niveau de la moyenne communautaire. Les taux de nuptialité sont supérieurs à ceux de l'Hexagone dans certains pays à faible proportion de naissances hors mariage, comme l'Espagne et la Grèce. En revanche, la Suède dont la proportion de naissances hors mariage est élevée, se trouve au quatorzième rang, devant la Belgique en dernière position.

Carte 8

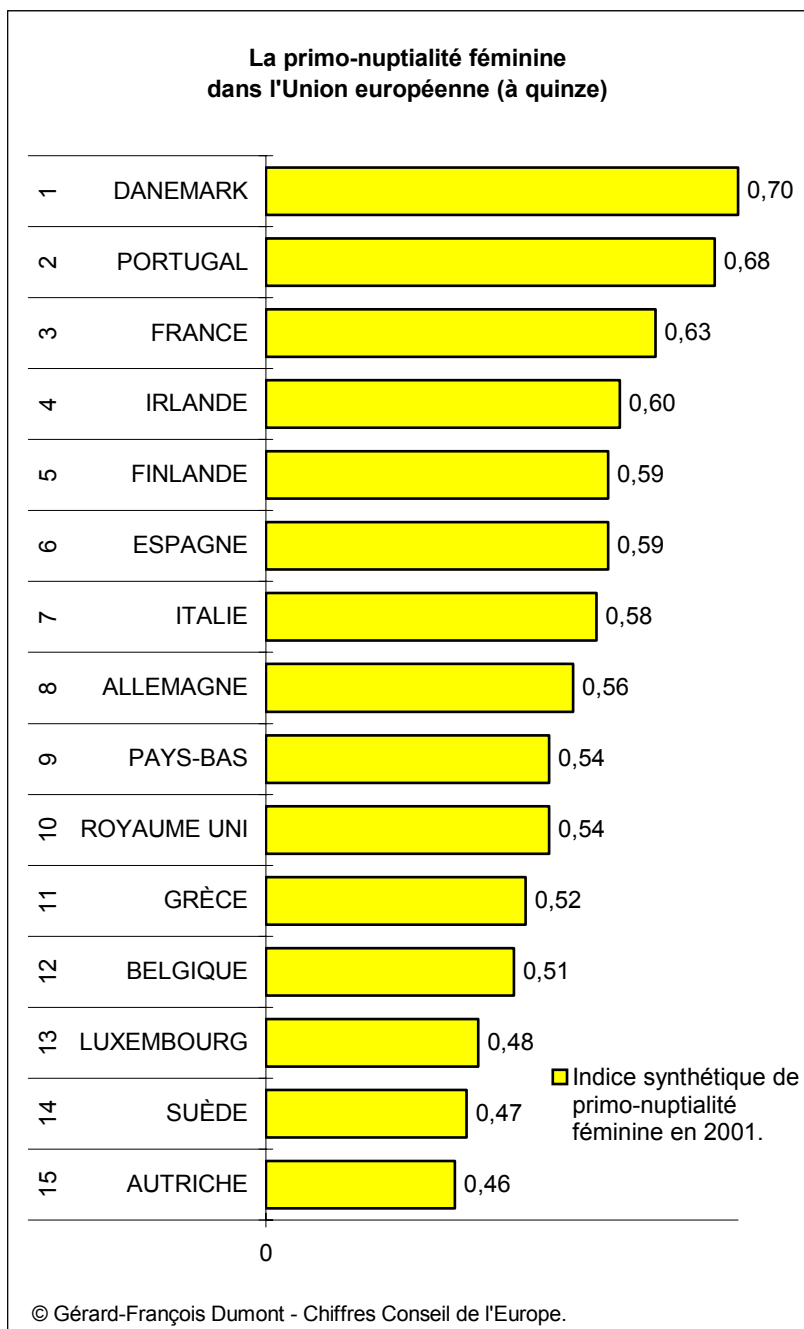


La carte des taux de nuptialité de l'Union européenne à quinze présente une certaine logique géographique : les taux sont plus élevés en Europe méridionale (Portugal, Espagne, Grèce) et en Europe septentrionale (de l'Irlande à la Finlande) qu'en Europe occidentale (France, Benelux, Allemagne et Autriche). Seuls deux pays font exception : l'Italie, en Europe méridionale, dont le faible taux de nuptialité s'explique notamment par un vieillissement très marqué, et la Suède, en Europe septentrionale, qui additionne un fort vieillissement et une proportion élevée de naissances hors mariage.

Une propension relativement élevée au mariage

La comparaison des taux de nuptialité est insuffisante car ils ne prennent pas en compte les différences de composition par âge et par sexe des populations. Il convient donc de recourir à un meilleur indicateur comparatif neutralisant l'effet de ces différences, l'indice de primo-nuptialité féminine : il mesure la propension des femmes célibataires à se marier avant l'âge de 50 ans.

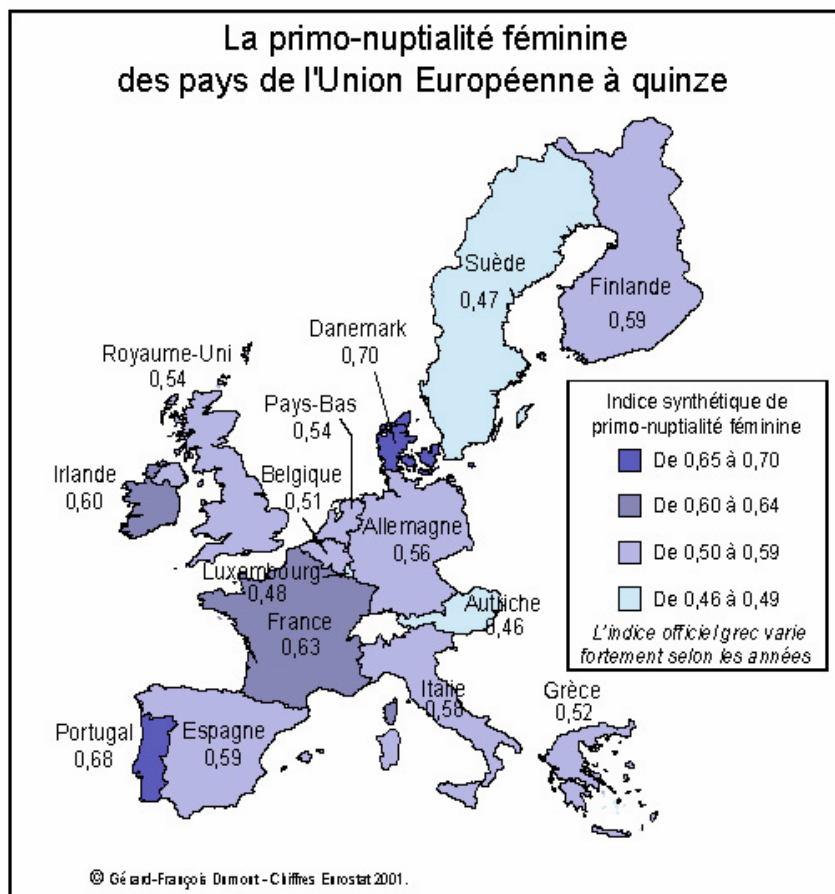
Figure 19. L'histogramme de la primo-nuptialité féminine



Pour la dernière année connue (2001), le Danemark et le Portugal sont en tête avec respectivement des indices de 0,70 et 0,68. Un tel niveau signifie qu'en cas de maintien durable à cet étiage, 70 % des femmes se marieraient avant d'atteindre l'âge de 50 ans et donc que 30 % resteraient célibataires jusqu'à 50 ans. La France se classe parmi les Quinze en troisième position, avec un indice de 0,63 sans doute équivalent avec celui de l'Irlande (pays pour lequel les données disponibles sont plus anciennes). La France devance donc une troisième catégorie de pays, ayant une propension des femmes au mariage entre 50 et 60 %, dont font partie la Finlande, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie... La quatrième et dernière catégorie, où la propension avant 50 ans est inférieure à 50 %, compte le Luxembourg, la Suède et l'Autriche.

La carte montre des situations très disparates selon les pays des différents sous-continent européens. Elle met notamment en évidence la situation de la Suède et de l'Autriche où moins de la moitié des femmes se marierait avant l'âge de 50 ans si l'indice constaté se pérennisait.

Carte 9



Ces analyses de la natalité et de la nuptialité mettent en évidence des situations démographiques extrêmement composites parmi les Quinze. Certes, tous les pays comptent une fécondité inférieure au seuil de remplacement des générations et enregistrent un vieillissement de la population en raison d'une augmentation de la proportion de la population âgée et de la baisse de la proportion des jeunes. Dans cet ensemble fort varié, il n'y a pas à proprement parlé d'exception française, puisque la France ne se démarque ni par des comportements de natalité, ni par des attitudes de nuptialité fondamentalement différentes des quatorze autres. Mais elle se singularise par le fait que son rang selon les indicateurs démographiques est souvent particulier : première en nombre de naissances, première pour le taux de natalité de rang biologique un sur les huit pays considérés, deuxième en taux de natalité, deuxième en fécondité, deuxième des pays ayant des statistiques disponibles pour les femmes ayant deux enfants ou plus, troisième en primo-nuptialité féminine, troisième par la proportion des naissances hors mariage, troisième dans l'âge moyen des femmes au premier enfant, troisième pour l'âge moyen au mariage des femmes. Selon certains indicateurs longitudinaux, le classement de la France, en considérant la génération 1955, est spécifique puisqu'elle est onzième sur douze⁹ pour la proportion de femmes sans enfant et pour la proportion des femmes avec zéro ou un seul enfant. La France ne se trouve dans un rang moyen que pour deux indicateurs transversaux, l'âge moyen à la maternité et le taux de natalité de rang biologique trois ou plus. Pour l'indicateur longitudinal qu'est la proportion des femmes avec un seul enfant, le rang moyen n'est pas un élément négatif.

⁹ Un tel classement concernant cet indicateur doit, bien entendu, être considéré comme positif au regard de la natalité.

Encart 1. Le rang de la France selon les indicateurs démographiques
dans l'Union européenne à quinze

| Indicateur (France métropolitaine) | Rang (sur 15 sauf précision) | Données | Date |
|--|------------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| Population | 2 | 59,6 millions | 01/01/2003 |
| Superficie | 1 | 543965 km ² | 2003 |
| Densité | 9 | 109 habitants/km ² | 01/01/2003 |
| Naissances | 1 | 762700 naissances | 2002 |
| Taux de natalité | 2 | 12,8 pour mille | 2002 |
| Indice synthétique de fécondité | 2 | 1,88 enfant/femme | 2002 |
| Proportion des naissances hors mariage | 3 | 43,70% | 2001 |
| Age moyen des femmes à la naissance du 1 ^{er} enfant | 3 | 28,7 ans | 2000-2001 |
| Age moyen à la maternité | 7 | 29,4 ans | 1999 |
| Age moyen féminin au premier mariage | 3 | 28,6 ans | 2001 |
| Taux de natalité de rang biologique un | 1/8 | 6,9 pour mille | 2000 |
| Taux de natalité de rang biologique trois ou plus | 3/8 | 2,3 pour mille | 2000 |
| Proportion des femmes sans enfant | 11/12 | 8% | génération 1955 |
| Proportion des femmes avec un seul enfant | 6/12 | 20% | génération 1955 |
| Proportion des femmes avec zéro ou un seul enfant | 11/12 | 28% | génération 1955 |
| Proportion des femmes ayant eu deux enfants ou plus | 2/12 | 72% | génération 1955 |
| Mariages | 3 | 280600 mariages | 2002 |
| Taux de nuptialité | 10 | 4,7 pour mille | 2002 |
| Indice synthétique de primo-nuptialité féminine | 3 | 0,63 | 2001 |

Cette singularité constatée par les données disponibles les plus récentes mesure, bien entendu, les comportements actuels, mais est également la résultante des évolutions de la fécondité et la nuptialité. Il s'agit désormais d'effectuer une étude cinétique depuis le début des années 1990, permettant d'affiner les spécificités du parcours démographique de la France par rapport à ses partenaires européens.

Chapitre 2. Les singularités du rythme démographique de la France

Ce second point consiste à éclaircir la question suivante. L'analyse cinétique permet-elle de mettre en évidence des particularités dans les changements de rythme ou dans d'éventuelles dates de ruptures des évolutions démographiques propres à la France ?

Pour répondre à cette interrogation, il convient d'abord d'examiner la natalité et la fécondité puis de rechercher des causes explicatives au rythme spécifique de l'Hexagone, avant d'analyser les évolutions de la nuptialité.

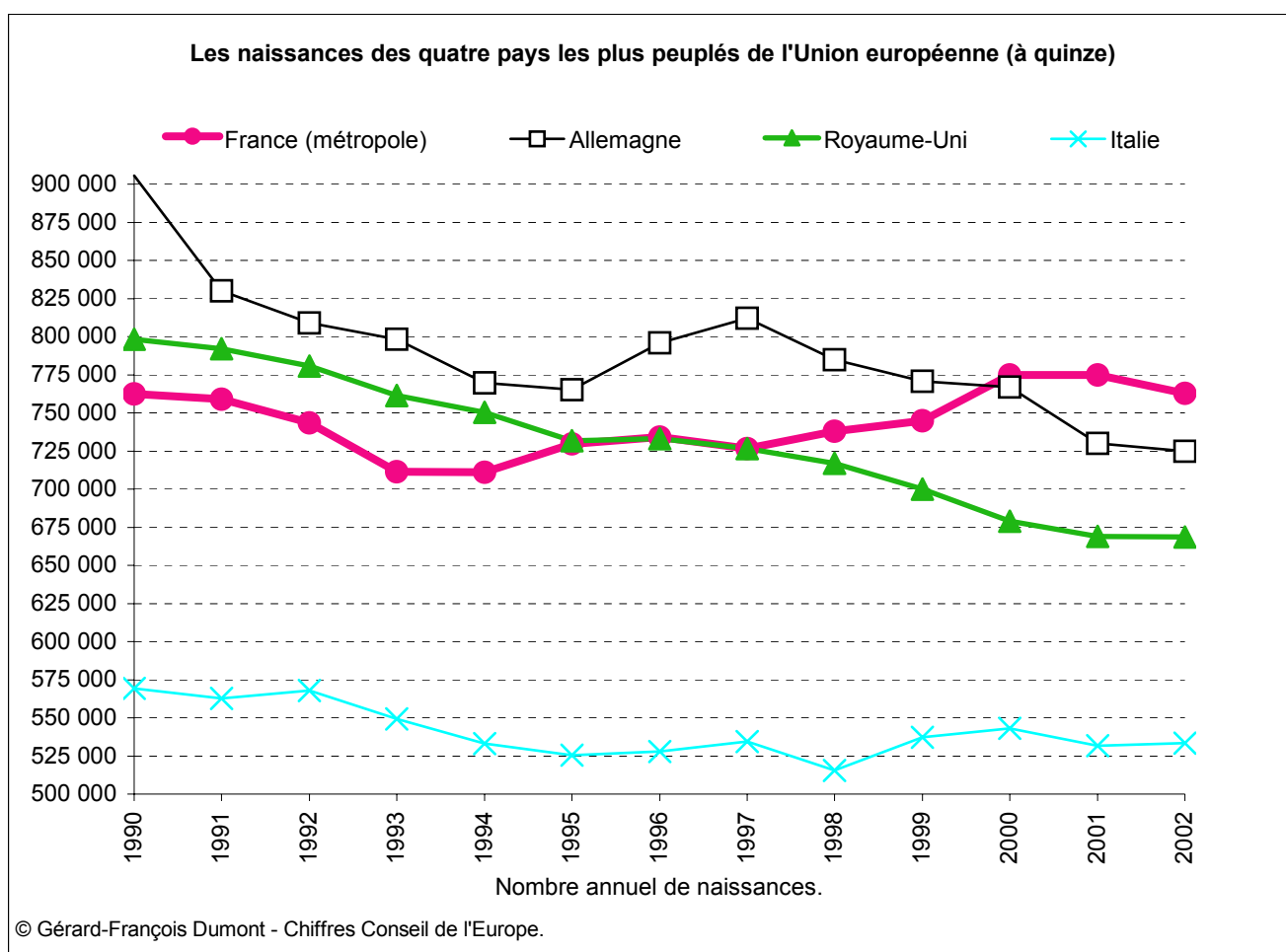
21 Le rythme de la natalité et la fécondité

La France est originale par une dynamique particulière des naissances, par un taux de natalité toujours supérieur à la moyenne des Quinze, et par un effet 2000 particulièrement intense dans l'évolution de la fécondité.

L'évolution spécifique des naissances en France

Concernant le nombre de naissances, il serait aberrant de vouloir comparer la France avec des pays ayant une population fort différente comme ceux du Benelux. En revanche, il est intéressant de la comparer avec l'Allemagne et avec les deux autres pays des Quinze ayant un peuplement proche, le Royaume-Uni et l'Italie.

Figure 20. Les naissances des quatre pays les plus peuplés des Quinze



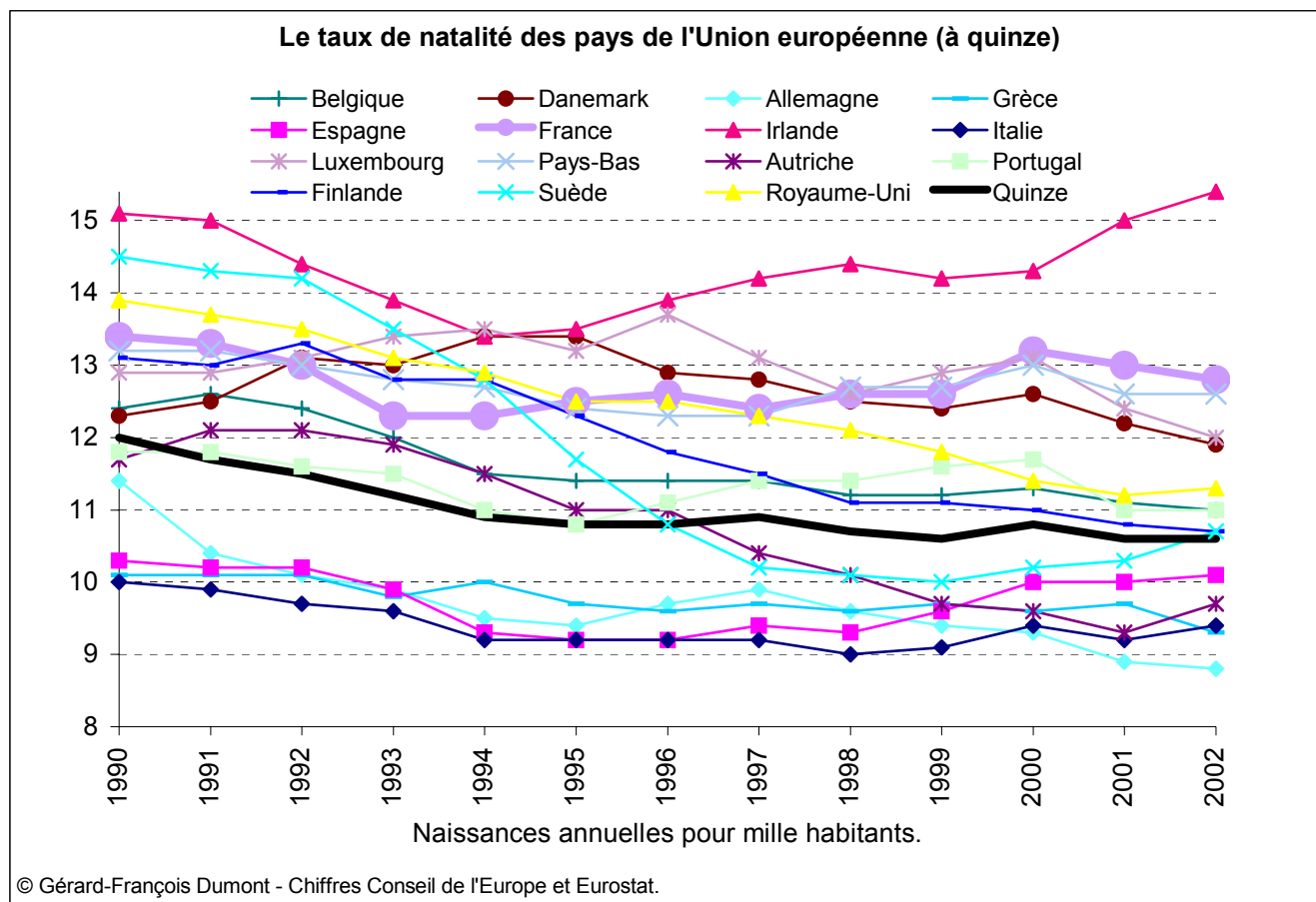
Les résultats mettent en évidence des évolutions disparates. Alors que l'Italie reste dans une fourchette basse mais relativement stable, entre 515 000 et 570 000 naissances pour l'ensemble de la période 1990-2002 s'étendant sur treize années, l'Allemagne et le Royaume-Uni enregistrent une diminution nette du nombre de leurs naissances. Au Royaume-Uni, la baisse des environs de 800 000 naissances en 1990 à 670 000 en 2002, soit 130 000 naissances en moins, est presque régulière et quasi-continue. Et, en conséquence, le nombre de naissances outre-Manche devient inférieur à celui de la France en 1998. En revanche, l'évolution allemande, bien qu'orientée à la baisse, est irrégulière : forte baisse de 1990 à 1995, remontée ensuite jusqu'en 1997, puis nouvelle baisse. Au terme de la période étudiée, l'écart est considérable : 170 000 naissances de moins en 2002 par rapport à 1990. La diminution rapide des années 1990-1995 s'explique surtout par l'effondrement de la fécondité dans les Länder de l'Est (ex-RDA) s'abaissant à 0,77 enfant par femme en 1993 et 1994. Puis cette fécondité remonte légèrement tout en restant très basse. Quant à l'Italie, non seulement elle compte moins de naissances que la France sur l'ensemble de la période, mais son écart avec la France s'accroît.

La France est donc le seul des quatre pays les plus peuplés de l'Union européenne dont le nombre des naissances 2002 est supérieur à celui de 1990, après une évolution séquencée : abaissement jusqu'en 1993-1994 à 710 000, puis hausse jusqu'au maximum de 774 800 en 2000, suivie d'un repli en 2001 et 2002. La rupture entre la France et les trois partenaires considérés s'affirme en 1997 avec le retournement à la baisse de l'Allemagne, la continuation de la baisse au Royaume-Uni et une remontée en France. L'Hexagone prend en conséquence la deuxième place des quatre en 1998 puis la première en 2000. Afin d'approfondir cette singularité de la France dans le nombre des naissances, d'autres indicateurs doivent être examinés.

Un taux de natalité toujours au-dessus de la moyenne des Quinze

La spécificité du rythme français des naissances, mise en évidence par comparaison avec les trois autres pays les plus peuplés des Quinze, se confirme à l'étude des taux de natalité de l'ensemble des membres de l'Union européenne. Pendant toute la période 1990-2002, le taux de natalité de la France se situe au-dessus de la moyenne des Quinze, qui connaît une tendance baissière. Le rythme de son évolution n'est pas unique, assez semblable à celui des Pays-Bas par exemple. En 1990, le taux de natalité de l'Irlande, de la Suède et du Royaume-Uni devance la France qui se classe quatrième des Quinze. Puis, au début des années 1990, en 1993-1994 précisément, le rang de la France régresse en huitième position. Mais, ensuite, son taux de natalité stagne avant d'augmenter jusqu'à une pointe en 2000. Or, durant la même période, les taux de natalité de la plupart des pays des Quinze diminuent. L'effet 2000 constaté en France se vérifie également au Luxembourg, au Danemark, au Portugal ou en Belgique, mais dans de moindres proportions. Dans les pays des Quinze ayant les plus faibles taux de natalité, l'année 2000 semble également une année relativement moins mauvaise, mais il ne faut pas omettre les apports migratoires croissants de ces pays qui exercent des effets sur le mouvement naturel. Concernant le pays ayant le taux de natalité le plus élevé, l'Irlande, il enregistre une hausse depuis 1995.

Figure 21. L'évolution du taux de natalité



L'originalité de la France tient donc à deux rythmes spécifiques. D'une part, la relative stagnation du taux de natalité dans le milieu des années 1990 alors que celui des autres pays, hormis l'Irlande, baisse ou enregistre des hausses trop modestes pour leur permettre une reprise significative de la natalité (Allemagne, Portugal). D'autre part, un effet 2000 avec une intensité plus forte que les autres pays qui l'ont connu.

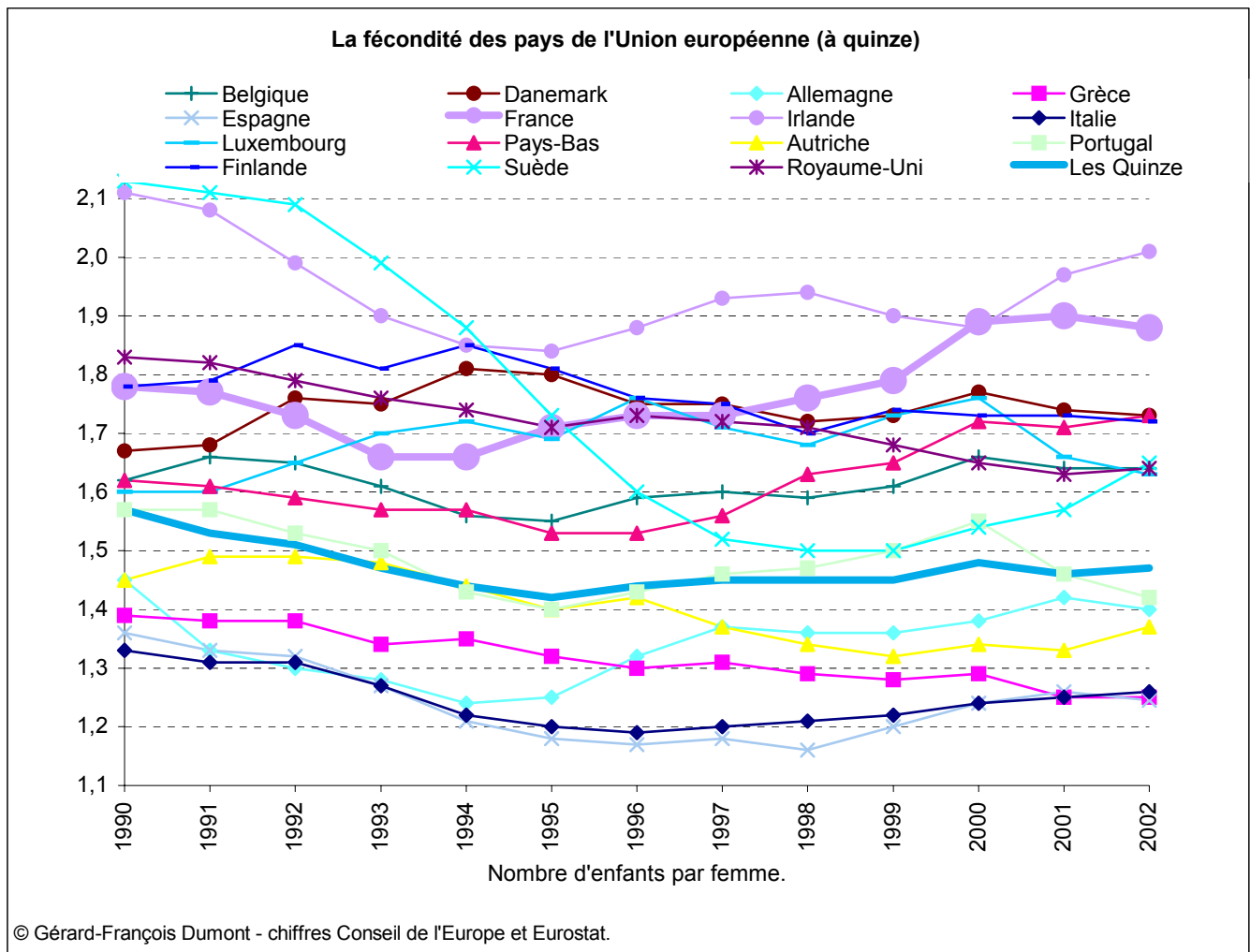
L'examen de l'indice de fécondité modifie-t-il le regard ?

Un important effet 2000 sur la fécondité

Les courbes de fécondité montrent que la France figure toujours depuis 1990 au-dessus de la moyenne communautaire. En outre, tandis que la fécondité moyenne des Quinze baisse régulièrement, la France, après la baisse du début des années 1990, enregistre une remontée. Cette dernière lui permet de gagner des rangs après son recul en 1994 à septième place. L'effet 2000 est d'autant plus net dans l'Hexagone que la fécondité de la France apparaît même légèrement supérieure à celle de l'Irlande, de façon exceptionnelle en 2000. Faut-il en conclure que les Français ont un romantisme particulier face aux dates symboliques ? Difficile de répondre à une telle question. En outre, on peut s'interroger, depuis les résultats du recensement de 1999, sur le niveau réel de fécondité, sans doute majorée puisque les données utilisées comme dénominateur excluent " les disparus du recensement¹⁰ ". Néanmoins, l'importance de l'écart entre la France et ses suivants conduit à ne pas contester sa deuxième place de la fécondité parmi les Quinze pour les années 2000-2002. Finalement, le rythme de la fécondité s'explique de la même façon que celui du taux de natalité, une relative stagnation au milieu des années 1990, puis une hausse plus intense qui passe par un maximum en 2000.

¹⁰ Dumont Gérard-François, " Les disparus du recensement ", *Population & Avenir*, n° 647, mars-avril 2000.

Figure 22 L'évolution de la fécondité



Puisque les singularités du rythme de la France, avec une double rupture relative par rapport aux évolutions des Quinze, ont été mises en évidence, il convient désormais de tenter de les expliquer par des changements de comportement.

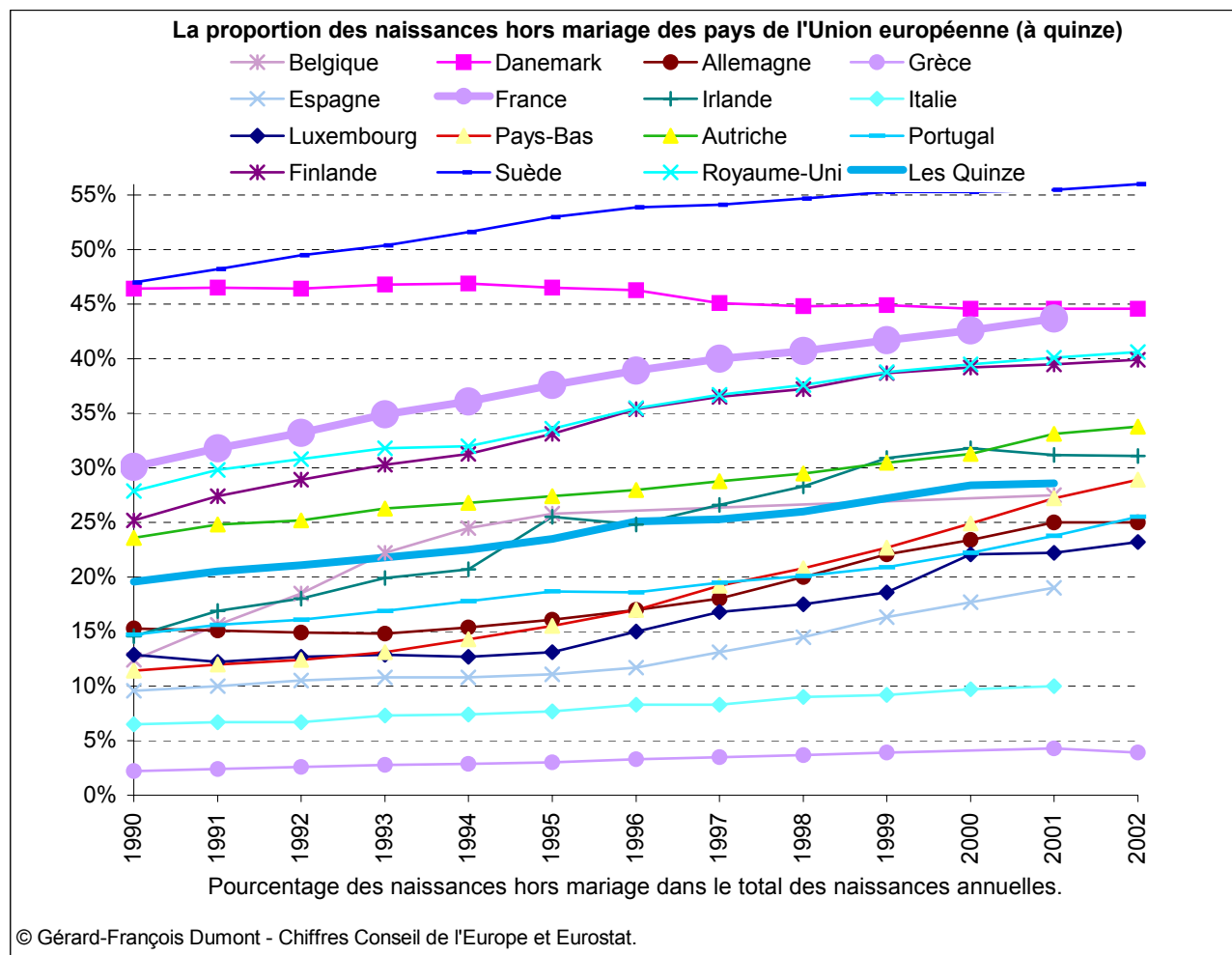
22 A la recherche d'explications du rythme de la fécondité de la France

L'analyse de plusieurs indicateurs, la proportion des naissances hors mariage, l'âge des femmes à la naissance du premier enfant et l'âge moyen à la maternité, doit d'abord être conduite. Il sera ensuite nécessaire de proposer des figures de mises en relation susceptible de nous éclairer davantage. Enfin, l'examen du taux de natalité des enfants de rang un peut être précieux.

L'absence de points de rupture dans l'évolution de trois indicateurs

D'abord, est-ce que l'évolution de l'acceptation des naissances hors mariage singularise la France ? La réponse à cette question apparaît négative car, depuis 1990, la hausse de la proportion de naissances hors mariage est générale chez les Quinze, sauf au Danemark qui, il est vrai, se situait déjà en 1990 à un niveau élevé. Néanmoins, cette hausse générale continue à s'inscrire dans les particularités culturelles propres à chaque pays : elle se réalise à partir de points de départ fort différents en 1990 pour arriver à des niveaux également disparates à la fin de la période étudiée. La situation de la France dans la proportion des naissances hors mariage, troisième presque constamment de 1990 à 2001, ne peut *a priori* expliquer ses changements de rythmes de la fécondité.

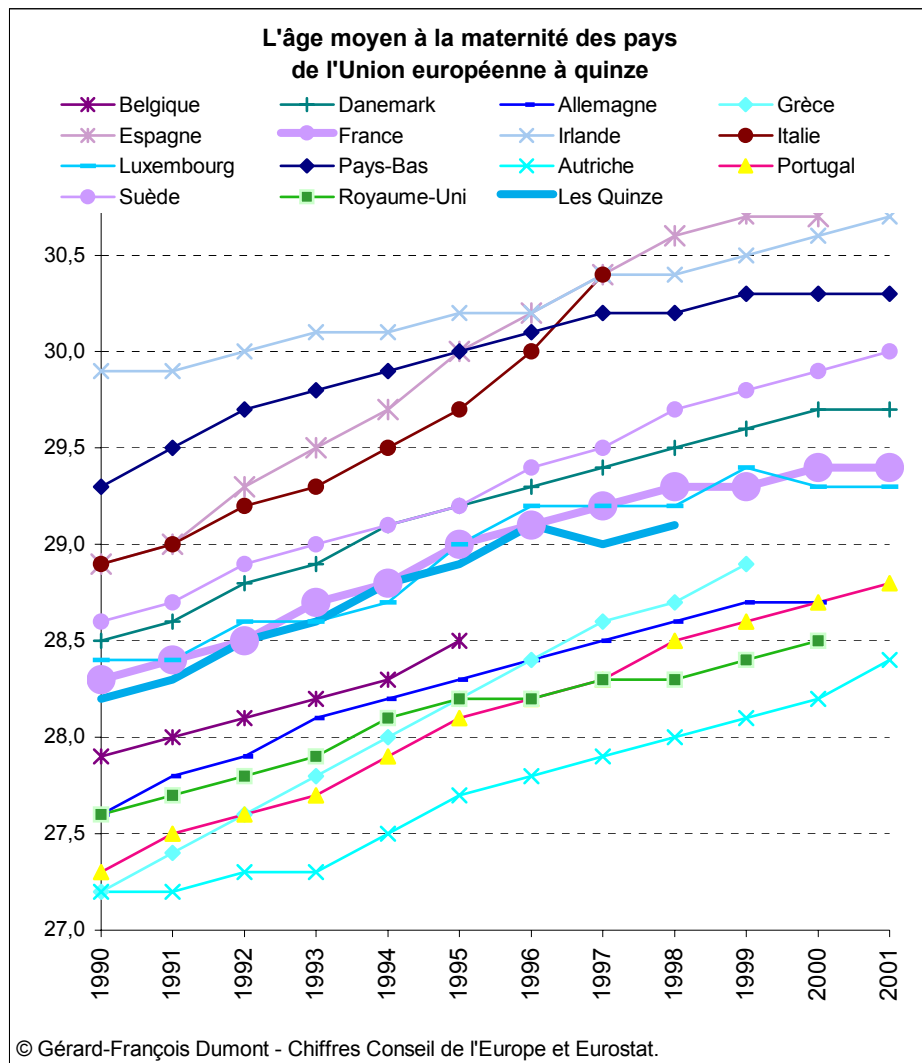
Figure 23. L'évolution de la proportion des naissances hors mariage



Une seconde raison pourrait provenir d'une décision des Françaises d'abaisser leur âge à la naissance du premier enfant. Là encore, on retrouve une situation semblable à celle de la proportion des naissances hors mariage. L'âge moyen des femmes au premier enfant était fort différencié en 1990, entre 25 ans au Portugal et en Autriche et 27,6 ans aux Pays-Bas, mais les pays enregistrent une hausse assez générale et relativement continue. Ils se retrouvent en conséquence douze ans plus tard avec des écarts presque semblables et un classement guère différents, mais à des niveaux d'âge plus élevé. Malheureusement, pour la France, le dernier chiffre disponible date de 1999.

Troisième possibilité entrevue, y a-t-il eu des ruptures dans l'âge moyen à la maternité ? La encore, les évolutions sont semblables aux deux indicateurs précédents, la proportion des naissances hors mariage et l'âge moyen des mères au premier enfant. La hausse est générale en Europe et la France compte un âge moyen à la maternité se situant dans la moyenne des Quinze pendant l'ensemble de la période.

Figure 24 L'évolution de l'âge moyen à la maternité

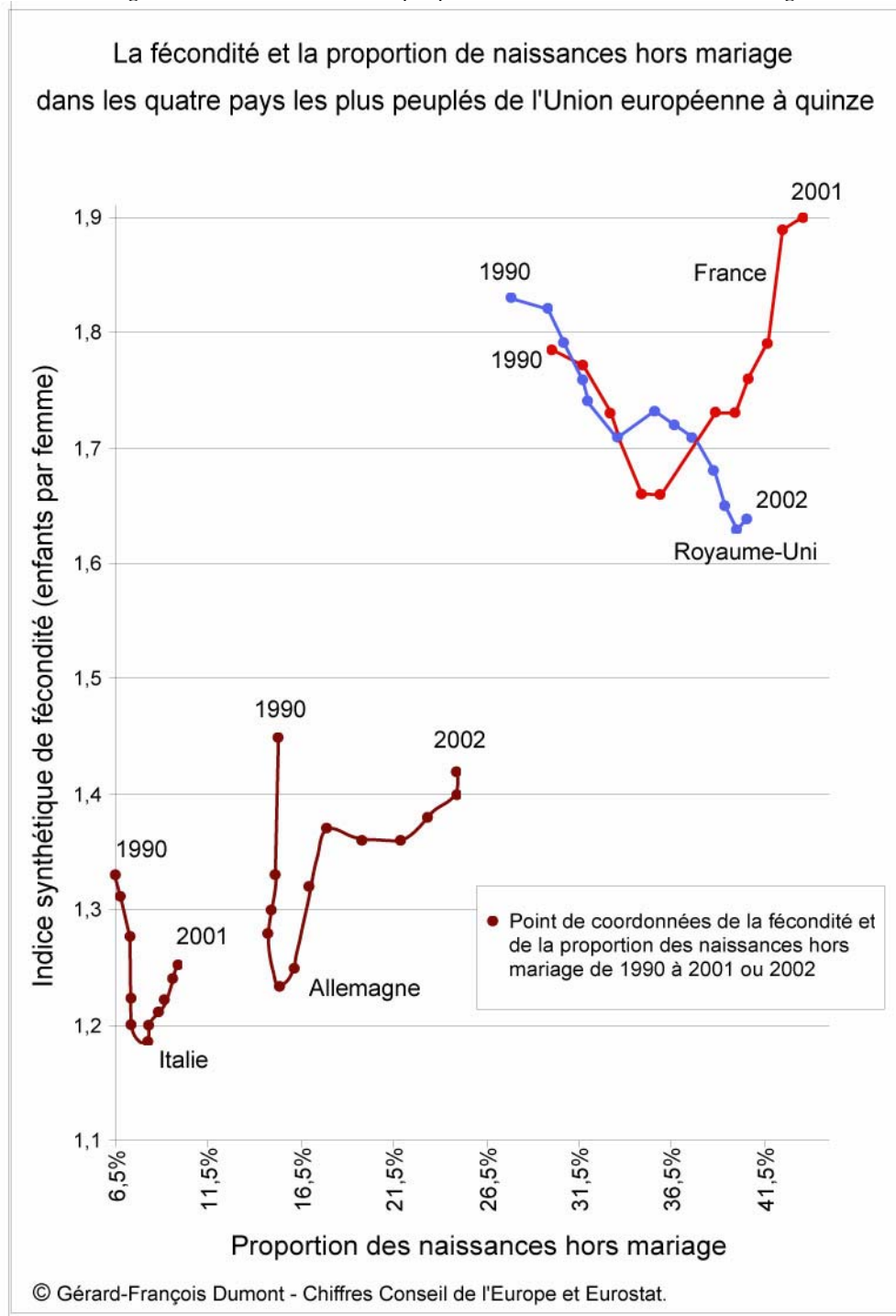


Donc, les spécificités de la France ne sont guère mises en évidence *a priori* par l'évolution des trois indicateurs précédents. Il convient donc de proposer une autre approche en croisant le rythme de la fécondité avec celui d'autres indicateurs, d'abord la proportion des naissances hors mariage, puis l'âge moyen à la maternité, pour analyser les différences de comportements démographiques. Afin de préserver la lisibilité de l'analyse, limitons la comparaison à la France et aux trois autres pays les plus peuplés des Quinze, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie.

L'évolution de la proportion de naissances hors mariage, discriminant de la fécondité

La mise en relation de l'indice de fécondité et de la proportion des naissances hors mariage permet de souligner des différences de comportement au sein des Quinze et de mettre en évidence des évolutions dissemblables en considérant les quatre pays les plus peuplés des Quinze. Une première typologie générale oppose deux pays, l'Allemagne et l'Italie, additionnant faible fécondité et faible proportion de naissances hors mariage, aux deux autres pays, la France et le Royaume-Uni, associant fécondité moins basse et proportion plus élevée de naissances hors mariage.

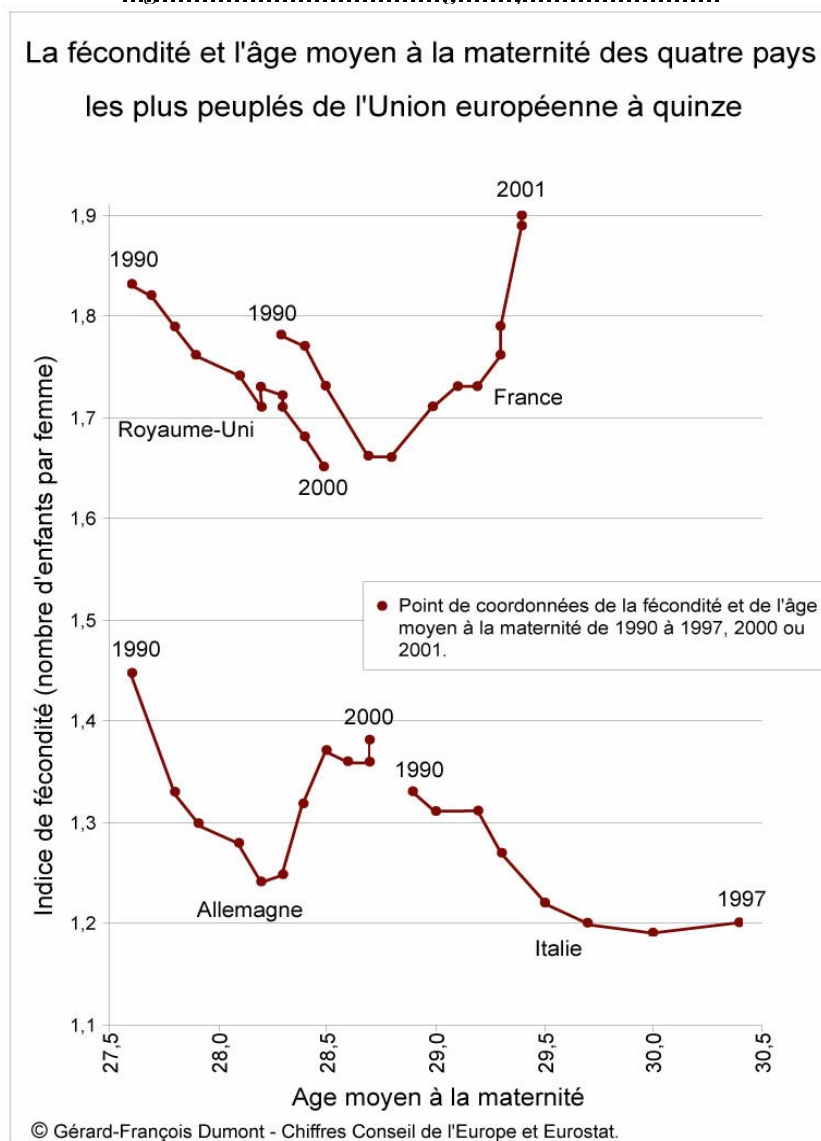
Figure 25 La fécondité et la proportion de naissances hors mariage.



Une seconde typologie souligne les divergences d'évolution. Lorsque l'élévation de la proportion des naissances hors mariage demeure stagnante (l'Allemagne de 1990 à 1994) ou presque (l'Italie de 1991-1994), les effets de recul de l'âge au premier mariage s'exercent pleinement sur la fécondité et cette dernière baisse. Lorsque la proportion des naissances hors mariage augmente nettement (Allemagne entre 1995 et 2002) ou sensiblement (Italie 1996-2001), la pression du recul de l'âge au mariage en faveur d'une faible fécondité est moins intense et la fécondité peut légèrement augmenter puisque les naissances hors mariage semblent socialement davantage accueillies.

Le cas de la France est moins net, mais conforme à cette logique. Quand l'augmentation de sa proportion des naissances hors mariage est modeste (1991-1993), sa fécondité baisse. Lorsque le rythme de croissance de la proportion des naissances hors mariage est plus intense (1994-2001), sa fécondité peut augmenter car l'élévation de l'âge moyen au premier mariage des femmes n'a pas d'effet dépressif sur la fécondité. Cela montre que l'effet dépressif du bas niveau de nuptialité a été, au moins en partie, compensé par la hausse de la fécondité hors mariage. L'évolution de la proportion des naissances hors mariage apparaît donc comme un discriminant de l'évolution de la fécondité.

Figure 26 La fécondité et l'âge moyen à la maternité



Les comportements éclatés d'âge à la maternité

Concernant la mise en relation de la fécondité et de l'âge moyen à la maternité, les résultats distinguent quatre comportements différents, dans deux fourchettes de fécondité assez semblable. En effet, l'Italie, qui a sensiblement la fécondité de l'Allemagne, a des niveaux d'âge moyen à la maternité correspondant à la France alors que le Royaume-Uni, dans une fourchette de fécondité proche de la France, connaît des âges moyens à la maternité dans une configuration proche de l'Allemagne.

L'âge moyen à la maternité n'est donc pas un discriminant général du niveau de fécondité. Mais il le devient en considérant l'évolution, mettant en évidence une typologie. Au Royaume-Uni, de 1990 à 2001, l'augmentation de l'âge moyen à la maternité, constamment inférieur à celui de la France, s'accompagne d'une baisse de la

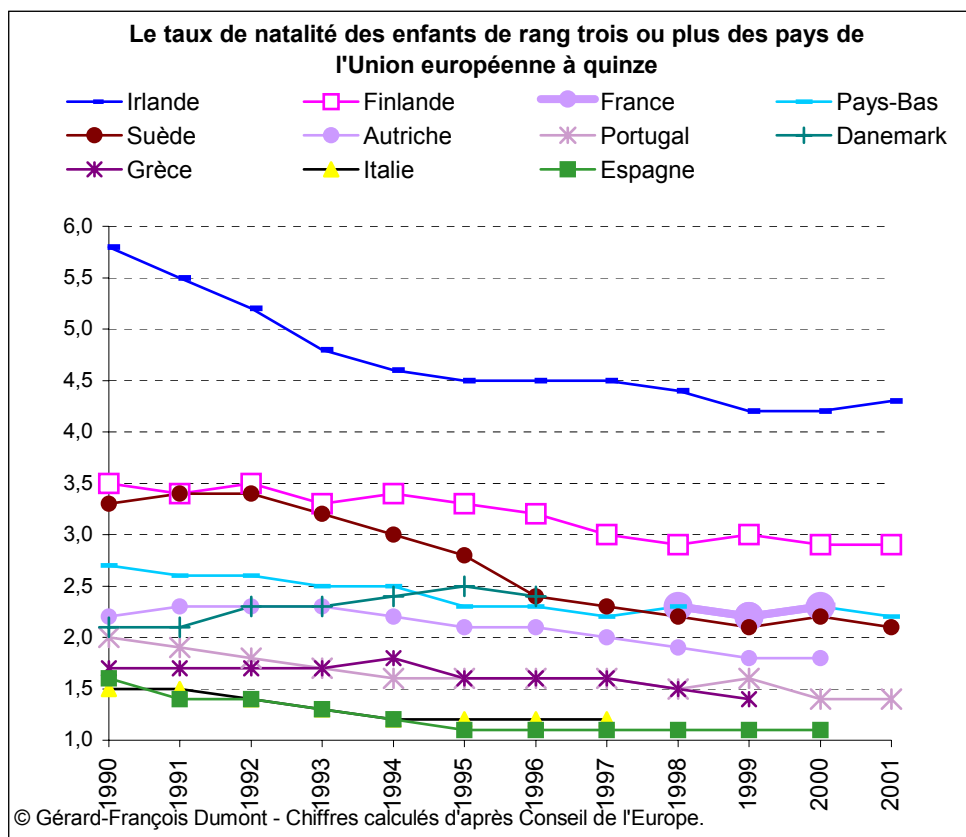
fécondité, car la diminution des maternités relativement précoces n'est pas compensée par des maternités tardives. Bien que partant déjà d'un niveau très bas en 1990, l'Italie continue d'abaisser sa fécondité tandis que, comme le Royaume-Uni, elle élève l'âge moyen à la maternité. Le caractère élevé de cet âge italien à la maternité s'explique notamment par la faible proportion des naissances hors mariage, ce qui repousse les naissances au-delà du mariage dont l'âge moyen augmente et est très élevé. La baisse de la fécondité italienne se produit donc dans un contexte de mariages de plus en plus tardifs accentuant, en raison de la faible proportion de naissances hors mariage, l'âge moyen à la maternité.

En Allemagne, la période 1990-2000 de découpe en deux temps. Pendant les années 1990-1994, l'augmentation de l'âge moyen à la maternité s'accompagne d'une baisse de la fécondité, notamment parce que l'Allemagne connaît peu de maternités tardives. Ensuite, cet âge continue d'augmenter, mais la fécondité remonte légèrement alors que se modifie l'attitude face aux naissances hors mariage : celles-ci plafonnaient autour de 15 % jusqu'en 1994, puis l'attitude change avec une augmentation notable à 25 % en 2002.

En France, où l'âge moyen à la maternité est relativement élevé, la période 1990-2001 se distingue également en deux temps. Pendant les années 1990-1994, l'âge moyen augmente et la fécondité baisse, selon une logique quasi-biologique : plus les enfants naissent tard, moins ils ont de probabilité d'avoir un frère ou une sœur. La période 1994-2000 met en évidence une hausse de la fécondité dans le contexte d'un âge moyen à la maternité qui augmente, mais qui stagne à deux reprises, en 1998-1999 et en 2000-2001. Le facteur de l'augmentation de la fécondité peut donc s'expliquer, pour les années où l'âge moyen à la maternité augmente, par l'acceptation de naissances à un âge plus élevé et, pour les deux années sans augmentation de l'âge moyen à la maternité, par la venue de naissances à un âge plus jeune. La surfécondité relative de la France de 1998 à 2002 s'inscrit donc, outre l'effet 2000, dans un double phénomène, la venue de naissances à des âges relativement élevés, davantage élevés qu'au Royaume-Uni ou qu'en Allemagne et le retour à l'accueil de naissances à des âges plus jeunes. Il reste à examiner les taux de natalité d'une part des enfants de rang trois ou plus, d'autre part des enfants de rang un pour déterminer si leurs évolutions ouvrent d'autres éléments de causalité.

Une baisse quasi-générale du taux de natalité des enfants de rang trois ou plus

Figure 27. L'évolution du taux de natalité des enfants de rang trois ou plus

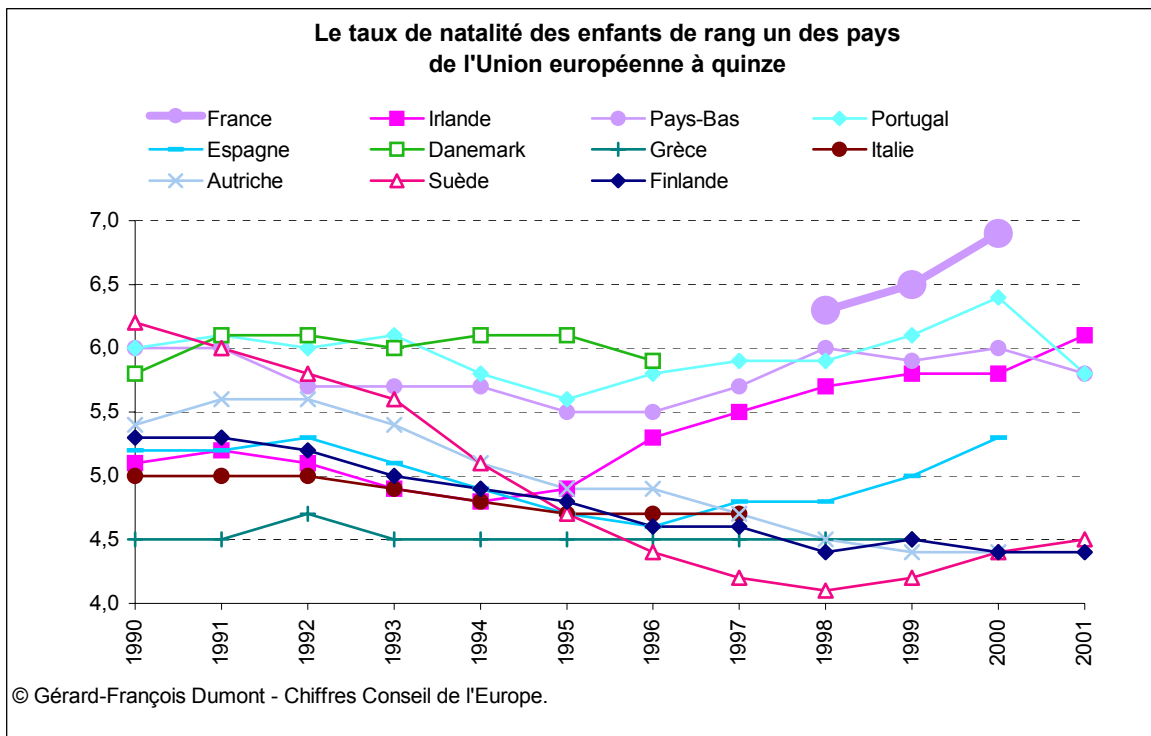


La comparaison des taux de natalité de rang trois ou plus met en évidence une tendance générale à la baisse de ce taux de natalité depuis 1990. Cette tendance semble davantage infléchi pour l'Irlande, sans doute le Danemark (dernier chiffre disponible 1996), et le Portugal. Mais le taux de l'Irlande s'arrête de baisser et reprend en 2001 par rapport à 2000. Aucune tendance ne peut être dégagée pour la France faute de ne disposer que de trois chiffres¹¹ (pour les années 1998, 1999 et 2000). On note en outre que les quatre pays dont le taux de natalité des enfants de rang trois ou plus est le plus abaissé sont, ce qui est logique, ceux dont la fécondité est la plus faible.

L'évolution inverse de la France dans le taux de natalité des enfants de rang un

Concernant le taux de natalité des enfants de rang un, la même difficulté se présente pour la France dont les chiffres ne sont disponibles que pour les années 1998-2000.

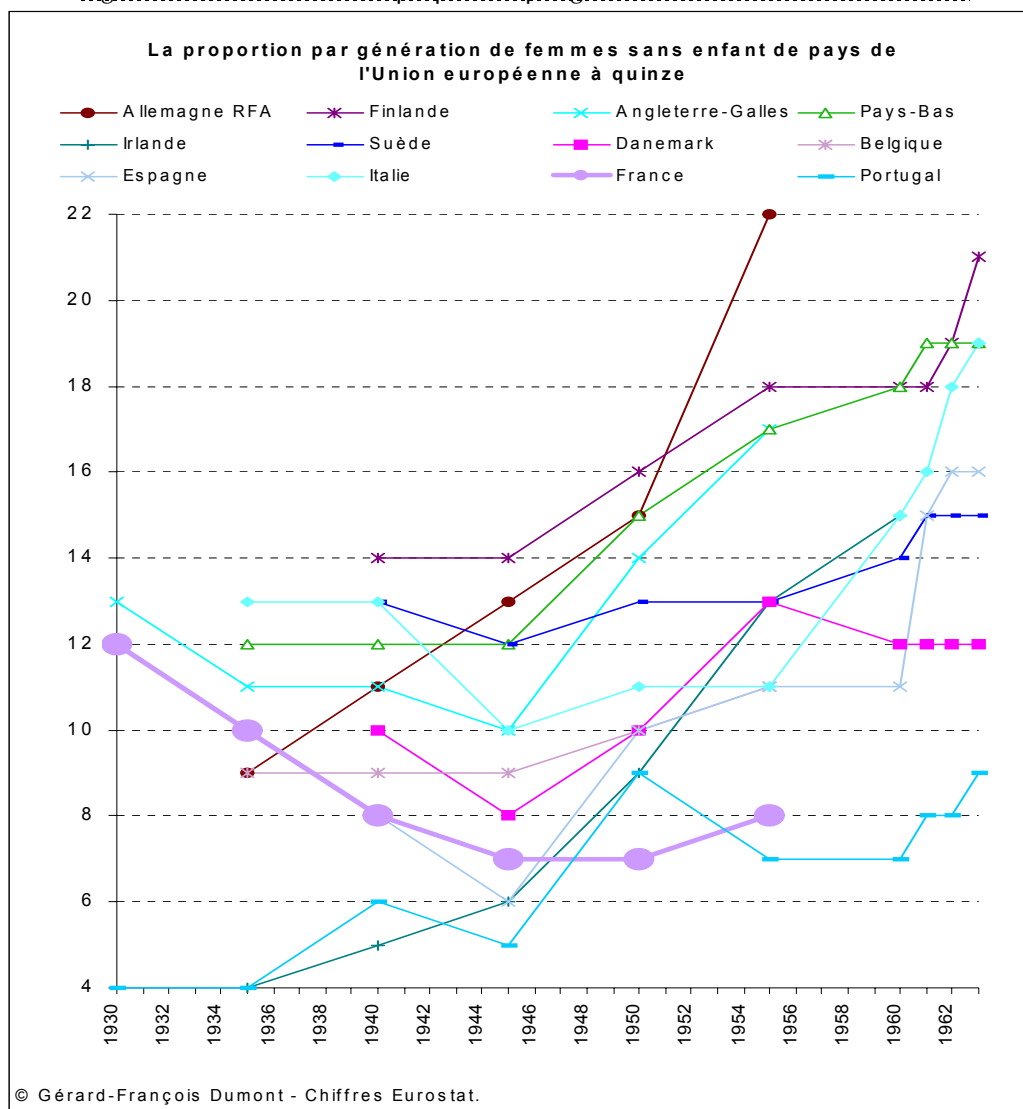
Figure 28. L'évolution du taux de natalité des enfants de rang un



Mais ces seules données éclairent nettement les évolutions, permettant de distinguer des pays où le taux de natalité des enfants de rang un baisse ou est très bas, comme l'Autriche, la Finlande, la Grèce, et des pays où ce taux remonte ou est élevé. La figure souligne nettement la singularité française non seulement en raison de son appartenance aux pays dont le taux, pour les trois années disponibles, augmente, mais en figurant comme le pays ayant le taux le plus élevé, même supérieur à celui de l'Irlande. Ces données, bien que partielles, semblent donc confirmer l'explication d'une surfécondité relative de la France par un désir élevé d'avoir au moins un enfant. Il importe d'examiner si l'analyse longitudinale permet d'approfondir ce comportement.

¹¹ La France a heureusement changé son système statistique et dispose de données par rang biologique depuis 1998.

Figure 29 L'évolution de la proportion par génération des femmes sans enfant



Parmi les pays étudiés, les courbes à examiner sont malheureusement incomplètes. Les statistiques temporelles les plus larges vont des générations féminines nées en 1930 (et ayant terminé leur vie féconde en 1980) aux générations féminines nées en 1963 (dont la vie féconde se termine en 2013, mais dont le nombre d'enfants encore possible ne peut être que proportionnellement très faibles)¹². La France confirme sa singularité. Elle est le seul pays dont la tendance générale est à la baisse. Par exemple, le Portugal a des niveaux proches de la France pour la fin de la période étudiée (autour de 8 %) vient d'un niveau beaucoup plus bas (4 %) pour les générations des années 1930, alors que la génération française de 1930 était à 12 %. Les courbes comparées des pays parmi les Quinze pour lesquels existent des données disponibles met en évidence la spécificité de la France avec non seulement une faible proportion de femmes sans enfant, mais en outre une diminution de cette proportion. En effet, pour la génération 1935, la France se trouve en quatrième position des huit pays renseignés. Ensuite, la proportion des femmes sans enfant des quatre pays ayant les pourcentages les plus faibles (Allemagne, Belgique, Irlande et Portugal) augmente sensiblement alors que celle de la France diminue tendanciellement. La France affiche donc une singularité par le désir supérieur des femmes d'avoir au moins un enfant.

¹² Ne serait-ce qu'en raison de la baisse de la fertilité avec l'âge.

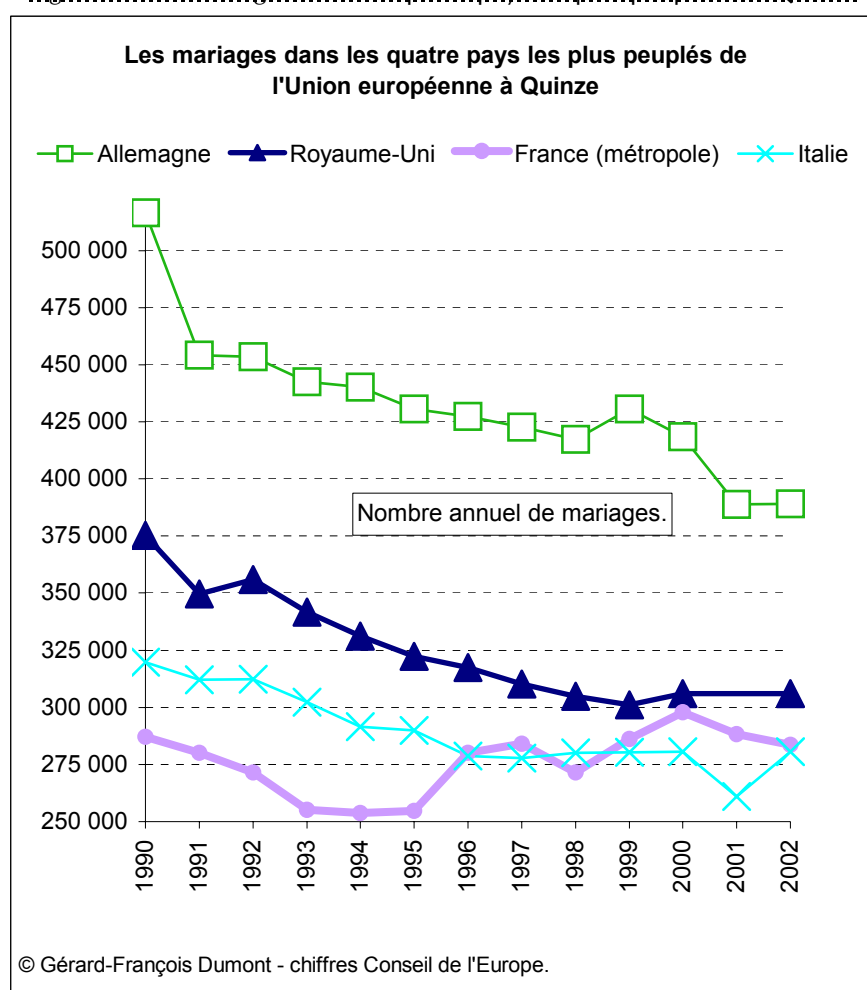
23 Le rythme de la nuptialité

Le rythme concernant la nuptialité appelle l'examen des évolutions du nombre des mariages, du taux de nuptialité et de l'indice de primo-nuptialité féminine. Les résultats peuvent conduire à suggérer certaines mises en relations ou recherche de corrélation.

La hausse singulière des mariages en France

Parmi les quatre pays les plus peuplés de l'Union, la courbe du nombre des mariages de la France est originale. De 1990 à 1995, le nombre de mariages baisse (1990-1993) ou stagne (1994-1995), puis il augmente tout en restant à un niveau nettement inférieur à celui de l'Allemagne, davantage peuplée, et inférieur à celui du Royaume-Uni. Les courbes mettent en évidence deux phénomènes propres à la France. D'abord, la hausse 1996-1997 résulte d'un changement de législation qui réduit l'intérêt fiscal du non-mariage pour un certain nombre de couples, à la suite de l'amendement de Courson qui supprime la demi part supplémentaire justifiant d'éviter le passage en mairie. Cette attitude est confirmée par l'importance particulière des mariages légitimant des enfants pour ces années 1996-1997. Ensuite, il est clair que l'effet fin de millénaire est net en France, alors qu'il semble s'être plutôt produit en Allemagne en 1999 et qu'il est apparemment nul au Royaume-Uni et en Italie.

Figure 30. Les mariages dans les quatre pays les plus peuplés des Quinze



Pour comparer la nuptialité de la France avec celle des Quinze, il faut examiner les taux de nuptialité qui rapportent le nombre de mariages à la population moyenne.

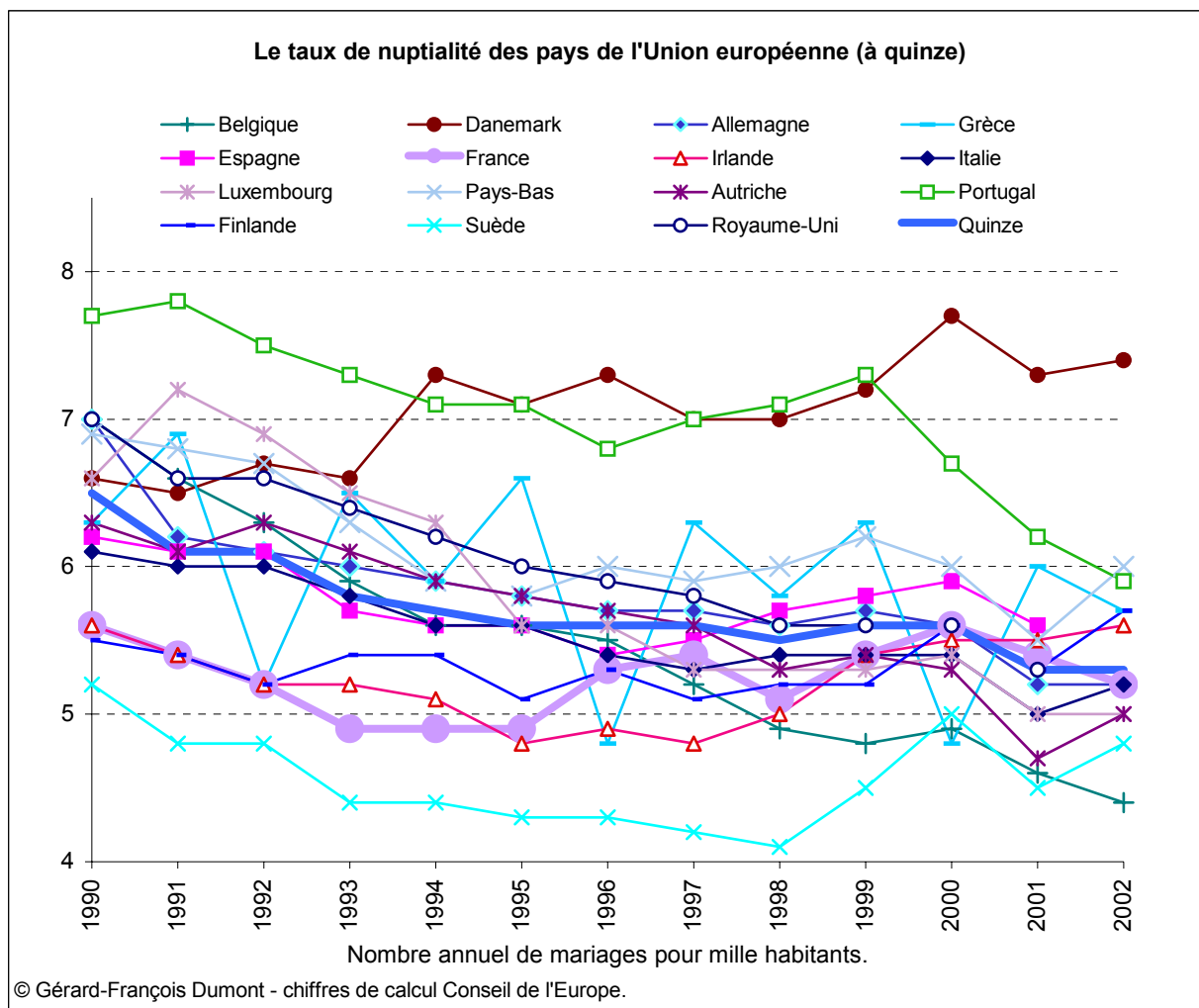
Un taux de nuptialité généralement inférieur à la moyenne des Quinze

De 1990 à 1999, le taux de nuptialité de la France est constamment inférieur à la moyenne des Quinze et la France se trouve même aux trois dernières places de 1990 à 1995. Son gain de place en 1996-1997 apparaît directement lié aux effets de l'amendement de Courson cité ci-dessus, qui entraîne en 1996-1997 une hausse des

mariages sans doute longtemps retardés pour des raisons fiscales. Après une rechute en 1998, mais à un niveau plus élevé qu'en 1995, le taux de nuptialité de la France remonte et passe par un maximum en 2000. Cette année confirme pour les mariages le "sentimentalisme" français évoqué précédemment pour les naissances. Cet effet 2000 permet même à la France d'avoir un taux de nuptialité qui rejoint la moyenne des Quinze en 2000, le dépasse légèrement en 2001 pour repasser en dessous de la moyenne communautaire en 2002.

Pour l'ensemble de la période, le taux de nuptialité place la France dans un rang éloigné. Examinant l'ensemble des taux de nuptialité des Quinze, un processus rarement rencontré concernant les autres indicateurs se constate : hormis le Danemark, les courbes font apparaître une légère convergence des taux de nuptialité, puisque les pays dont les taux de nuptialité étaient les plus élevés en 1990 (Pays-Bas, Allemagne) ont enregistré une tendance baissière, alors que les pays qui avaient les plus bas taux de nuptialité en 1990 (France, Finlande et Suède) ont une évolution moyenne stable sur l'ensemble de la période.

Figure 31. L'évolution du taux de nuptialité

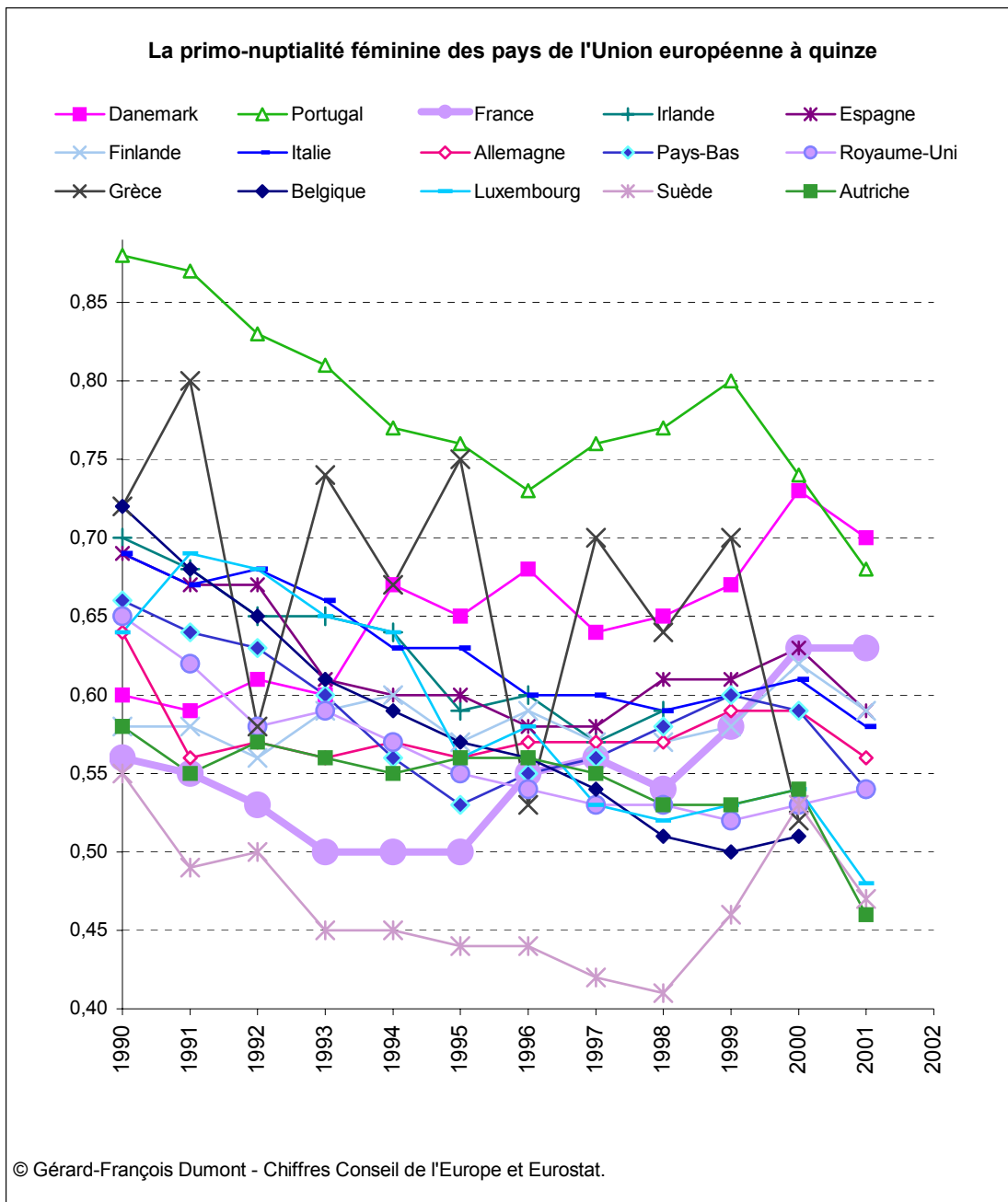


Comme le taux de nuptialité peut varier en fonction de la composition par âge et par sexe d'une population, l'approfondissement de la connaissance de la nuptialité nécessite d'étudier l'indice synthétique de primo-nuptialité féminine qui mesure la propension des femmes à contracter un premier mariage et permet des comparaisons plus rigoureuses puisqu'elles neutralisent les effets des structures par âge.

Le retournement dans la propension à un premier mariage

Cet indice ne considère que les femmes qui se marient avant l'âge de 50 ans, puisque la science démographique, qui s'intéresse aux effets du mariage sur la fécondité, est bien obligée de prendre en compte les effets biologiques de l'âge des femmes.

Figure 32 L'évolution de l'indice de primo-nuptialité féminine



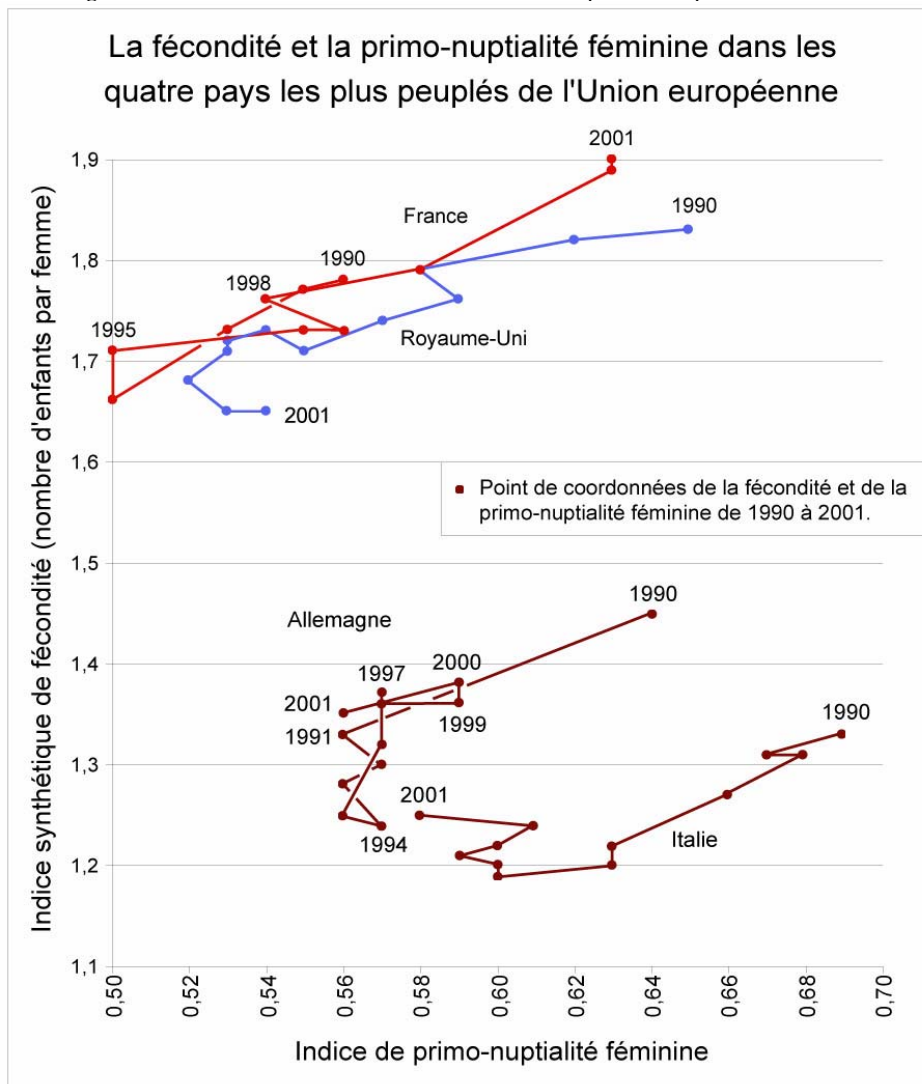
L'évolution de l'indice de primo-nuptialité féminine de la France suit, année après année, entre 1990 et 2001 (dernière année disponible), un cheminement semblable à celui du taux de nuptialité. Mais la petite rechute de 1998 est moins intense et la remontée 1999-2000 est beaucoup plus nette. Puis l'indice reste en 2001 au même niveau qu'en 2000. Ceci est logique puisqu'une hausse d'un taux de nuptialité dans une population qui vieillit suppose normalement, sauf augmentation considérable de l'âge moyen à la maternité, une amélioration de la propension à se marier. Le rythme particulier de cette propension en France est mis en évidence puisque l'Hexagone, qui était avant-dernier des Quinze en 1990, ne devant que la Suède, se retrouve troisième en 2001. Si l'on écarte le cas de la Grèce dont les évolutions très irrégulières tiennent à une diminution très importante de la nuptialité les années bissextiles car les mariages de ces années sont considérés comme devant être malheureux, la France suit une évolution originale puisqu'elle fait partie des rares pays dont l'indice est plus élevé en 2001 qu'en 1990.

Il résulte donc de l'examen de la fécondité et de la primo-nuptialité un rythme spécifique à la France pour les années se situant au tournant du millénaire. Il est donc intéressant de mettre en relation ces deux indices pour la période considérée.

Une corrélation fécondité-nuptialité ?

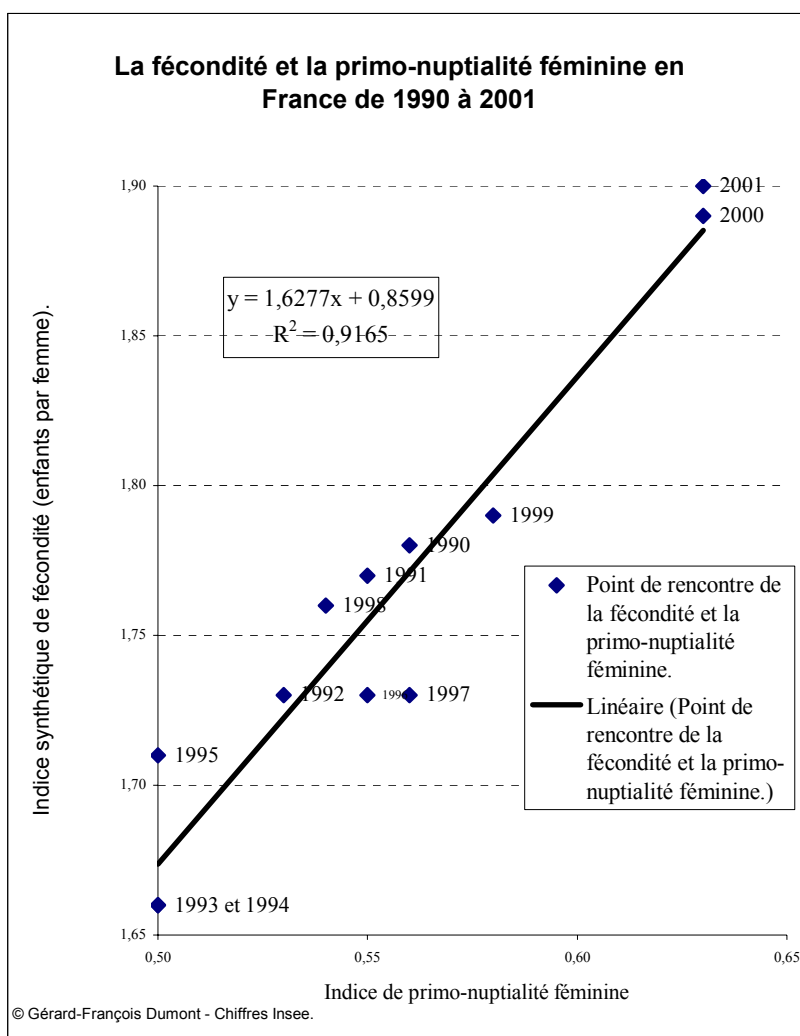
Cette mise en relation, portant sur les quatre pays les plus peuplés des Quinze, doit permettre de savoir s'il y a un lien entre l'évolution des deux indices. Autrement dit, est-ce qu'une hausse de la propension au mariage est favorable à une hausse de la fécondité et vice-versa.

Figure 33. L'indice de fécondité et l'indice de primo-nuptialité féminine



La figure met d'abord en évidence une distinction entre la France et le Royaume-Uni d'une part, l'Allemagne et l'Italie d'autre part qui se situent respectivement dans des fourchettes de fécondités différentes. Ensuite, elle souligne les évolutions divergentes entre la France et ses trois partenaires. Au Royaume-Uni, l'abaissement de la primo-nuptialité féminine s'accompagne globalement d'une baisse de la fécondité. En Italie, l'évolution est comparable, même si elle prend en compte également les effets de la hausse de la proportion des naissances hors mariage sur la fécondité. L'Allemagne confirme ce dernier point d'une façon plus nette. Sur l'ensemble de la période, la France synthétise de façon plus complète la corrélation entre la propension à se marier et la fécondité. En effet, entre 1990 et 1993, l'Hexagone enregistre une baisse de la primo-nuptialité féminine **et** une baisse de la fécondité. Puis elle connaît une hausse de la primo-nuptialité féminine **et** une hausse de la fécondité.

Figure 34 La fécondité et la primo-nuptialité en France



Afin de vérifier la dimension statistique de la corrélation, il importe de calculer l'équation de la droite de corrélation et surtout le coefficient : ce dernier dépasse les 0,9, donc un niveau très élevé. Cette corrélation mathématique doit-elle être considérée comme l'effet d'un hasard¹³ ou comme un rapport de cause à effet, d'interrelation entre les deux éléments étudiés ? Deux réponses peuvent être apportées à cette question. D'une part, le fait que l'examen des données des trois autres pays ne dément pas la conclusion de l'analyse conduite pour la France. D'autre part, la mise en relation prend en compte toutes les naissances, y compris les naissances hors mariage, puisque qu'elle concerne les mariages d'une année avec les naissances de la même année, éventuellement conçues hors mariage. Tout se passe comme si la relation entre fécondité et mariage jouait doublement. D'une part, certains couples n'envisagent des enfants que dans le mariage et donc leur fécondité passe par un préalable. Pour d'autres couples, ce préalable n'est pas jugé impératif, mais le fait d'avoir eu des enfants hors mariage conduit souvent à rendre souhaitable un mariage signifiant la légitimation des enfants.

L'originalité de la France dans la période récente est donc double, dans la fécondité et dans la nuptialité. Le rythme de ses évolutions démographiques depuis 1990 se caractérise par deux temps, à commencer par une période du début des années 1990 pendant laquelle l'Hexagone n'a guère de traits originaux : il suit le profil général constaté chez les Quinze. En revanche, à compter du milieu des années 1990, il suit un parcours original et gagne l'une des trois places du podium des Quinze au regard de nombreux indicateurs démographiques et

¹³ On dit par exemple qu'à une certaine période, il y a eu corrélation entre les cours de Wall street et la longueur des jupes des Newyorkaises. Il y avait mathématiquement corrélation, mais pouvait-on en déduire un rapport de cause à effet ?

d'abord en ce qui concerne la fécondité. La recherche des causalités d'un rythme particulier a permis de mettre en évidence des déterminants proches parmi lesquels il faut citer tout particulièrement les changements dans la propension au mariage des femmes. Il s'agit désormais de se demander si certaines études conduites ces dernières années permettent d'avancer dans la connaissance de la compréhension de la situation et des évolutions de la natalité et de la nuptialité en France.

Chapitre 3. La recherche des déterminants de la situation et du rythme démographiques de la France

La recherche des déterminants de la situation et du rythme démographique en France appelle une lecture analytique des articles et rapports publiés au cours de ces dernières années susceptibles d'aider à un inventaire des causalités explicatives des récentes évolutions démographiques. Afin de ne pas disperser la recherche sur les thématiques variées des différents indicateurs démographiques, ce chapitre se concentrera sur la question de la fécondité. Dans ce dessein, il s'intéresse d'abord à des écrits concernant essentiellement la France, puis à des travaux comparatifs sur l'Union européenne à quinze.

31. La recherche de déterminants par l'examen de l'Hexagone

Il convient d'abord d'examiner des articles portant sur la conjoncture démographique, en se demandant s'ils peuvent satisfaire notre recherche. Il faut ensuite interroger les théories de la fécondité pouvant éclairer la démarche. Puis seront examinés deux rapports issus d'institutions dites " autorisées ", selon la formule consacrée, le Haut Conseil de la population et de la famille et le Conseil d'analyse économique. Compte tenu des apports assez limités de ces documents pour notre sujet, il conviendra de revenir à une question basique sur l'existence du désir d'enfant comme incitation à la fécondité, mais aussi les raisons qui peuvent contrarier ce désir.

Les limites des analyses conjoncturelles

Les récentes évolutions démographiques en France sont en réalité peu analysées. Certes, chaque année, des revues comme *Population* ou *Population & Avenir* font des présentations intéressantes des derniers résultats. La revue *Population* a ainsi proposé ces dernières années une chronique sur " L'évolution démographique récente en France " ¹⁴, mais cette chronique pose un problème de calendrier. En effet, lorsque le lecteur curieux la lit, compte tenu du retard courant de livraison de cette revue, il dispose souvent de chiffres plus récents, voire de chiffres rectificatifs, ce qui limite l'intérêt de la présentation. En 2001, la revue *Population* a en outre publié un dossier de qualité intitulé : " Evolution démographique récente des pays développés " ¹⁵. De son côté, *Population & Avenir*, revue bimestrielle publiée par une association reconnue d'utilité publique, présente chaque année dans son numéro de mars-avril un bilan synthétique de l'évolution démographique de la France pour l'année qui précède ¹⁶, accompagnée d'illustrations et de la pyramide des âges commentée. Les articles des deux publications précitées sur la conjoncture démographique souffrent de limites bien involontaires, car la connaissance des derniers chiffres repose sur des données provisoires dont la qualité, ces dernières années, semble avoir beaucoup baissé.

Dans une communication au colloque d'Amiens de la Conférence universitaire de démographie et d'étude des populations ¹⁷ de mai 2002, Gérard-François Dumont précise :

¹⁴ La plus récente, signée de France Prioux, a été publiée dans le numéro 4-5 de *Population*, datée de juillet-octobre 2002, mais parvenue, à l'instar des autres livraisons, tard chez les abonnés.

¹⁵ Sardon, Jean-Paul, *Population*, 2001, n° 1, janvier-février 2002.

¹⁶ Par exemple Rochas, Jean-Edouard, " La démographie en France en 2002 ", *Population & Avenir*, n° 662, mars-avril 2003.

¹⁷ " Aménagement du territoire et sources démographiques ", XIIe colloque national de démographie, Amiens, mai 2002.

“ En France, les flux de naissances, de décès et donc du mouvement naturel donnent lieu à la publication de chiffres provisoires de l’année n chaque début février de l’année n+1. L’attention des médias porte presque exclusivement sur ces données provisoires, et sur les différences constatées par rapport à l’année précédente, omettant presque systématiquement de replacer les données dans la longue durée, alors que la science de la population se caractérise par d’importants effets d’inertie. Les données définitives publiées, selon les cas, plusieurs mois ou quelques années après, sont peu commentées. Or, la façon de présenter comme certains des chiffres provisoires interroge davantage que dans le passé dans la mesure où les écarts dans les naissances et les décès semblent s’accroître. En outre, ces derniers, additionnés, donnent lieu à des marges de différences plus importantes pour le solde naturel. ”

Parmi les exemples cités par l’auteur, prenons celui des naissances :

“ Les commentaires sur le nombre de naissances en France en 2001 ont recouru à des superlatifs, à l’image du journal *Le Monde* n’hésitant pas à titrer, en première page, “ le baby-boom français ”¹⁸. Une telle expression pourrait se justifier si l’augmentation des naissances avait été importante. Or elle n’avait été, entre 1999 et 2000, que de 4 % et elle n’a donné lieu à aucune nouvelle augmentation significative et certaine entre 2000 et 2001. En effet, le nombre provisoire des naissances de l’année 2001 (774 800) est seulement équivalent au chiffre définitif de 2000 (774 782). Or, la rigueur impose normalement de comparer un chiffre provisoire à un chiffre provisoire et non un chiffre provisoire à un chiffre définitif. Si l’écart provisoire-définitif était le même en 2001 qu’en 2000, l’année 2001 se traduirait par une baisse des naissances par rapport à 2000, supérieure à l’effet année bissextile (environ 2 100 naissances), donc par un repli par rapport à 2000. Pas de quoi justifier les “ cocoricos ” des médias de février 2002 : “ Les Français en grande forme ” selon *La Vie* (14 février), “ La France en plein baby-boom ” selon *L’Expansion* (février 2002)¹⁹. ”

“ Or aucun élément objectif ne permet d’affirmer que le chiffre provisoire de 2001 est plus fiable que le chiffre provisoire de 2000. Celui-ci, qui était de 778 900, puis avait été porté à 780 300 par l’Insee dans les Bulletins mensuels de statistique de l’année 2001, s’est trouvé définitivement abaissé à 774 782, soit 4 118 ou 0,5 % en moins par rapport au chiffre provisoire. Il faut d’ailleurs savoir gré à l’Insee d’avoir précisé à ses lecteurs l’existence de “ différences significatives ”²⁰ dans certaines communes entre les données de l’enquête villes et les données définitives de l’état civil depuis la nouvelle chaîne d’alimentation du répertoire des personnes physiques. Tout cela invite à une certaine prudence. L’examen des écarts entre chiffre provisoire et définitif des naissances sur 4 ans conduit à observer que le sens de l’écart n’apparaît pas répondre à une règle régulière, puisqu’il est tantôt positif, tantôt négatif. Il en résulte des difficultés à commenter le sens de l’évolution à partir du chiffre provisoire lorsque les écarts entre deux années, à l’exemple de 2000 et 2001, sont faibles. ”

Ce texte a aujourd’hui davantage de valeur dans la mesure où l’interrogation portée sur le chiffre provisoire de 2001 est confirmée. En effet, le chiffre provisoire de février 2002, soit 774 800 naissances en 2001, a été rectifié à la baisse par l’Insee à 770 495 naissances, soit près de 4 000 de moins que le chiffre provisoire. Il en résulte non une stabilité des naissances en 2001 par rapport à 2000, tant clamée par les médias, mais une baisse des naissances, baisse que le chiffre provisoire 2001, comparé au chiffre définitif 2000, ne laissait pas apparaître.

Les articles de conjoncture démographique ne peuvent donc éclairer que partiellement les causalités des évolutions démographiques d’autant qu’au moment où ils paraissent, la connaissance des indicateurs directs, comme l’âge moyen à la maternité ou la nuptialité féminine, ne sont pas nécessairement connus²¹.

Une deuxième démarche consiste à recourir aux théories concernant les comportements vis-à-vis de la fécondité.

¹⁸ 7 février 2002. La formulation a ensuite fait l’objet d’un bémol, devenant “ mini-baby-boom ” dans *Le Monde*, 10 mars 2002, p. 14.

¹⁹ Le titre du quotidien *Les Echos* dressant l’audit de la France apparaît plus objectif : “ Le “ micro baby-boom ” national détonne dans le paysage européen ”, vendredi 15 et samedi 16 mars 2002, p. 30.

²⁰ *Bulletin mensuel de statistiques*, n° 10-2001.

²¹ Il faut en effet attendre les publications comme la suivante : Beaumel C., Doisneau L., Vatan M., 2002, “ La situation démographique en 1999 : mouvement de la population ”. *Insee résultats*, n° 3-2002, série Société, n° 3, 377 p.

Les apports des théories de la fécondité

Il existe en effet différentes théories, souvent liées entre elles, qui tentent d'expliquer les comportements vis-à-vis de la fécondité. Cinq d'entre elles méritent un résumé : la transition démographique, la théorie du choix rationnel, la théorie de l'aversion du risque, la théorie des valeurs postmatérialistes et la théorie de l'équité entre les sexes.

La plus connue est issue du travail pionnier d'un français, Adolphe Landry, qui publie en 1934 *La révolution démographique*²², base toujours actuelle de ce qui est appelé depuis la théorie de la *transition démographique*²³, considère que les progrès de la médecine et de l'hygiène, résultant du développement socio-économique, comme cela a été le cas dans les pays du Nord, ou de l'importation de techniques médicales, dans les pays du Sud, permettent une considérable réduction de la mortalité et tout particulièrement de trois mortalités, la mortalité infantile, la mortalité maternelle et la mortalité infanto-adolescente. Le taux de survie des enfants augmentant dans de très fortes proportions, les populations ajustent leur fécondité en l'abaissant. La transition démographique est donc une " période de durée (entre 50 et 150 ans environ selon les cas) et d'intensité variables (elle multiplie les effectifs de la population de deux à plus de sept), pendant laquelle une population passe d'un régime démographique de mortalité et de natalité élevées à un régime de basse mortalité, puis de faible natalité "²⁴. Dans l'ensemble, il s'agit moins d'une théorie au sens propre du mot qu'un schéma explicatif²⁵, fondé sur l'examen des données, décrivant l'évolution du passage d'une société traditionnelle avec un haut niveau de mortalité et de fécondité à une société moderne dans laquelle ces niveaux sont faibles. Le schéma de la transition démographique ne s'applique plus à l'Europe dont la transition est terminée et qui se trouve en période posttransitionnelle. Il est donc nécessaire d'examiner d'autres théories susceptibles d'éclairer les récentes évolutions démographiques en France.

La théorie du *choix rationnel* se situe dans le cadre de la maximisation des utilités, compte tenu des contraintes budgétaires. Selon celle-ci, les individus (ou les familles) ont un comportement rationnel les conduisant à se fixer comme objectif la meilleure " utilité ", ce terme désignant en économie ce qui est favorable à la prospérité de l'individu (ou de la famille). Selon Gary Becker²⁶, devenu depuis prix Nobel d'économie, la décision d'avoir un enfant ou un enfant supplémentaire résulte d'un calcul réfléchi, plus ou moins formulé par les parents. Elle ne peut être prise que si les avantages psychologiques, sociaux et culturels attendus d'un enfant supplémentaire dépassent les coûts économiques escomptés de la naissance et de l'éducation. Une diminution de la fécondité dans un pays peut donc s'expliquer par l'augmentation du prix relatif d'un enfant, par la crainte d'une baisse des revenus du couple. Dans le cas contraire, une hausse de la fécondité peut résulter de la baisse du prix relatif d'un enfant, liée par exemple à des mesures de politique familiale, ou à une augmentation des revenus du couple, liée par exemple à une période de croissance. En termes économiques, la formulation est la suivante : les changements dans le niveau de fécondité proviennent de ce que la fonction d'utilité des enfants par rapport à d'autres biens de consommation est perçue différemment par le couple.

Cette théorie du choix rationnel s'est trouvée vérifiée lors de diverses périodes historiques dans différents pays. Par exemple, la fécondité a remonté en France dans les années 1940 dans les différentes catégories socioprofessionnelles concomitamment à la mise en place de nouvelles mesures de politique familiale dans ces différentes catégories. Autre exemple toujours dans l'Hexagone, les naissances de rang trois ou plus ont remonté au tournant des années 1980 après les décisions nouvelles concernant les familles nombreuses prises en 1979. A contrario, la fécondité a baissé en France lorsque les mesures ci-dessus ont été minorées ou rapportées. À l'étranger, on peut par exemple la valider par les évolutions démographiques d'autres pays comme l'Iran et l'Algérie. La fécondité y a enregistré une forte accélération de sa baisse après le contre-choc pétrolier du milieu des années 1980 qui a minoré les moyens de l'Etat-providence. Selon cette théorie du choix rationnel, la surfécondité relative de la France de la fin des années 1990 pourrait s'expliquer d'une part par la réduction de certains inconvénients dus à un enfant supplémentaire avec l'extension de l'Allocation parentale d'éducation au deuxième enfant²⁷, d'autre part par l'amélioration des revenus des couples sous l'effet de la bonne conjoncture économique et de la baisse du chômage pendant la même période.

Une troisième théorie de la fécondité, celle de *l'aversion du risque*, ajoute une dimension dynamique à la théorie du choix rationnel. Les coûts et les avantages résultant du fait d'avoir des enfants se situent dans une large mesure dans l'avenir et sont en conséquence difficiles à estimer et donc à prévoir lorsque la décision est prise. Le choix

²² Landry, Adolphe, *La révolution démographique*, Paris, 1934, réédition Ined, 1982.

²³ Selon la formulation de Notestein, F.W., " Population. The Long View ", in : Schultz, Th. W., *Food for the World*, University of Chicago Press, 1945, pp. 36-57.

²⁴ Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Editions Armand Colin, 2001.

²⁵ *idem*.

²⁶ Becker, Gary, *A treatise on the family*, Harvard University Press, 1981.

²⁷ Cnaf, 2000, Numéro spécial consacré à l'Allocation parentale d'éducation, *Recherches et prévisions*, n° 59.

de procréer ou non se prend donc dans l'incertitude, et c'est justement l'attitude face à l'incertitude qui entraîne la décision, puisque le fait d'avoir un enfant modifie le cours de la vie du couple et dépend donc de la façon dont les parents potentiels voient le futur²⁸.

Si les parents potentiels le considèrent comme inquiétant - par exemple du point de vue de leur emploi ou de leur couple - ils peuvent éviter de prendre l'engagement que représente un enfant et donc restreindre la fécondité. Par exemple, le ralentissement de la croissance économique au Japon dans les années 1990 peut avoir renforcé la tendance à la baisse de l'indice de fécondité. Plutôt que d'avoir un premier enfant ou un enfant supplémentaire, les parents consacrent leurs efforts à améliorer leurs perspectives de revenu ou leur d'emploi (actuel ou futur) par un plus haut niveau d'éducation initial, par de la formation continue ou par davantage de travail. Ce souci d'une formation meilleure face à l'incertitude de l'avenir a été avancé dans le cas de la Suède au début des années 1990²⁹. En effet, l'affectation exclusive du temps et de l'énergie des individus et des couples à d'autres objectifs que la procréation peut entraîner une réduction substantielle ou au moins un report des naissances.

Autrement dit, selon la théorie de l'aversion du risque, la fécondité dépend non seulement d'un choix formulant prenant une sorte de rapport coûts/avantages comme dans l'analyse de Becker, mais elle est en outre étroitement dépendante de l'attitude et de la confiance en l'avenir. Si l'on accorde de la véracité à cette théorie, il faudrait penser que les Etats-Unis qui sont, comme l'Europe, en période posttransitionnelle, mais avec une fécondité nettement supérieure³⁰, croient à l'idée de progrès qui serait davantage désertée en Europe. La théorie peut aussi être appliquée à la remontée de la fécondité en France à la fin des années 1990, puisque cette évolution s'est constatée dans une période de baisse du chômage et de retour à un regard plus optimiste sur l'avenir. L'opinion publique semblait avoir adhéré à l'argumentation du Premier ministre selon laquelle le chômage allait disparaître dans quelques années en raison de la prolongation linéaire de la baisse enregistrée en 1998 par rapport à 1997.

Une quatrième théorie est de nature plus sociologique et cherche surtout à expliquer les faibles fécondités et nuptialités de l'Europe occidentale. Cette théorie des valeurs *postmatérialistes* voit dans " la modification des valeurs " (accomplissement individuel, satisfaction d'une préférence personnelle, libéralisme et libéralisation par rapport aux formes traditionnelles d'autorité) l'élément moteur du déclin du mariage et de la natalité et de l'augmentation des taux de divorce³¹. Suivant cette théorie, également connue sous le terme de théorie de la seconde transition démographique, dans les sociétés européennes occidentales, la valeur des enfants a changé pour deux raisons. D'une part, la qualité l'emporte sur la quantité, analyse qui rejoint d'ailleurs la théorie de la capillarité sociale formulée par Arsène Dumont³² à la fin du XIXe siècle pour la France, selon laquelle les parents ont tendance à vouloir élever le moins d'enfants possibles et de préférence un seul afin de concentrer leurs investissements éducatifs et ainsi permettre, croient-ils, l'ascension sociale de leur enfant. D'autre part, d'autres biens de consommation ou d'équipement, concernant par exemple les loisirs, sont jugés prioritaires par rapport aux enfants. Ces deux facteurs expliqueraient la baisse de la natalité en Europe occidentale.

Cette théorie des valeurs postmatérialistes attache beaucoup d'importance aux comportements de consommation, et à l'attitude culturelle de la société notamment face à l'individualisme. Appliquée à la lettre et de façon exclusive, elle signifierait que les valeurs sont différentes entre l'Europe et les Etats-Unis, dont la fécondité est supérieure de 30 %. Elle signifierait également que l'Irlande ou la France s'attacheraient moins aux valeurs postmatérialistes que l'Allemagne ou l'Autriche. Sans nier l'intérêt de cette approche, il faut souligner la difficulté de mesurer le niveau d'importance donné aux valeurs postmatérialistes selon les pays ou les groupes humains.

²⁸ McDonald, P. " Demographic life transitions : an alternative theoretical paradigm ", *Health Transition review*, Supplément 6, 1996.

²⁹ Hoem, B., " Entry into motherhood in Sweden : the influence of economic factors on the rise and fall in fertility, 1986-1997 ", *Demographic Research*, vol. 2, article 4, 2000.

³⁰ Y compris dans la catégorie des " Blancs non hispaniques ", cf. Sardon, Jean-Paul, " Evolution récente de la démographie des pays développés ", *Population*, n° 4-5, 2000.

³¹ Lesthaeghe, R. et Moors, G., " Living arrangements , socio-economic position and values among young adults : a pattern description of France, West Germany, Belgium and the Netherlands 1999 ", in : D. Coleman (direction), *Europe's Population in the 1990s*, Oxford University Press, 1996.

³² Dumont, Arsène, *Dépopulation et civilisation*, 1890. Arsène Dumont désapprouvait d'ailleurs le respect implicite de cette théorie.

Une cinquième théorie de la fécondité doit être examinée. Elle concerne *l'équité entre les sexes*³³. Elle considère que le degré de cohérence ou d'incohérence entre les niveaux d'équité entre les sexes dans les différents cadres sociaux détermine les indices de fécondité et les différences de fécondité entre les pays développés. Ces sociétés se caractérisent en effet par un déplacement progressif de la situation de rapport entre les sexes. Elles connaissent un modèle " traditionnel " où l'homme apparaissait comme la source essentielle des revenus monétaires de la famille. Cette dernière se fondait sur une distinction claire des rôles selon le sexe : le sexe masculin était concerné par l'emploi rémunéré, le sexe féminin par le travail non rémunéré consistant en l'éducation des enfants et l'accomplissement des travaux domestiques. Ce modèle, dont le fondement est par ailleurs discutabile³⁴ car nombre de femmes avaient des activités professionnelles dans l'agriculture, dans l'artisanat, dans le commerce et même dans l'industrie, se trouve remplacé par un nouveau modèle d'équité caractérisé par une neutralité de la division du travail vis-à-vis des sexes. Cette évolution, caractérisée par une équivalence croissante des sexes dans des domaines comme l'éducation et l'emploi, n'atteindrait pas le même degré d'équité dans d'autres structures sociales, comme la famille, les services aux familles ou les systèmes fiscaux et de prestations sociales. Le niveau de fécondité s'expliquerait par la différenciation entre l'équité entre les sexes dans l'éducation et l'emploi et l'inéquité dans les structures sociales et familiales.

Par exemple, selon cette théorie, un niveau élevé d'équité dans les institutions qui concernent les individus, comme l'éducation, combiné avec un faible degré d'équité dans celles qui traitent des personnes comme membres d'une famille, que ce soit la famille elle-même ou les systèmes fiscaux et de prestations sociales, entraîne un indice de fécondité particulièrement bas. Le taux de natalité sera d'autant plus faible qu'il y aura un niveau élevé d'incohérence du point de vue de l'équité entre les sexes entre les institutions, et que sera forte l'influence de la conception traditionnelle de l'homme soutien de famille sur les pratiques d'emploi, les systèmes fiscaux, les prestations sociales et les familles. Autrement dit, au regard de cette théorie de l'équité entre les sexes, la surfécondité relative de l'Irlande ou de la France, ou la fécondité moins abaissée en Europe septentrionale qu'en Europe méridionale s'expliquerait par une meilleure cohérence dans l'équité entre les sexes. D'une part, celle-ci serait effective dans l'éducation, comme l'attestent les résultats scolaires des femmes et même dans l'emploi, comme le montre la féminisation progressive, que l'on peut néanmoins juger lente, de nombreux métiers auparavant exclusivement masculins (avocats, juges, notaires, huissiers...). D'autre part, dans le cadre sociétal, l'équité entre les sexes serait plus forte dans certains pays comme la France qu'en Allemagne. Par exemple, l'attitude sociale négative vis-à-vis des femmes ayant des enfants hors mariage serait davantage levée en France qu'en Allemagne ou en Italie, permettant une meilleure cohérence de l'équité entre les sexes et donc une moins basse fécondité.

Ces cinq théories, qu'il faut ici limiter à quatre puisque la transition démographique n'est pas à proprement parlé une théorie et ne peut s'appliquer à l'Union européenne dont les pays se trouvent tous dans une période posttransitionnelle, sans résoudre complètement le questionnement portant sur les évolutions démographiques récentes en France, apportent néanmoins des éléments de réflexion éclairant la thématique.

Parallèlement, en substitution ou en vue de construire des théories, la démarche scientifique propose également des modèles qui s'intéressent au rôle de la politique familiale sur la fécondité.

Les modèles et les effets des politiques familiales

Un résumé de la question de l'apport des modèles pour mesurer, parmi les causes de la fécondité, les effets des politiques familiales est proposé dans un rapport du Haut Conseil de la population et de la famille publié en janvier 2003³⁵.

³³ Chesnais, Jean-Claude " Below-replacement fertility in the European Union : facts and policies, 1960-1977 ", *Review of population and social policy*, n° 7, 1998. Et McDonald, P. " Gender equity, social institutions and the future of fertility " *Journal of population Research*, vol. 17 (1), 2000.

³⁴ Dumont, Gérard-François et Wackermann, Gabriel, *Géographie de la France*, Paris, Ellipses, 2002, chapitre 2.

³⁵ Toulemon, Laurent, *La fécondité en France depuis 25 ans*, Haut Conseil de la population et de la famille, janvier 2003.

“ Les estimations macro-économétriques sont fondées sur des analyses multivariées de la fécondité dans différents pays, la fécondité variant en fonction de différentes variables comme les niveaux de salaire masculins et féminins, le taux de chômage et sa variation, les aides directes à la fécondité, la durée des congés de maternité et leur taux de rémunération, le modèle incluant un décalage d'un an ou deux et, parfois, une auto-corrélation du niveau de la fécondité. Ces études conduisent à estimer l'impact des politiques françaises en termes d'indice de fécondité à 0,2 enfant par femme, pour une prise en charge du coût de l'enfant à hauteur de 16 %, une prise en charge complète conduisant à une augmentation supplémentaire de 0,3 enfant par femme (Ekert 1986). ”

Le problème tient à la fiabilité de telles estimations qui peuvent sembler faibles. Or, elles reposent sur des modèles assez simples, discutables et dont les résultats sont soumis à de grandes incertitudes, comme le précise le rapport :

“ Les modèles (utilisés) contiennent des paramètres dont les valeurs estimées sont contraires à celles prédites par le modèle microéconomique. En particulier, le coefficient du salaire féminin est positif, tandis que la théorie microéconomique prévoit que la fécondité diminue quand augmentent les salaires des femmes. Si l'on accepte la prédiction de la théorie selon laquelle l'effet du salaire féminin est négatif, “ toutes choses égales par ailleurs ”, ce résultat signifie que des facteurs importants viennent contrebalancer cet effet : certains pays peuvent posséder des caractéristiques non incluses dans le modèle, ayant un effet positif sur la fécondité et associées positivement avec les salaires féminins. En Europe, les pays dans lesquels l'autonomie des jeunes et des femmes résulte de changements dans les comportements familiaux s'opposent à ceux dans lesquels l'organisation familiale s'appuie sur une répartition des rôles plus traditionnelle. En l'absence de variables mesurant ces bouleversements (on pense à la proportion de couples non mariés ou de naissances hors mariage, à l'âge moyen au départ du domicile parental...), la régression peut conduire à une estimation positive de la variation de la fécondité avec les salaires féminins. Les résultats sont parfois contradictoires d'une étude à l'autre : ainsi, pour certains auteurs³⁶, une aide spécifique pour les enfants de rang élevé est plus efficace, tandis que d'autres (Gauthier et Hatzius 1997) trouvent un résultat inverse. Dans ce dernier travail, l'effet du taux de chômage (et sa variation) apparaît comme significatif (et négatif), mais disparaît quand on introduit des indicateurs de période : les périodes de baisse de chômage (dans l'ensemble des pays) sont également des périodes de hausse de la fécondité, sans qu'on puisse faire la part de ces effets. ”

Finalement, sans nier l'intérêt intellectuel des modèles, il faut bien constater que les modèles actuels apparaissent insuffisants pour éclairer précisément les spécificités des évolutions démographiques récentes en France. Les modèles utilisent des indicateurs qui ne sont pas toujours pertinents pour identifier les déterminants de la fécondité. En outre, les résultats des modèles sont évidemment dépendants des hypothèses retenues pour sa construction ; il arrive même qu'elles comprennent implicitement le résultat auquel le modèle parvient, auquel cas le modèle n'a rien démontré.

Néanmoins, tous les modèles livrent une information concordante : la fécondité n'est pas une variable indépendante. Certes, on pourrait penser que cette interdépendance tient à la conception du modèle, mais il se pourrait que certains changements de niveau des différentes variables n'aient aucun effet sur la fécondité, ce qui n'est jamais le cas. D'ailleurs, on ne trouve pas de modèle démontrant la neutralité des politiques sur la fécondité.

Allant au bout du scepticisme né de l'étude des modèles, le rapport précité semble douter de la nécessité d'analyser le rôle de la politique familiale et débouche sur un scepticisme plutôt contraire à la recherche scientifique.

L'inventaire des difficultés et le scepticisme devant la recherche

En effet, faute de tenter de creuser les déterminants de la fécondité, il consacre des longs paragraphes à justifier l'absence de recherche devant l'intensité des difficultés. La première qu'il cite concerne la difficulté de réduire une politique familiale à ses effets sur la fécondité.

“ La politique familiale actuelle en France se donne d'abord pour but d'améliorer les conditions de vie des familles et non de modifier les comportements démographiques. Les raisons d'être d'une politique familiale généreuse ne se trouvent donc pas nécessairement dans la volonté de modifier le niveau de la fécondité. Parmi les autres objectifs possibles, citons : faire sortir les familles de la pauvreté, faciliter la conciliation entre activité

³⁶ Blanchet, Didier, “ Les effets démographiques de différentes mesures de politique familiale : un essai d'évaluation ”, *Population*, n° 1, 1987, p. 99-128.

Blanchet, D., Ekert-Jaffé., 1994, “ The demographic impact of family benefits : évidence from a micro-model and from macro-data / Didier Blanchet, in Ermisch J., Ogawa N. (eds.), *The family, the market and the State in ageing societies*. Oxford : Clarendon Press, p. 79-104.

professionnelle et soin des jeunes enfants ou, à l'inverse, permettre le " libre choix " des jeunes mères entre activité et inactivité professionnelle, aider les familles dans les phases du cycle de vie où elles sont le plus fragiles. Les objectifs de la politique familiale de la France ont changé, glissant d'une approche pro-nataliste vers d'autres objectifs centrés sur la redistribution sociale, le marché de l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes. La mesure de son impact en termes de fécondité est donc nécessairement réductrice. "

" L'impact de certaines mesures de politique sur la natalité peut à la limite apparaître comme des simples effets " pervers "... Prenons trois exemples où l'impact sur la fécondité peut être considéré comme secondaire. La généralisation du droit à la retraite et du droit aux soins peut faire baisser la fécondité, les enfants n'étant plus indispensables pour " assurer la vieillesse ". À l'inverse, une école universelle, gratuite et obligatoire réduit les coûts d'éducation des enfants, et pourrait donc entraîner une hausse de la fécondité. Enfin, des politiques de conciliation entre vie familiale et activité professionnelle des parents peuvent se concentrer sur la production de biens collectifs destinés aux enfants (sans distinction selon leur rang de naissance, leur milieu d'origine, etc.), sur les aménagements des horaires de travail, sur des réductions d'impôts pour garde d'enfants à domicile, sur une aide pour les parents interrompant leur activité professionnelle. Ces types d'aides ont des conséquences très différentes en termes d'inégalités sociales, d'impact sur le marché du travail, d'égalité entre les sexes, et ne peuvent être évalués ou comparés à la seule aune de leur " efficacité " en termes de changements des comportements de fécondité. "

Puis le rapport soulève une deuxième difficulté, celle de la construction d'un " modèle de comportement non caricatural " qui le conduit à critiquer Gary Becker, puis les théories sociologiques comme celle exposée ci-dessus :

" Les théories microéconomiques, support aux mesures de l'impact des politiques sur les comportements, supposent que les agents ont un comportement rationnel, ce qui permet de prédire leur réaction face à une mesure de politique familiale. Les politiques facilitant la garde des jeunes enfants ou diminuant les coûts de la charge des enfants doivent ainsi augmenter la " demande " d'enfants, soit en quantité soit en " qualité " (effort éducatif notamment). Or les hypothèses à la base de ces modèles sont très fortes : les agents sont supposés effectuer des choix intertemporels rationnels, en environnement certain et connu, et les contraintes idéologiques et institutionnelles sur ces choix sont négligeables. Ce modèle général a été largement critiqué. Aux critiques de fond sur la pertinence de cette modélisation (Blake 1968) s'ajoutent des critiques internes, qui ont conduit à intégrer un environnement incertain et des avantages et coûts non financiers, eux-mêmes conséquences de l'environnement social ou des utilités différentes pour les différents membres d'un même couple. "

" Les théories sociologiques ne conduisent pas davantage à des quantifications aisées. Elles mettent l'accent sur les effets indirects des politiques qui contribuent à construire de nouvelles normes et à légitimer certains comportements. Par exemple, le discours français sur la nécessité des crèches renforce l'idée selon laquelle une socialisation précoce des enfants est favorable à leur développement, alors que, dans d'autres pays, le discours sur le développement des jeunes enfants recommande un contact permanent avec la mère pendant plusieurs années. Mais ces effets sont par nature impossibles à quantifier. "

On peut penser que ces théories ne sont pas parfaites, mais comme nous l'avons montré ci-dessus, on ne peut nier leur apport pour aider à comprendre les évolutions. Enfin, dans son inventaire des difficultés visant à justifier, au moins implicitement, l'absence de recherche des déterminants de la fécondité, le rapport en ajoute une troisième, la difficulté à définir des " conditions d'expérience " permettant d'attribuer une cause aux effets, et encore plus de mesurer l'importance d'une cause sur un effet.

" Les estimations fondées sur les évolutions temporelles au sein d'un pays et les comparaisons entre pays ne sont guère convaincantes : on est loin d'une expérience aux conditions maîtrisées, les contre-exemples sont aussi nombreux que les exemples, et les interprétations peinent à isoler l'impact des mesures de politique familiale parmi les évolutions globales que vivent les différents pays (Gauthier 2001). "

L'analyse des trois types de difficultés présentées peut apparaître convaincante. Reste qu'elle n'a rien d'original et n'apporte rien de nouveau. En effet, les problèmes soulevés par ce rapport sont simplement ceux que les sciences sociales, qui ne sont pas des sciences dures, rencontrent par nature. Les observations formulées, loin de concerner exclusivement la question posée, l'impact de la politique familiale sur la fécondité, concernent l'ensemble des sciences humaines et sociales. Et heureusement que de nombreux chercheurs en sciences sociales ne se contentent pas d'inventorier les difficultés pour ne pas avancer. Car les sciences sociales sont aussi des sciences : elles ont

pour objectif d'améliorer la connaissance en observant les faits, en émettant des hypothèses explicatives et en les vérifiant en invoquant l'expérience³⁷.

Un rapport " passant à côté "

Faute de bénéficier d'un éclairage utile avec le rapport précédent, il nous faut chercher d'autres sources comme les travaux du Conseil d'Analyse économique (Cae) qui a notamment publié un rapport intitulé "Démographie et économie"³⁸. Voici les réflexions générales qu'il propose sous un titre 3 intitulé : " Évolution de la société et politique familiale ont sans doute leur part dans le maintien de la fécondité en France " et précisément dans le sous-titre " 3.3. La politique familiale : un tout supérieur à la somme des parties " :

" La politique familiale regroupe une trentaine de dispositions visant à alléger les charges liées à la naissance et à l'éducation des enfants. Les plus significatives en masse sont les allocations familiales et les réductions d'impôt par application du quotient familial, mais il s'y ajoute une série d'autres mesures allant du congé de maternité à l'allocation de rentrée scolaire, en passant par les allocations pour jeune enfant " courte " et " longue " (APJE) ou encore, innovation récente en pleine progression, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). À quoi s'ajoutent les aides au logement, les aides spéciales aux enfants handicapés, les réductions de transport SNCF ou RATP, les majorations de pensions pour enfant... La Conférence annuelle de la famille met régulièrement à jour ces dispositifs (celle de juin 2001 a été l'occasion d'annoncer l'instauration d'un congé paternel de deux semaines). Il faut rappeler que les huit minima sociaux qui complètent le dispositif de la protection sociale peuvent être également considérés comme des instruments de la politique familiale, au même titre que le mécanisme du quotient familial, dans la mesure où ils contribuent à compenser la charge d'enfant. On notera enfin que la mise en place de services publics, tels que l'école préélémentaire ou les crèches municipales, devrait également entrer dans le bilan de l'aide aux familles, ainsi que toutes les dispositions juridiques visant à égaliser le statut des enfants quelle que soit l'origine de leur naissance. "

" L'ensemble de ces mesures forme un réseau d'aides d'une telle envergure et d'une telle densité qu'on doit se dire tout à la fois qu'elles contribuent à créer un environnement globalement propice au développement des familles et qu'il devient, par là même, extrêmement difficile d'évaluer séparément l'impact d'une mesure particulière et, encore plus, d'en identifier l'exact équivalent dans les pays étrangers. Les études comparatives européennes sur le sujet aboutissent à des résultats décevants. L'expérience des pays de l'Est après la chute du Mur soulève les mêmes problèmes : on pourrait croire qu'elle démontre à coup sûr l'impact sur la démographie d'une perte de sécurité³⁹ (disparition des crèches ou forte hausse de leurs tarifs, insécurité de l'emploi, etc.), mais il n'est guère possible d'isoler l'impact de la disparition d'une disposition particulière quand c'est tout le système économique et social qui est bouleversé en même temps. La causalité ne peut être que générale, convergence d'une longue série de faits favorables ou défavorables... "

" En définitive, la politique familiale à la française, si elle semble soutenir la fécondité, comme on le voit dans le décalage des descendance finale depuis plusieurs décennies, contribuerait surtout à réduire les inégalités sociales de la fécondité. "

Quel que soit l'intérêt de ce texte, il reste assez général sans approfondir l'explication de la fécondité de la France. Et ce rapport du Cae est ainsi résumé dans le rapport Toulemon :

" Malgré la difficulté de définir un objectif en termes de natalité et de mesurer l'impact des mesures de politique familiale, on peut préconiser un conservatisme prudent, pour éviter la baisse de la fécondité qui pourrait éventuellement résulter d'une diminution brutale des dépenses. "

Cette sorte de principe de précaution appliqué à la politique familiale ne permet guère d'avancer sur la recherche des déterminants de la fécondité. On attendait du Haut Conseil des éclaircissements, mais il apporte surtout des traits d'ombre supplémentaires. D'ailleurs, dans le commentaire du rapport du Cae⁴⁰, Béatrice Majnoni d'Intignano

³⁷ Dumont, Gérard-François, "La science peut-elle être neutre ? Le cas de la démographie". *La famille de la science à l'éthique*, Bayard Editions/Centurion, Paris, 1995.

³⁸ Aglietta M., Blanchet D., Héran F., *Démographie et économie*, Rapports de Conseil d'analyse économique, n° 35. Paris, la documentation française, 2002.

³⁹ Cette formulation devrait être complétée par les effets de l'héritage démographique. Cf. Dumont, Gérard-François, " L'héritage démographique du système soviétique ", in : Sanguin, André-Louis (direction), *L'Europe de l'Est quinze ans après la chute du mur*, Paris, L'Harmattan, 2004, sous presse. (N.D.L.R.)

⁴⁰ Page 234.

précise l'impasse dans laquelle il conduit. Après avoir constaté de niveau relatif de la fécondité en France ces dernières années, elle écrit :

“ Manque l'explication dans le rapport... Le second chapitre (du rapport du Cae) laisse l'impression que tout est dans tout et rien dans rien. Que ni les théories ni les faits ne permettent de conclure à des effets macroéconomiques certains de la démographie. Le rapport passe à côté de l'interprétation des différences de fertilité actuelles pourtant constatées en Europe. ”

Après la lecture de rapports qui inventorient les difficultés ou ne fournissent guère d'explications, il convient de revenir à quelques réalités essentielles en écrivant par exemple cette banalité : “ les Français ont eu des enfants parce qu'ils désiraient des enfants ”. Or même cette banale vérité est mise en cause.

Le désir d'enfant toujours prêt à se concrétiser ?

Même s'il tente dans la forme de laisser penser qu'il se contente de présenter des raisonnements opposés, le rapport précité du Cae consacre de longs paragraphes à nier que le désir d'enfant soit supérieur en France au niveau de fécondité. Il écrit en effet :

“ Suivant (un premier raisonnement), il n'est pas vrai que le nombre d'enfants souhaité soit franchement supérieur au nombre observé (Leridon, 1985 et Toulemon, 2001a)...(Certains) démographes de la famille expliquent qu'il suffit de réserver la question aux personnes réellement concernées (les femmes de 18 à 34 ans), de la poser de façon un tant soit peu concrète (non pas le chiffre idéal dans l'absolu, mais celui qui paraît souhaitable dans le milieu) et de comparer la réponse à la descendance finale des couples plutôt qu'à l'indice conjoncturel classique, pour découvrir aussitôt que le nombre d'enfants souhaité rejoint le nombre réalisé. Dans le passé, c'était la situation inverse qui prévalait : les couples avaient *plus* d'enfants qu'ils n'en désiraient, faute de pouvoir maîtriser leur contraception. À l'heure actuelle, ils ont largement les enfants qu'ils désirent. ”

Cette dernière phrase peut être fortement discutée. Quant à l'adverbe “ largement ”, il est non seulement excessif, mais scientifiquement faux. Néanmoins le rapport se continue ainsi :

“ Ce raisonnement conduit à une conclusion logique : une politique qui viserait seulement à permettre aux couples d'avoir les enfants qu'ils sont empêchés d'avoir risque d'être sans objet à l'heure actuelle. Mieux vaudrait réfléchir aux moyens de consolider la politique qui, d'ores et déjà, leur permet d'avoir dans de bonnes conditions les enfants qu'ils désirent... ”

“ D'autres auteurs soutiennent une vision radicalement opposée. Ils n'hésitent pas à comparer directement le nombre idéal d'enfants désiré dans l'absolu (2,6 en moyenne) au nombre moyen d'enfants selon l'indice conjoncturel (1,8) pour en conclure que la politique familiale doit remonter une pente de 0,8 enfant. ”

Les “ autres auteurs ” en question ne sont pas cités, contrairement aux premiers. Et pour cause ! Nous n'avons trouvé nulle part ces “ autres auteurs ” concluant que “ la politique familiale doit remonter une pente de 0,8 enfant ”. Néanmoins le rapport les ayant inventés, il prolonge son argumentation :

“ Cette thèse extrême est récusée à juste titre par les chercheurs du premier groupe. Mais c'est peut-être se donner là un adversaire facile. Une comparaison plus pertinente est possible : il y a un sens à dire que le nombre idéal d'enfants “ pour des gens appartenant au même groupe social, ayant les mêmes conditions de vie ”, tel qu'il est déclaré par les femmes de 25 à 34 ans, c'est-à-dire une moyenne de 2,2 enfants par femme, peut trahir une certaine frustration : les femmes qui ont eu deux enfants ont eu les enfants qu'elles pouvaient *raisonnablement* espérer étant donné leurs conditions de vie. Elles ont déjà intégré les contraintes de revenu dans leur réponse. La convergence entre désirs et pratiques reflète sans doute moins la satisfaction des désirs que la capacité à se forger une perception réaliste des seules pratiques possibles. ”

“ Dans ces conditions, et faute d'un meilleur questionnement, il semble plus conforme à la réalité de s'intéresser au nombre d'enfants que les femmes souhaiteraient avoir *si cela ne tenait qu'à elles*, et de situer ce nombre aux alentours de 2,4, à mi-chemin entre un idéal trop abstrait (2,6) et un souhait trop situé pour ne pas être déjà rabattu par la réalité (2,2). Il se trouve que 2,4 est le nombre moyen d'enfants souhaité par les femmes de 18 à 25 ans, quand elles n'ont pas encore pu prendre la mesure des contraintes matérielles qui pèsent sur l'éducation des jeunes enfants et qui feront croître les dépenses avec l'âge de ces derniers. Plus généralement, il paraît sociologiquement peu réaliste de soutenir que les couples n'auraient finalement pas de désirs insatisfaits en ce qui concerne la taille de la famille. Il faut admettre qu'en ce domaine comme en d'autres (consommation, mobilité sociale, éducation, capital social, considération, justice, etc.), les désirs puissent excéder la réalité. Et convenir, du même coup, qu'une

politique peut légitimement se fixer pour objectif de résorber l'écart même s'il sera toujours impossible de le combler. On ne voit pas pourquoi le nombre des enfants échapperait à cette tension. "

" Ainsi, c'est vraisemblablement aux alentours de 2.4 que pourrait se situer la visée d'une politique familiale qui chercherait à combler les désirs insatisfaits pour assurer le remplacement des générations, étant entendu qu'un minimum de contraintes biologiques (comme la stérilité définitive pour 4 ou 5 % des couples) vient nécessairement réduire ce nombre et qu'un nombre moyen représente en réalité une distribution particulière des familles entre des nombres *entiers* d'enfants... Très concrètement, il s'agit surtout de lever les obstacles pour la fraction des familles qui désirent avoir trois enfants plutôt que deux. "

Une lecture attentive de l'ensemble des passages ci-dessus sur le désir d'enfant en France débouche sur une contradiction. Dans un premier temps, le rapport du Cae appuie fortement un raisonnement conduisant à nier l'écart entre le désir d'enfant et le nombre d'enfants nés. Puis, dans un second temps, il se déclare favorable à une politique permettant de réduire cet écart qui, soi-disant, n'existait pas !

Or, selon un article paru dans *Population & Avenir*⁴¹, les Français n'ont pas autant d'enfants qu'ils en souhaitent. Ce texte est intéressant pour son analyse et par la date de l'enquête étudiée, car il établit qu'il existait à cette date en France une pression du désir d'enfant susceptible de se concrétiser si les circonstances devenaient favorables.

⁴¹ " Les Français ont-ils autant d'enfants qu'ils en souhaitent ? ", *Population & Avenir*, n° 644, septembre-octobre 1999.

“ En dépit des très importants changements sociaux intervenus depuis les années 1950, l’opinion des Français sur la taille idéale de la famille est demeurée étonnamment constante. Depuis 1955, douze enquêtes ont été réalisées sur ce sujet. La dernière a été conduite en octobre 1998 auprès d’hommes et de femmes de 15 à 45 ans⁴² en âge d’avoir des enfants ou de se préparer à en avoir, et elle confirme une fois de plus les précédents résultats. Quand on leur demande quelle est la taille idéale d’une famille, seulement 3 %, proportion infime, des Français et des Françaises choisissent l’enfant unique ou pas d’enfant du tout ; 47 % optent pour la famille de 2 enfants ; 38 % pour la famille de 3 ; et 12 % pour la famille de 4 ou plus. On note avec intérêt que 50 % des jeunes adultes français estiment que la famille idéale compte au moins 3 enfants. Exprimé en moyenne, le nombre d’enfants de la famille idéale s’établit à 2,6. ”

“ Il est d’usage dans ce type d’enquête de compléter cette question par une autre demandant à chacun de préciser le nombre d’enfants idéal pour “ les personnes du même milieu que vous et disposant des mêmes ressources ”. On obtient alors “ l’idéal en situation ” dont la moyenne, fin 1998, est de “ 2,3 enfants par famille. ”

“ Il faut souligner que les vœux des Français, qu’il s’agisse “ l’idéal absolu ” ou de “ l’idéal en situation ”, vont au-delà du nombre moyen d’enfants par femme nécessaire au remplacement des générations. Celui-ci réclamerait un peu moins de 2,1 enfants par femme, eu égard aux progrès accomplis dernièrement dans la lutte contre la mortalité infantile et juvénile. Dans leur ensemble, les Français sont donc plus “ natalistes ” que ceux qui se contenteraient du simple remplacement des générations. ”

“ Cette enquête permet de relever deux écarts : le premier entre “ l’idéal dans l’absolu ” (2,6) et “ l’idéal en situation ” (2,3), soit 0,3 enfant par femme. Le second entre l’idéal souhaité et la fécondité observée au cours de la même année 1998 qui n’était que de 1,75 enfant par femme - soit un écart de 0,85. ”

“ Mais ce dernier écart est le résultat d’une comparaison (taille idéale de la famille et fécondité du moment) inadéquate. Les vœux des Français doivent plutôt être comparés à la *descendance finale*⁴³ réelle qu’ils auront. Or, la carrière génésique de certaines des femmes de 15 à 45 ans n’est pas encore commencée ou pas encore terminée. Comme on ne connaît pas encore le nombre moyen d’enfants qu’elles auront réellement, il paraît bien imprudent d’annoncer dès aujourd’hui, comme le font certains⁴⁴, que “ la taille moyenne des familles est proche du nombre idéal ”... “ Il faut être clair : le désir d’enfants demeure en France vif et soutenu. ”

Or, justement, on peut penser que ce désir d’enfant peut aisément provoquer un meilleur niveau de fécondité lorsque d’autres éléments créent un contexte favorable comme cela a été le cas à la fin des années 1990 en France : extension de l’allocation parentale d’éducation, annulation de la réforme 1998 des allocations familiales qui donnait une image négative de la famille, amendement de Courson voté et non remis en cause par les gouvernements successifs, amélioration de l’emploi, symbolisme de l’année 2000...

On peut aussi constater que la réalisation du désir est incomplète et chercher des explications.

Du désir à la réalité : les raisons de sa faible réalisation

Malgré ce désir d’enfant, la fécondité en France n’est pas à un niveau assurant le remplacement des générations. Une explication est proposée par Evelyne Sullerot⁴⁵ :

⁴² L’enquête a été réalisée en octobre 1998 auprès de 2600 hommes et femmes âgées de 15 à 45 ans.

⁴³ Rappelons que la descendance finale mesure le niveau de fécondité définitivement atteint par une génération féminine. Il ne peut être donc mesuré qu’à la fin de la vie féconde (à 50 ans). L’indice ne renseigne en rien sur le calendrier des naissances qui peut considérablement modifier la pyramide des âges et donc les équilibres démographiques.

⁴⁴ *Insee première*, n° 652, juin 1999.

⁴⁵ Sullerot, Evelyne, “ Le comportement des femmes et la baisse de la fécondité ”, *Panoramiques*, n° 57, 1^{er} trimestre 2002.

“ Le niveau relativement faible de la fécondité est “ dû très directement à la manière dont les femmes gèrent aujourd’hui le cours de leur vie et à la place, plus tardive et plus réduite, qu’elles consacrent aux maternités “. Car les femmes “ sont occupées à se faire une place dans le monde du travail ”... “ Priorité est donnée à la situation professionnelle qui doit, modeste ou prometteuse, être assez assurée pour leur permettre d’envisager l’interruption d’un congé de maternité sans dommage pour l’avenir. La deuxième condition est le logement et son aménagement. Une autre préoccupation apparaît fréquemment, liées à l’environnement : les possibilités de garde d’enfants. Si bien qu’à peine enceintes, des futures mères s’inscrivent déjà pour une place de crèche ou recherchent une aide maternelle ”.

“ On notera que le futur père de l’enfant, qui déjà ne décide pas de la date de l’interruption de la contraception de sa partenaire, ne peut que partiellement l’aider à réunir les conditions qu’elle estime nécessaires à la venue d’un enfant. Il participe, tout ou partie, au logement et aux achats afférents à la naissance, mais il ne peut qu’exceptionnellement assurer l’insertion professionnelle de la future mère ou assurer la garde du bébé. Désormais, les femmes ne s’arrêtent plus de travailler à l’âge des maternités. Quelque impatience que montre leur mari ou compagnon, elles sont maîtresses de leur calendrier. Responsables donc, mais assujetties totalement aux exigences du monde du travail : niveaux d’études requis, formations spécialisées, recherche d’emploi, stages, période d’essai, expérience professionnelle minimum. Et fort peu aidées par l’Etat ou la collectivité locale où elles vivent pour concilier débuts professionnels et naissance d’un enfant. Elles doivent se débrouiller, et se débrouillent dans l’ordre suivant : études, travail, logement, enfant ”.

Afin que son message explicatif d’une fécondité inférieure au seuil de remplacement des générations soit bien compris, Evelyne Sullerot conclut :

“ Les femmes ne sont qu’indirectement responsables. Les vrais responsables sont d’abord les organisateurs du travail, mais aussi l’Etat et les collectivités locales qui devraient soutenir et aider les couples à avoir des enfants et à offrir des conditions convenables de logement, de garde et d’éducation pour les jeunes familles ”.

Ce dernier paragraphe pose la question de l’influence des politiques sur les comportements de fécondité qui peuvent être étudiés grâce à l’analyse comparative. La seconde partie de ce chapitre porte en conséquence sur des études concernant la politique familiale des Quinze et donc étudiant la position relative de la France.

32. La recherche de déterminants à la lumière de l’analyse comparative

Si les politiques familiales des Quinze étaient exactement les mêmes, on pourrait affirmer que les divergences démographiques dans l’Union européenne n’auraient pas pour cause les différences de politiques familiales. En outre, si les politiques familiales en Europe convergeaient alors qu’on sait que les données démographiques sont très disparates et parfois divergentes, c’est que les changements dans les politiques familiales n’auraient pas d’effet d’harmonisation démographique. Il faut donc examiner les réponses à deux questions : Les politiques familiales sont-elles semblables en Europe ? Les politiques familiales de l’Europe ont-elles tendance à converger ? Si les réponses à ces deux questions sont négatives, il faudra s’interroger sur une éventuelle corrélation entre fécondité et politique familiale en Europe.

Les écarts démographiques, reflets de politiques familiales disparates...

La réponse à la première question peut être apportée par une étude⁴⁶ fondée sur l’analyse comparative des mesures de politiques familiales en Europe. Cet article précise :

“ La prise en compte de la totalité des mesures de politiques familiales existant en Europe, soit plus d’une centaine, rendant toute comparaison fort complexe, considérons seulement deux types importants de mesures politiques, les aides financières directes et les services, soit subventionnés, soit gratuits, de garde d’enfants, comme les crèches ou les garderies. L’examen de ces mesures selon les pays européens permet de dresser une typologie en quatre types. Chacun exprime un système différent de politique familiale : le modèle suédois, le modèle allemand, le modèle britannique et le modèle français. ”

Puis l’article présente chacun des modèles mis en évidence par la recherche.

⁴⁶ Spielauer, Martin, “ Les politiques familiales en Europe : une typologie ”, *Population & Avenir*, n° 666, janvier-février 2004, à paraître.

“ Le modèle de la Suède peut être considéré comme l'exemple type d'un pays qui investit beaucoup dans les infrastructures de services de garde d'enfants. Pour la première année de l'enfant, une allocation parentale d'éducation est la mesure phare puis, dans les années suivantes, la politique vise davantage à permettre la réinsertion au monde du travail. La politique familiale y est moins explicite qu'implicite, puisque les mesures politiques ayant une portée sur la vie des familles sont fondées principalement sur l'égalité entre les sexes et le bien-être des enfants. Les congés de maternité et les congés parentaux d'éducation sont plus limités dans le temps, mais la famille perçoit une compensation représentant la totalité du salaire perdu. Si les parents travaillent ou font des études, dès l'âge de 1 an (et jusqu'à à 12 ans), les enfants ont droit à une place dans un système de garde ou dans le système éducatif à temps complet en dehors de la maison. L'horaire du système de garde peut même excéder les horaires d'école si les parents travaillent ou font des études. La proportion du nombre d'enfants en très bas âge inscrits dans ces institutions est très élevée. ”

“ L'Allemagne est un pays dont la politique familiale est explicite, mais les motifs en sont ambivalents. La politique est plutôt favorable à une conception assez traditionnelle de la famille, et le système fiscal aide les familles qui n'ont qu'un seul revenu. Le système de garde d'enfants institutionnalisée concerne les enfants à partir de 3 ans, mais les institutions de garde, tout comme les écoles, ne sont habituellement ouvertes que pendant la demi-journée, ce qui fait que beaucoup de femmes travaillent seulement à temps partiel. Une telle politique est motivée en grande partie par les critères socio-économiques d'une redistribution surtout horizontale en matière de compensation pour l'éducation des enfants. Le système permet à la mère de rester à la maison jusqu'à trois ans, dont deux font l'objet d'une allocation, indépendamment du nombre d'enfants et du dernier statut de travail. ”

“ Le Royaume-Uni est un exemple de pays non-interventionniste. La scolarité obligatoire commence à 5 ans, soit un an plus tôt que dans la majorité des autres pays, mais les enfants ont droit à une éducation préscolaire à partir de 4 ans. Les services offerts aux enfants d'un âge inférieur le sont par des prestataires privés relevant du marché, et les parents peuvent bénéficier d'un système de déduction d'impôts, pouvant déclarer jusqu'à 70 % des frais encourus pour la garde des enfants. Près de 90 % des enfants entre 3 et 4 ans sont intégrés dans des systèmes de garde. La culture non-interventionniste de l'Angleterre n'exclut pas d'y rencontrer des motivations et des discussions sur la question de la famille, mais en général, la politique est plutôt orientée vers la lutte contre la pauvreté qui affecte aussi les enfants, dont une partie est considérée comme vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Dans ce système, une grande partie de la responsabilité des charges familiales est laissée aux parents. ”

“ La France s'implique dans les deux types de mesures examinées, allocations financières et services aux familles. On y trouve un réseau de garderies et d'autres formes d'assistance destinée aux petits-enfants. En même temps, il existe des appuis financiers pour les familles de plus d'un enfant qui choisissent de garder leurs enfants à domicile ou de recourir à des assistantes maternelles qui constituent une alternative aux garderies institutionnalisées. Une gamme de mesures politiques permet de choisir plus ou moins librement entre diverses formes d'organisation de la vie familiale. Étant donné que son indice de fécondité y est actuellement relativement élevé en Europe, pour les années 1998-2003, la France est souvent présentée en exemple en ce qui concerne une politique familiale efficace. La politique familiale française a toujours été considérée comme favorable à la natalité et à la famille, même lorsque la définition de la “famille”, interprétée de manière très traditionnelle, a profondément changé pour prendre un sens plus ample visant principalement à rendre compatibles vie familiale et travail. La France dispose d'un système de garde d'enfants à temps complet (en dehors de la maison) qui y est institutionnalisé depuis de longues années. En outre, un tiers des enfants de 2 ans, et presque 100 % des enfants entre 3 et 5 ans, sont accueillis dans des “ Écoles Maternelles ”, bien que la scolarité ne soit obligatoire qu'à partir de six ans. En même temps, les pouvoirs publics aident des formes alternatives de garde d'enfants en fournissant un soutien financier, ce qui permet une grande flexibilité. En France, il y a trois types de congés de maternité et/ou de congé parental. Le premier est d'une durée de seize semaines pendant lesquelles le dernier salaire est compensé à 84 % en moyenne. Le second type ne prévoit pas de rémunération, mais donne droit au retour au poste de travail pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans après la naissance de l'enfant. Le troisième type, l'allocation parentale d'éducation, s'applique aux familles de plus d'un enfant et prévoit un soutien financier pendant une période pouvant aller jusqu'à 3 ans. ”

Puisqu'il est ainsi attesté que les politiques familiales sont dissemblables en Europe, les écarts démographiques peuvent donc provenir de ces différences. Néanmoins, on pourrait penser que ces dernières ne sont que

temporaires. Si les données démographiques des Quinze s'écartaient pendant que les politiques familiales convergeaient, l'influence des secondes sur les premières pourrait être considérée comme limitée. Or une étude montre que les politiques familiales ne convergent nullement, ce qui peut expliquer le maintien d'importantes disparités démographiques.

... et toujours divergentes

L'entreprise d'harmonisation déployée dans l'Union européenne, concernant les politiques monétaires dans le cadre de l'euro, budgétaires dans le cadre du pacte de stabilité, économiques dans le cadre de la libre circulation des marchandises, des hommes et des capitaux, et sociales dans le cadre des nombreux textes européens fixant des minimums de réglementation, ne conduisent pas à une harmonisation démographique. Au contraire, les écarts demeurent importants au sein des Quinze. Certains écarts semblent se perpétuer, tandis que divers rythmes d'évolution sont divergents. Il faut donc évoquer un paradoxe entre le rapprochement économique, symbolisé par exemple par une progression du Pib par habitant plus forte dans les pays les moins riches comme le Portugal et la Grèce que dans ceux ayant déjà acquis un certain niveau économique, et des écarts démographiques importants, même si le remplacement des générations n'est nullement assuré. Par exemple, les écarts de fécondité génèrent déjà et plus encore à terme des niveaux de vieillissement fort différenciés selon les pays.

Or une étude⁴⁷ apporte deux enseignements. Premièrement, l'examen des politiques familiales dans les différents pays des Quinze, à partir d'indicateurs de prestations en espèces et de l'aide aux parents qui ont un emploi rémunéré, confirment de grandes disparités. Deuxièmement, les résultats suggèrent non une convergence, mais une divergence accrue des politiques familiales entre pays.

Cet article dresse une typologie des politiques familiales dans laquelle la France se trouve dans la même catégorie que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. Cette catégorie intitulée " le régime conservateur " se distingue de trois autres régimes.

" Le régime social-démocrate se caractérise par des prestations universelles de l'Etat aux familles, un niveau élevé d'aide aux parents qui ont un emploi rémunéré et un engagement fort envers l'égalité des sexes. "

Ce régime concerne le Danemark, la Suède, la Finlande et la Norvège, soit les pays scandinaves.

Le " régime d'Europe méridionale " se caractérise par un " clivage marqué selon le statut au regard de l'activité et un mélange de services et des prestations publiques et privées. Il a aussi en propre l'absence de dispositif de revenu minimum garanti au plan national ".

Les pays concernés sont la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

" Le régime libéral se caractérise par un faible niveau d'aide aux familles, n'intervient qu'auprès des familles les plus nécessiteuses et laisse la place aux forces du marché, surtout en ce qui concerne la garde des enfants "

Ce régime est attribué au Royaume-Uni. Quant à la catégorie à laquelle appartient la France :

Elle " se caractérise par un niveau moyen d'aide aux familles, qui tend à varier selon le statut d'emploi des parents et qui découle d'une vision plus traditionnelle de la division sexuelle du travail ". L'auteur reconnaît que son analyse est incomplète car elle " se limite à certains indicateurs des politiques familiales qui mesurent les composantes et les dimensions spécifiques de l'aide globale des Etats aux familles ". Sans permettre " d'appréhender les variations de l'aide publique par type de famille ainsi que d'autres dimensions de cette aide, en fonction du sexe par exemple ".

Le but de l'auteur n'est pas d'examiner les relations entre politique familiale et niveau de fécondité. Néanmoins, l'un de ses régimes n'est pas qualifié par un adjectif, mais un nom géographique, l'Europe méridionale, sans doute parce que l'auteur n'a pas voulu l'appeler le régime " creux ", celui dont la politique familiale est quasi-inexistante. Or, justement pour ce régime, il y a clairement correspondance entre une faible fécondité et un très bas niveau de prestations, notamment en espèces, et la très faible ou l'absence d'aide aux parents qui ont un emploi rémunéré.

Quelles sont les raisons de ces divergences croissantes ? Elles tiennent au fait que chaque pays a répondu à sa façon aux principaux défis auquel sont confrontés les politiques familiales depuis les années 1970. Selon l'auteur, ces défis sont " les changements de structures familiales et l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, les changements dans la situation économique des familles et de budgets de l'Etat, les changements politiques à l'intérieur de l'Union européenne, et la globalisation de l'économie mondiale ".

⁴⁷ Gauthier, Anne H., " Les politiques familiales : y a-t-il convergence ? ", *Population*, n° 3, 2002, mai-juin.

Donc, puisque les politiques familiales divergent tandis que les données démographiques se révèlent différentes, c'est qu'il peut y avoir corrélation entre les deux.

Une "troublante corrélation"

Dans un article paru dans *Population & Avenir*⁴⁸, en comparant les niveaux de fécondité et la proportion de la fonction famille/enfant dans le total des dépenses de protection sociale de chaque pays de l'Union européenne, Evelyne Sullerot invoque une "troublante corrélation" en écrivant :

" Comparaison n'est pas raison. Aussi, restons modestes. N'ayons pas l'outrecuidance de présenter comme une démonstration irréfutable les troublantes corrélations qui apparaissent quand on met en regard le volume des efforts en faveur des familles consentis par chacun des Etats membres de l'Union Européenne, d'une part, et la fécondité observée dans ces mêmes Etats, d'autre part. Cependant, ces corrélations ne sont pas neutres. Elles laissent entendre que les niveaux de fécondité en Europe ne sont pas indépendants des politiques choisies... "

" Il s'agit là d'une constatation qu'il n'y a aucune raison de taire, n'en déplaise à ceux qui ne veulent pas en entendre parler. Nombreux, en effet, sont en Europe (et en France) ceux que ce genre de rapprochement irrite au plus haut point. Selon eux, l'affaire est entendue : même si les couples interrogés sur le nombre idéal d'enfants indiquent un nombre supérieur à celui qu'ils ont réellement, les conditions offertes aux familles ne seraient pour rien dans ce décrochage. "

" À Bruxelles, on n'aime guère réveiller cette discussion. Les deux termes de la comparaison - la fécondité et la politique familiale - sont rarement examinés. La très faible fécondité moyenne des pays de l'Union européenne est un sujet qui fâche. On préfère l'éviter, ne pas en rechercher les causes, ne pas en imaginer les remèdes. La fécondité serait l'affaire des couples, indépendamment de tout contexte social. La natalité relèverait seulement de décisions privées, sans lien avec le contexte des politiques d'accueil à l'enfant. Aucune " politique " ne pourrait chercher à infléchir la natalité, même si cette politique favorise les familles. Il ne faut donc pas s'étonner que, contrairement à la politique monétaire devenue unique pour les membres du club euro ou à la politique budgétaire dont la non harmonisation fait l'objet de remontrances, aucun projet d'incitation des politiques en faveur des familles ne soit en discussion dans l'Union, ces questions étant laissées à l'appréciation exclusive de chaque Etat... "

" Ainsi, pour la première fois, dans les statistiques européennes de dépenses de protection sociale des Quinze⁴⁹, on distingue les dépenses " en faveur des familles et des enfants " comme constituant une fonction particulière. Ces dépenses sont composées, d'une part, de prestations en espèces (allocations de maternité et allocations familiales attribuées selon l'âge, le nombre, le rang de naissance des enfants et souvent selon le niveau de ressources des foyers) ; et, d'autre part, de prestations en nature (services publics en direction des jeunes enfants et des parents). "

" En pourcentage de la richesse produite, les dépenses vers les familles et les enfants varient selon les pays plus que du simple au double. Ainsi, les pays scandinaves et le Luxembourg y consacrent plus de 3 % du PIB, et les pays de l'Europe méridionale et les Pays-Bas moins de 1,5 %. La moyenne européenne s'établit à 2,2 %. La France se situe au-dessus. "

" L'intérêt spécifique pour la fonction " familles/enfants " peut également se mesurer en pourcentage du budget total des dépenses de protection sociale que chaque pays lui consent. En moyenne européenne, les Etats consacrent 8,5 % de leurs prestations sociales aux familles (dont 6,1 % en espèces et 2,4 % en nature). Mais la part réservée aux familles varie considérablement selon les Etats, de 15,5 % au Luxembourg à 2,1 % en Espagne ! "

" Les Etats faisant la part la plus chiche aux familles et aux enfants sont l'Espagne et l'Italie. On voit se regrouper les Etats qui consacrent plus de 10 % de leurs dépenses de protection sociale à la fonction "familles et enfants". Irlande, France, Finlande, Danemark, Luxembourg, tous ces pays maintiennent leur fécondité à un niveau certes insuffisant mais nettement supérieur à celui enregistré dans les Etats moins soucieux des familles. On retrouve non loin la Suède qui offre de nombreux avantages en nature aux familles. "

En conséquence des analyses de ce chapitre, la recherche des déterminants de la situation et du rythme démographique de la France s'est révélée un jeu de piste, parfois éprouvant, mais qui a finalement débouché sur

⁴⁸ Sullerot, Evelyne, " Prestations familiales et fécondité dans l'Union européenne ", *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.

⁴⁹ Publiées par Eurostat.

des enseignements assez précis. Ceux-ci sont peu apparus dans les articles traitant de la France isolément, d'autant que certains textes donnent l'impression de cultiver un scepticisme qui, par définition, n'est en rien roboratif. En revanche, l'analyse comparative a constitué une aide précieuse en montrant que les politiques familiales font incontestablement parties des déterminants même si, comme le suggèrent d'ailleurs les théories de la fécondité, elles ne fournissent pas les seuls facteurs explicatifs.

Les travaux entrepris pour cette étude permettent dans un dernier chapitre de réfléchir aux outils de mesure et d'investigation.

Chapitre 4. État des lieux critique des outils de mesure et d'investigation

Comme précisé précédemment, l'examen des conditions de la natalité et de la nuptialité n'est pas toujours aisé, faute de disposer pour l'ensemble des pays de l'Union européenne d'un système d'information statistique suffisamment complet offrant une palette intégrale de données de base ou d'indicateurs permettant d'effectuer une analyse exhaustive. Ici, il manque le rang biologique des enfants ; là, la répartition des femmes selon leur nombre d'enfants ; dans d'autres cas, telle ou telle série est incomplète. L'analyse se trouve limitée lorsque certains outils de mesure manquent. En outre, parfois, ce sont les méthodes qui restent à perfectionner. Par exemple, certaines comparaisons demeurent imparfaites lorsque les pays donnent des contenus techniques différents aux concepts démographiques.

Outre cette question des outils de mesure, il faut traiter des outils d'investigation qui pourraient être largement améliorés, à l'instar de certaines méthodes utilisées dans les chapitre 1 et 2, et nous présenterons quelques idées dans ce dessein.

41 Les outils de mesure

Au sujet des outils de mesure, deux questions se posent : celle de la qualité des données s'ajoute et des délais d'obtention.

La qualité des données

Dès que l'on veut analyser l'état et la vie d'une population, établir des comparaisons, se pose la question de la qualité des données, pour les provisoires comme pour les définitives. En premier lieu, concernant les chiffres provisoires issus de l'état civil, nous avons constaté en France ces dernières années une détérioration liée peut-être à un excès de centralisation qui empêche la réalisation de rectifications de bon sens à des niveaux moins élevés. Compte tenu des logiques administratives, les communes avaient auparavant une certaine connaissance des statistiques des actes d'état civil enregistrés par leurs services. Or les nouvelles méthodes mises en place semblent moins faciliter et motiver les administrations communales à suivre et contrôler à la base les données élémentaires, ce qui peut expliquer les différences entre les chiffres provisoires et définitifs.

En second lieu s'est posée la question des " disparus du recensement " qui n'a pas donné lieu à un véritable suivi ni par des enquêtes complémentaires, ni par des ajustements statistiques comme les pratiquent certains pays.

Il est vrai qu'il est toujours nécessaire d'examiner les données démographiques avec du sens critique. Il y a une quinzaine d'années, un socio-démographe américain croyait avoir mis en évidence une fécondité des adolescentes plus forte dans certains pays. Il ne s'était pas rendu compte qu'il ne faisait ressortir que la liste des pays dans lesquels le calcul de l'âge à la première maternité répondait à la définition de l'âge en années révolues⁵⁰, par définition moins élevé que l'âge atteint⁵¹.

Autre exemple, dans de nombreuses publications démographiques, l'âge moyen est mal calculé, utilisant la même procédure de calcul quelle que soit la définition de l'âge retenue. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu essentiellement les statistiques publiées dans l'annuaire du Conseil de l'Europe, car les erreurs y sont sans doute beaucoup plus réduites qu'ailleurs, compte tenu du travail de mise en cohérence effectué à la demande de cette institution.

Un autre problème de qualité des données réside dans le champ couvert par la collecte des événements d'état civil. Dans certains pays, les événements démographiques (naissances, mariages...) des nationaux résidant à l'étranger sont incorporés dans la statistique nationale, auquel cas les événements des ressortissants étrangers résidant dans le pays ne sont souvent pas comptabilisés, et l'on peut espérer que l'une des catégories compense l'autre. Mais quelques pays, comme la Grèce et l'Espagne, enregistrent ces deux catégories, ce qui conduit à une surestimation du nombre des naissances. L'Autriche et l'Allemagne, au contraire, ne comptabilisent aucune de ces catégories ce qui conduit à un sous-enregistrement.

Il peut, de plus, y avoir divergence entre le champ d'observation des naissances et celui de la population concernée. C'est ainsi que, pour l'Italie, les indicateurs calculés souffrent d'une légère sous-estimation, car les naissances classées par âge de la mère sont celles survenues en Italie, alors que le dénominateur comprend également des femmes italiennes résidant à l'étranger.

⁵⁰ Soit l'âge suivant le nombre entier d'années vécues par la personne.

⁵¹ Soit l'âge exact atteint au cours de l'année civile considérée.

Il serait donc souhaitable que l'effort d'harmonisation des techniques et des concepts utilisés soit poursuivi avec plus d'intensité en Europe. Le concept même de recensement n'est pas comparable en Europe : on trouve des pays à registre de population, des pays à recensement exhaustif par agents, des pays à recensement exhaustif par courrier et des pays à recensement par sondage comme le *mikrocensus* allemand. La périodicité irrégulière des enquêtes et l'insuffisance de coordination posent à la production statistique de grandes difficultés. En outre, de nombreux progrès statistiques sont encore à conduire par exemple pour disposer du rang biologique des enfants ou des données concernant les étrangers et donc leur fécondité. Par exemple, il faudrait mieux mesurer l'effet sur la fécondité des différentes populations immigrées comme cela se fait aux Etats-Unis. Quant à la connaissance du mouvement migratoire national, régional ou départemental, il demeure d'une grande insuffisance, ce qui est regrettable dans une période où les flux migratoires peuvent modifier souvent plus rapidement les identités démographiques des territoires que le mouvement naturel s'inscrivant dans des logiques mieux prévisibles et représentant des variations annuelles relativement plus faibles⁵².

Ces progrès dans la qualité des données devraient également concerner les délais d'obtention.

Les délais d'obtention

La science de la population semble disposer de nombreuses sources, ce qui peut conduire dans un premier temps le chercheur ou le citoyen éclairé à un sentiment de satisfaction. Néanmoins, une comparaison des sources démographiques avec celles disponibles pour la science économique infirme ce sentiment.

En effet, en démographie, les délais entre l'élaboration des sources et leur libre disposition sous forme de dépouillements détaillés apparaissent notoirement plus longs. Alors que les taux d'inflation, de chômage et du commerce extérieur sont disponibles dans un délai ne dépassant pas un mois de la date de la fin de l'observation, les taux de natalité ou de mortalité des territoires français ne sont connus qu'après des délais souvent supérieurs à une année. Quant aux résultats des recensements, ils s'étalent sur plusieurs années et leur parution donne parfois l'impression de faire de la démographie " historique " dans la mesure où certains se rapportent à des années largement écoulées.

Ce qui étonne toujours l'analyste contemporain, c'est qu'une société, disposant des technologies informatiques qui offrent des rapidités de saisie et de traitement toujours plus grandes, ne voit pas nécessairement ses outils statistiques s'améliorer. Parfois, les imprécisions augmentent. Et les délais de livraison des événements démographiques non seulement ne parviennent pas à se réduire, mais parfois même se trouvent allongés. N'importe quelle étude se penchant sur les recensements antérieurs à 1939, et qui s'ailleurs respectaient une périodicité quinquennale facilitant les comparaisons dans le temps⁵³, est étonnée non seulement de la précision et de l'éventail des données, mais aussi du fait que leur obtention était fréquemment plus rapide qu'aujourd'hui.

Par exemple, le document détaillé annuel de l'Insee sur la situation démographique n'apparaît guère avoir pu réduire ses délais de publication malgré les progrès en matière d'équipements informatiques. En particulier, les acteurs de l'aménagement du territoire, dont le nombre s'est multiplié depuis la décentralisation, prennent des décisions se nourrissant de données démographiques dont l'insuffisance est pénalisante et le manque de fraîcheur⁵⁴ incontestable.

Un regard attentif porté sur les chaînages des travaux conduisant à la mise à disposition des données démographiques définitives pourrait peut-être permettre de rapprocher les durées d'obtention pour que l'étude des indicateurs proches soit bien considérée comme une connaissance du présent. L'amélioration des outils de mesure n'interdit pas de perfectionner les outils d'investigation.

⁵² Par exemple, en France, pour la période 1990-1999, les écarts départementaux de variation absolue sont plus élevés pour les flux migratoires que pour le mouvement naturel, avec un solde migratoire de 83 364 en Hérault et de -133 188 pour Paris et un solde naturel maximum de 127 032 pour le Nord et de -12 960 pour la Dordogne. Les résultats en taux sont semblables avec un éventail également plus large du mouvement migratoire que du mouvement naturel. Le taux migratoire le plus élevé, 1,10 % pour l'Hérault, s'oppose au taux le plus faible, -1,00 % pour la Seine-Saint-Denis, tandis que le taux naturel le plus élevé est de 1,02 % en Seine-Saint-Denis et le plus faible de -0,78 % en Creuse.

⁵³ Dumont, Gérard-François, *Les spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire*, Paris, Editions des Journaux officiels, 1996. L'instauration du recensement rénové, décidée par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, soulève diverses difficultés et notamment des risques de biais compte tenu du caractère désormais fragmenté des opérations de recensement.

⁵⁴ Autre exemple, les décès domiciliés par département de l'année 1999, permettant de calculer les soldes naturels de l'année considérée, ont été publiés dans le Bulletin mensuel de Statistiques de janvier 2002.

42 Les outils d'investigation

L'amélioration de ces outils appelle trois pistes de recherche.

La mise en place de tableaux de bord

Pour analyser les déterminants proches de la natalité et de la nuptialité, nous pensons, dans la logique des deux premiers chapitres de ce rapport, qu'il serait précieux de concevoir et de disposer de tableaux de bord mis à jour régulièrement permettant un regard photographique et cinématique sur les données démographiques, à l'exemple de ceux publiés par certaines institutions dans le domaine économique et social.

La mise en place d'un suivi méthodologique semblable et plus approfondi

Ce souci de régularité de l'information vaut également pour l'analyse des données qui doit remplir deux conditions. D'une part, il est indispensable en démographie, compte tenu de la période élémentaire d'analyse et des logiques de longue durée, de porter le regard sur des périodes plus longues. Le présent rapport concerne selon son cahier des charges les années 1990, mais en recourant aux statistiques nationales les plus récentes, nous avons pu prendre en compte parfois une période de treize années. Il ne serait pas inutile de remonter davantage dans le temps pour mieux appréhender la réalité.

D'autre part, notre démarche a conduit à recourir à des recherches de corrélation ou surtout à des mises en relation. En disposant de délais et de moyens de recherche plus longs que celui de cette étude⁵⁵, trois pistes nouvelles et complémentaires s'ouvrent. La première consiste à généraliser les quelques exemples donnés selon une recherche plus systématique, sachant que les mises en relation permettant d'approfondir les analyses comparatives et celles des rythmes démographiques devraient être multipliées. La deuxième a pour objectif de chercher des liaisons tripartites entre trois indicateurs en contrôlant systématiquement les éventuelles causalités trouvées par des tests à trois matrices. Enfin, la troisième revient à envisager un modèle dit de corrélation multiple, c'est-à-dire à rechercher les éventuels enseignements d'une approche économétrique en les confrontant toujours avec des éléments factuels.

En outre, il conviendrait que ces corrélations et mises en relation soient mises à jour chaque année selon une méthodologie semblable, ce qui permettrait de mieux comprendre les interrelations entre les événements démographiques élémentaires (naissances et mariages) et les indicateurs proches qui mesurent finement le comportement des populations.

La complétude de l'analyse des indicateurs proches

Enfin, il est clair, notamment à la lecture des rapports des institutions autorisées, que la France déploie insuffisamment d'outils d'investigation. Il suffit pour cela de constater que notre analyse comparative, axée sur la recherche de déterminants, nous a conduit essentiellement vers des auteurs étrangers. Il serait bon en conséquence de déployer d'autres moyens vers des besoins davantage appliqués.

⁵⁵ commandée par un courrier parvenu mi-mai.

CONCLUSION

Selon les dernières statistiques disponibles, aucun pays membre de l'Union européenne n'assure le simple remplacement des générations, y compris les deux pays aux fécondités les moins faibles, l'Irlande et la France. Mais la France se situe en 2002, au sein des pays de l'Union européenne à quinze, dans une situation démographique singulière, avec le premier rang en nombre de naissances et le second pour le taux de natalité et l'indice synthétique de fécondité. La propension à avoir au moins un enfant, en association avec une propension relativement élevée à avoir trois enfants ou plus, explique essentiellement ce classement de la France en termes de natalité et de fécondité.

Concernant les explications du rythme de la fécondité en France, depuis 1990, l'évolution de la proportion des naissances hors mariage apparaît bien comme un discriminant de l'évolution de la fécondité selon les pays des Quinze. En outre, la période 1990-2002 se caractérise par une corrélation mathématique très forte entre le rythme de la fécondité et celui de la primo-nuptialité féminine.

Par ailleurs, le recours à la connaissance des théories de la fécondité apporte de précieux éléments de réflexion, chaque théorie permettant d'apporter tel ou tel éclairage spécifique sur tel ou tel aspect démographique de la France. L'étude du désir d'enfant signifie que la fécondité peut à tout moment s'élever dès que les circonstances le permettent et donc qu'une remontée de la fécondité par exemple jusqu'au seuil de remplacement des générations n'est pas impossible.

L'analyse met en évidence les grandes différences de politiques familiales entre les pays et permet de souligner que ces différences peuvent être explicatives, au moins partiellement, des disparités de la fécondité et de la nuptialité pour deux raisons. D'une part, on ne pourrait proposer une telle conclusion si, malgré des politiques familiales disparates, les Quinze avaient les mêmes indicateurs démographiques. D'autre part, il faut bien constater une certaine correspondance entre le manque de convergence des politiques familiales et celui des indicateurs démographiques.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'ouvrir diverses pistes nouvelles et complémentaires dont les trois suivantes. La première consiste à généraliser les quelques exemples donnés selon une recherche plus systématique, sachant que les mises en relation permettant d'approfondir les analyses comparatives et celles des rythmes démographiques devraient être multipliées. La deuxième a pour objectif de chercher des liaisons tripartites entre trois indicateurs en contrôlant systématiquement les éventuelles causalités trouvées par des tests à trois matrices. Par exemple, les rapports entre la dynamique du marché du travail, la nuptialité et la fécondité méritent un examen complémentaire. La troisième piste de recherche consiste à envisager une modélisation, pour déceler les éventuels enseignements d'une approche économétrique en les confrontant toujours avec des éléments factuels. Enfin, il apparaît nécessaire de développer en France l'analyse comparative.

GLOSSAIRE

- Densité : rapport de l'effectif d'une population à la superficie du territoire sur lequel elle habite ; elle s'exprime par le nombre d'habitants par kilomètre carré.
- Indice synthétique de fécondité : somme des taux de fécondité par âge pour une année donnée ; cet indice indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde au cours de sa vie féconde une génération qui aurait des taux par âge identiques à ceux observés l'année considérée.
- Indice synthétique de primo-nuptialité féminine : somme des taux de première nuptialité des femmes par âge de 15 à 50 ans pour une année donnée ; cet indice indique le nombre moyen de femmes qui se marieraient avant l'âge de 50 ans pour une génération qui aurait des taux par âge identiques à ceux observés l'année considérée.
- Population : ensemble des personnes habitant sur un territoire à un moment donnée ; les chiffres publiés sont de précision variable en raison des difficultés des estimations : par exemple, les mouvements de travailleurs étrangers, de réfugiés, de déplacements de population dus à des conflits ou à des catastrophes sont pris en compte dans la mesure du possible.
- Remplacement des générations : niveau de fécondité permettant que l'effectif moyen des générations en âge de fécondité soit remplacé nombre pour nombre par la génération naissante ; ce niveau est variable selon les conditions de mortalité des populations ; il s'abaisse à 2,1 enfants par femme dans les pays les plus avancés, le 0,1 correspondant au taux plus élevé de masculinité des naissances et au taux de mortalité des femmes jusqu'à l'âge moyen à la maternité.
- Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes au cours d'une période (en général l'année) à la population moyenne de la période (considérée comme la population en milieu de période) ; il est généralement exprimé pour mille habitants.
- Taux de natalité de rang biologique un : rapport du nombre de naissances vivantes de rang biologique un au cours d'une période (en général l'année) à la population moyenne de la période (considérée comme la population en milieu de période) ; il est généralement exprimé pour mille habitants.
- Taux de natalité de rang biologique trois ou plus : rapport du nombre de naissances vivantes de rang biologique trois ou plus au cours d'une période (en général l'année) à la population moyenne de la période (considérée comme la population en milieu de période) ; il est généralement exprimé pour mille habitants.
- Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages au cours d'une période (en général l'année) à la population moyenne de la période (considérée comme la population en milieu de période) ; il est généralement exprimé pour mille habitants.
- Transition démographique : période, de durée (entre 50 et 150 ans environ selon les cas) et d'intensité variables (elle multiplie les effectifs de la population de deux à plus de sept), pendant laquelle une population passe d'un régime démographique de mortalité et de natalité élevées à un régime de basse mortalité, puis de faible natalité.
- Vieillesse d'une population : modification de la composition par âge d'une population donnant une proportion plus réduite aux âges jeunes et, corrélativement, une proportion plus élevée aux personnes âgées.

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta M., Blanchet D., Héran F., *Démographie et économie*, Rapports de Conseil d'analyse économique, n° 35. Paris, La documentation française, 2002.
- Beaumel C, Doisneau L., Vatan M., 2002, " La situation démographique en 1999 : mouvement de la population ". *Insee résultats*, n° 3-2002, série Société, n° 3, 377 p.
- Becker, Gary, *A treatise on the family*, Harvard University Press, 1981.
- Blanchet, Didier, " Les effets démographiques de différentes mesures de politique familiale : un essai d'évaluation ", *Population*, n° 1, 1987,
- Chesnais, Jean-Claude " Below-replacement fertility in the European Union : facts and policies, 1960-1977 ", *Review of population and social policy*, n° 7, 1998.
- Cnaf, 2000, Numéro spécial consacré à l'Allocation parentale d'éducation, *Recherches et prévisions*, n° 59.
- Conseil de l'Europe, *Evolution démographique récente en Europe*, Strasbourg, 2003.
- Dumont, Arsène, *Dépopulation et civilisation*, 1890.
- Dumont, Gérard-François, "La science peut-elle être neutre ? Le cas de la démographie". *La famille de la science à l'éthique*, Bayard Editions/Centurion, Paris, 1995.
- Dumont Gérard-François, " Les disparus du recensement ", *Population & Avenir*, n° 647, mars-avril 2000.
- Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.
- Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Editions Armand Colin, 2001.
- Dumont Gérard-François, " Aménagement du territoire et sources démographiques ", XIIe colloque national de démographie, Amiens, mai 2002.
- Dumont, Gérard-François et Wackermann, Gabriel, *Géographie de la France*, Paris, Ellipses, 2002.
- Dumont, Gérard-François, " L'élargissement démographique de l'Union européenne ", *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.
- Dumont, Gérard-François, " L'héritage démographique du système soviétique ", in : Sanguin, André-Louis (direction), *L'Europe de l'Est quinze ans après la chute du mur*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Eurostat, *Statistiques sociales européennes : démographie*, Edition 2002.
- Gauthier, Anne H., " Les politiques familiales : y a-t-il convergence ? ", *Population*, n° 3, 2002, mai-juin. Spielauer, Martin, " Les politiques familiales en Europe : une typologie ", *Population & Avenir*, n° 666, janvier-février 2004.
- Hoem, B., " Entry into motherhood en Sweden : the influence of economic factors on the rise and fall in fertility, 1986-1997 ", *Demographic Research*, vol. 2, article 4, 2000.
- Landry, Adolphe, *La révolution démographique*, Paris, 1934, réédition Ined, 1982.
- Lesthaeghe, R. et Moors, G., " Living arrangements , socio-economic position and values among young adults : a pattern description of France, West Germany, Belgium and the Netherlands 1999 ", in : D. Coleman (direction), *Europe's Population in the 1990s*, Oxford University Press, 1996.
- McDonald, P. " Demographic life transitions : an alternative theoretical paradigm ", *Health Transition review*, Supplément 6, 1996.
- McDonald, P. " Gender equity, social institutions and the future of fertility " *Journal of population Research*, vol. 17 (1), 2000.
- Notestein, F.W., " Population. The Long View ", in : Schultz, Th. W., *Food for the World*, University of Chicago Press, 1945, pp. 36-57.
- Prioux, France, " L'évolution démographique récente en France ", *Population*, numéro 4-5 juillet-octobre 2002.
- Rochas, Jean-Edouard, " La démographie en France en 2002 ", *Population & Avenir*, n° 662, mars-avril 2003.
- Sardon, Jean-Paul, " La primo-nuptialité en Europe : éléments pour une typologie ", *Population*, vol. 47, n° 4, juillet-août 1992.
- Sardon, Jean-Paul, " Evolution récente de la démographie des pays développés ", *Population*, n° 4-5, 2000.
- Sardon, Jean-Paul, " Evolution démographique récente des pays développés ", *Population*, 2001, n° 1, janvier-février 2002.
- *Statistiques en Bref*, Eurostat, thème 3, 20/2003.
- Sullerot, Evelyne, " Prestations familiales et fécondité dans l'Union européenne ", *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.
- Sullerot, Evelyne, " Le comportement des femmes et la baisse de la fécondité ", *Panoramiques*, n° 57, 1^{er} trimestre 2002.
- Toulemon, Laurent, *La fécondité en France depuis 25 ans*, Haut Conseil de la population et de la famille, janvier 2003.

Résumé

Selon les dernières statistiques disponibles, aucun pays membre de l'Union européenne n'assure le simple remplacement des générations, y compris les deux pays aux fécondités les moins faibles, l'Irlande et la France. D'ailleurs, l'Europe dans son ensemble enregistre un bas niveau de fécondité et un accroissement naturel négatif, seul des cinq continents. Un tel niveau n'a jamais été constaté depuis sept siècles, soit depuis la peste noire. Mais la France se situe en 2002, au sein des pays de l'Union européenne à quinze, dans une situation démographique singulière, avec le premier rang en nombre de naissances et le second pour le taux de natalité et l'indice synthétique de fécondité.

Un tel classement appelle dans un chapitre 1 la recherche de facteurs explicatifs, d'abord par l'analyse des indicateurs proches. Celle-ci montre que la nuptialité et la fécondité, loin de s'harmoniser démographiquement chez les Quinze, sont fort disparates. La situation de la France se caractérise notamment par une forte proportion de naissances hors mariage, par une propension moyenne à constituer des familles nombreuses, par une propension favorable à avoir au moins un enfant... Après avoir écarté cinq hypothèses explicatives de la situation de la France parmi les Quinze, infirmées par l'examen des faits, et après une recherche peu concluante de corrélations, il apparaît que l'une de ces caractéristiques, la propension à avoir au moins un enfant, en association avec une propension relativement élevée à avoir trois enfants ou plus, explique essentiellement le classement de la France en termes de natalité et de fécondité. En ce qui concerne la nuptialité, la France est moins bien placée parmi les Quinze avec un rang moyen pour le taux de nuptialité malgré une propension relativement élevée au mariage.

Les données de l'année 2002 sont l'aboutissement de l'évolution cinétique des dernières années, dont l'étude, dans un chapitre 2, permet de décrypter la dynamique. On note tout d'abord que l'évolution a rarement été linéaire. Bien que le taux de natalité français ait toujours été au-dessus de la moyenne des Quinze, il a connu depuis 1990 des périodes de baisse, d'autres de stagnation et d'autres encore de hausse. En particulier, le retournement du nombre de naissances et de l'indice de fécondité, situé dans la seconde moitié des années 1990, marque une singularité française au tournant du millénaire avec un effet 2000 sans équivalent dans les autres pays de l'Union européenne pour son intensité, effet que certains pourraient interpréter comme symbolique d'un certain sentimentalisme français.

La recherche des explications du rythme de la fécondité en France, depuis 1990, par l'étude des évolutions des indicateurs proches, conduit d'abord à écarter d'éventuelles causes puisque les rythmes de certains indicateurs, comme l'âge moyen à la maternité ou l'âge des femmes à la naissance du premier enfant, ne font état d'aucune rupture susceptible de fournir des éléments explicatifs. En revanche, l'évolution de la proportion des naissances hors mariage apparaît bien, grâce à une méthode de mise en relation, comme un discriminant de l'évolution de la fécondité selon les pays des Quinze. Mais l'originalité française se constate plus nettement en raison de la faible proportion des femmes sans enfants et même de sa tendance à baisser sur la longue période.

Concernant la nuptialité, bien que le taux de la France soit depuis 1990 généralement inférieur à la moyenne des Quinze, il enregistre dans la fin des années 1990 une hausse liée à un retournement dans la propension à un premier mariage. En conclusion de l'étude des indicateurs démographiques proches conduite au cours des deux premiers chapitres, la période 1990-2002 se caractérise par une corrélation mathématique très forte entre le rythme de la fécondité et celui de la primo-nuptialité féminine. En effet, entre 1990 et 1993, l'Hexagone enregistre une baisse de la primo-nuptialité féminine **et** une baisse de la fécondité. Puis elle connaît une hausse de la primo-nuptialité féminine **et** une hausse de la fécondité. L'analyse de cette corrélation montre qu'elle n'est pas fortuite, mais que l'on peut la considérer comme faisant apparaître une relation d'intercausalité.

L'étude des indicateurs proches de la natalité et de la nuptialité fournit donc des explications à la compréhension des évolutions de la natalité et de la nuptialité en France. Au-delà, la recherche en amont de déterminants résultants d'éléments sociétaux explicatifs des évolutions démographiques en France appelle deux types de démarche, l'une considérant des références permettant de mieux regarder l'Hexagone, la seconde les apports bénéficiant de la lumière de l'analyse comparative.

L'investigation conduit d'abord à des résultats modestes. En effet, les articles et les travaux portant sur la conjoncture démographique ne fournissent guère d'éléments explicatifs approfondis, d'autant que l'on constate une

détérioration de la qualité des données provisoires sur lesquelles ils travaillent ou des délais assez longs d'obtention des indicateurs proches susceptibles de faciliter la compréhension de la réalité.

En revanche, le recours à la connaissance des théories de la fécondité apporte de précieux éléments de réflexion, chaque théorie permettant d'apporter tel ou tel éclairage spécifique sur tel ou tel aspect démographique de la France.

Quant à la lecture de rapports dans lesquels, compte tenu de leur titre, on espérait découvrir des enseignements significatifs, elle est plutôt décevante. Certains rapports ne cherchent guère à fournir d'explication et développent une certaine tendance au scepticisme en s'étendant sur l'inventaire des difficultés qui sont tout simplement celles propres aux sciences sociales, ou en " passant à coté ", selon l'expression employée par une universitaire. On lit de longues analyses cherchant à convaincre que le désir d'enfant ne peut être explicatif de la relative surfécondité de la France, pour ensuite considérer que ce désir est effectivement significatif. D'ailleurs, un examen objectif des résultats des enquêtes montre qu'il s'agit là d'un puissant levier prêt à se concrétiser à chaque période où les conditions facilitent sa réalisation. L'étude du désir d'enfant montre que la fécondité peut à tout moment s'élever dès que les circonstances le permettent et donc qu'une remontée de la fécondité par exemple jusqu'au seuil de remplacement des générations n'est pas impossible.

L'analyse comparative entre la France et les autres pays de l'Union européenne à quinze semble peu présente en France, et il faut aller chercher des auteurs essentiellement étrangers pour l'approfondir. Cette quête livre d'importants enseignements. Elle met d'abord en évidence les grandes différences de politiques familiales entre les pays et permet de souligner que ces différences peuvent être explicatives, au moins partiellement, des disparités de la fécondité et de la nuptialité pour deux raisons. D'une part, on ne pourrait proposer une telle conclusion si, malgré des politiques familiales disparates, les Quinze avaient les mêmes indicateurs démographiques. D'autre part, il faut bien constater une certaine correspondance entre le manque de convergence des politiques familiales et celui des indicateurs démographiques.

Finalement, l'analyse débouche sur la mise en évidence d'une corrélation générale entre les politiques familiales et les niveaux respectifs de fécondité des Quinze, qui, même si elle ne peut être parfaite comme toujours dans les sciences sociales, est incontestablement significative.

Ce travail de recherche conduit dans un chapitre 4 à un examen critique des outils de mesure et d'investigation. Sur le premier point, la démarche d'analyse met en évidence en amont certaines insuffisances dans les outils de mesure pour ce qui concerne la qualité des données ou les délais d'obtention.

S'interrogeant sur les outils d'investigation, l'étude propose la création en aval de tableaux de bord régulièrement mis à jour, la réalisation de corrélations suivies et le développement de la méthode de mise en relation dont le rapport a montré le grand intérêt et qui pourrait également faire l'objet de révisions régulières.

Le rapport ouvre en outre trois pistes nouvelles et complémentaires. La première consiste à généraliser les quelques exemples donnés selon une recherche plus systématique, sachant que les mises en relation permettant d'approfondir les analyses comparatives et celles des rythmes démographiques devraient être multipliées. La deuxième a pour objectif de chercher des liaisons tripartites entre trois indicateurs en contrôlant systématiquement les éventuelles causalités trouvées par des tests à trois matrices. Enfin, la troisième revient à envisager une modélisation, pour déceler les éventuels enseignements d'une approche économétrique en les confrontant toujours avec des éléments factuels. Enfin, il apparaît nécessaire de développer en France l'analyse comparative.

LISTE DES CARTES, ENCART ET FIGURES

Carte 1 La natalité des Quinze
Carte 2 La fécondité
Carte 3 La densité
Carte 4 L'âge moyen des femmes au premier mariage
Carte 5 Les naissances hors mariage
Carte 6 L'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant
Carte 7 L'âge moyen à la maternité
Carte 8 Le taux de nuptialité
Carte 9 La primo-nuptialité féminine

Encart 1 Le rang de la France

Figure 1 L'histogramme des naissances
Figure 2 L'histogramme des taux de natalité
Figure 3 L'histogramme de la fécondité
Figure 4 L'histogramme de l'âge moyen des femmes au premier mariage
Figure 5 La fécondité et l'âge moyen des femmes au premier mariage
Figure 6 L'histogramme de la proportion des naissances hors mariage
Figure 7 La fécondité et la proportion des naissances hors mariage
Figure 8 L'histogramme de l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant
Figure 9 La fécondité et l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant
Figure 10 L'histogramme de l'âge moyen à la maternité
Figure 11 La fécondité et l'âge moyen à la maternité
Figure 12 Les taux de natalité de rang trois ou plus
Figure 13 L'histogramme du taux de natalité de rang biologique un
Figure 14 L'histogramme de la proportion de femmes sans enfant de la génération 1955
Figure 15 L'histogramme de la proportion de femmes de la génération 1955 avec un seul enfant
Figure 16 L'histogramme de la proportion des femmes de la génération 1955 avec deux enfants ou plus
Figure 17 L'histogramme des mariages
Figure 18 L'histogramme du taux de nuptialité
Figure 19 L'histogramme de la primo-nuptialité féminine
Figure 20 Les naissances des quatre pays les plus peuplés des Quinze
Figure 21 L'évolution du taux de natalité
Figure 22 L'évolution de la fécondité
Figure 23 L'évolution de la proportion des naissances hors mariage
Figure 24 L'évolution de l'âge moyen à la maternité
Figure 25 La fécondité et la proportion de naissances hors mariage
Figure 26 La fécondité et l'âge moyen à la maternité
Figure 27 L'évolution du taux de natalité des enfants de rang trois ou plus
Figure 28 L'évolution du taux de natalité des enfants de rang un
Figure 29 L'évolution de la proportion par génération des femmes sans enfant
Figure 30 Les mariages dans les quatre pays les plus peuplés des Quinze
Figure 31 L'évolution du taux de nuptialité
Figure 32 L'évolution de l'indice de primo-nuptialité féminine
Figure 33 L'indice de fécondité et l'indice de primo-nuptialité féminine
Figure 34 La fécondité et la primo-nuptialité en France
